

Rapport du:

Groupe consultatif régional pour l'Afrique du
**COMITÉ INTERNATIONAL DE PLANIFICATION POUR
LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE**

**ÉVALUATION CENTRÉE SUR LES PERSONNES
DE LA MISE EN ŒUVRE DES DIRECTIVES
VOLONTAIRES VISANT À ASSURER LA DURABILITÉ
DE LA PÊCHE ARTISANALE DANS LE CONTEXTE DE
LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE L'ÉRADICATION
DE LA PAUVRETÉ**



Le Comité international de planification pour la souveraineté alimentaire (CIP) est une plateforme mondiale autonome et auto-organisée regroupant des organisations de petites productrices et petits producteurs d'aliments et de personnes travaillant dans les zones rurales ainsi que des mouvements sociaux de base et communautaires, dont le but est de promouvoir la souveraineté alimentaire au niveau mondial et régional.



ÉVALUATION CENTRÉE SUR LES PERSONNES DE LA MISE EN ŒUVRE DES DIRECTIVES VOLONTAIRES VISANT À ASSURER LA DURABILITÉ DE LA PÊCHE ARTISANALE

• RECHERCHES ET RÉDACTION

Savita Vijayakumar

• AVEC LE SOUTIEN ET LA CONTRIBUTION DE :

Comité international de planification pour la souveraineté alimentaire (CIP)

• LES MEMBRES DU GROUPE CONSULTATIF RÉGIONAL D'AFRIQUE:

Alieu Sowe and Aly Bah, **Gambia Fisher Folks Association, Gambie**

Doauda Ndiaye, **WFFP, Sénégal**

Anita Diphetogo Lekgowa, **IPACC, Botswana**

Patricia Ishingwa Maisha, **AWFishNET, RDC**

Abdoulaye Samba, **ROPPA, Sénégal**

Margaret Nakato, **WFFP, Ouganda**

Emelia Nortey, **DAA Fisheries, Ghana**

Sibongiseni Gwebani, Masifundise, **Afrique du Sud**

Toumane Biai, **Associação dos Jovens Pescadores de Região de Cacheu, Guinée-Bissau**

Mustafa Senghor, **CLPA, Sénégal**

• MEMBRES DES COMMUNAUTÉS D'ARTISANS PÊCHEURS DE:

Xakao, Mohembo, Shakawe, Khwai, Samochima et Xhaoga (Botswana); Tanji, Gunjur, Wassu, Kombo Gunjur et Wassu (Gambie); Kokrobite, Joma et Tsokomey (Ghana); Cacheu, Bigene et Canchungo (Guinée-Bissau); Vitshumbi (territoire de Rutshuru) et Pool Malebo - Province de Kinshasa (RDC); Joal, Cayar, Nianing, Djiffer et Diamaniadio (Sénégal); Buvuma Island et Mukono (Ouganda)

• SECRÉTARIAT DU CIP

Velia Lucidi

Giulia Lecchi

• CONCEPTION ET MISE EN PAGE

Davide Collura

• SOUTIEN FINANCIER

SwedBio

Pour obtenir des copies, veuillez contacter: [ipc-cip\(at\)foodsovereignty.org](mailto:ipc-cip(at)foodsovereignty.org)

Suggestion de référence: Évaluation 2024 des Directives sur la pêche artisanale par le Groupe consultatif régional pour l'Afrique du CIP

TABLE DES MATIÈRES

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS	04
INTRODUCTION Contexte historique des Directives sur la pêche artisanale	05
CHAPITRE 1 BREF APERÇU DE LA PÊCHE ET DE LA GESTION PAR PAYS	11
CHAPITRE 2 L'ÉVALUATION APERÇU DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES DIRECTIVES SUR LA PÊCHE ARTISANALE	15
SECTION 5 GOUVERNANCE DES RÉGIMES FONCIERS DANS LE SECTEUR DE LA PÊCHE ARTISANALE ET GESTION DES RESSOURCES	17
SECTION 6 DÉVELOPPEMENT SOCIAL, EMPLOI ET TRAVAIL DÉCENT	26
SECTION 7 CHAÎNES DE VALEUR, ACTIVITÉS APRÈS CAPTURE ET COMMERCE	32
SECTION 8 ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES	39
SECTION 9 RISQUES DE CATASTROPHE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE	45
SECTION 10 COHÉRENCE DES POLITIQUES ET COORDINATION ET COLLABORATION INTERINSTITUTIONNELLES	50
SECTION 11 INFORMATION, RECHERCHE ET COMMUNICATION	55
SECTION 12 RENFORCEMENT DES CAPACITÉS	59

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

AMP – Aire marine protégée

ANR – Agriculture et ressources naturelles

ARHD – Association des ramasseuses d’huîtres de Densu

CIP – Comité international de planification pour la souveraineté alimentaire

CITI – Conseil international du traité indien

CLPA – Conseils locaux de pêche artisanale

COFI – Comité des pêches de la FAO

CSM – Cadre stratégique mondial (GSF)

DGC – Discussion de groupe ciblée

FAO – Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

FIDA – Fonds international de développement agricole

GCR – Groupe consultatif régional

ICCN – Institut congolais pour la conservation de la nature

IPCFWG – Groupe de travail du CIP sur la pêche (GT-CIP Pêche)

IUU – Pêche illégale, non déclarée et non réglementée

PNI – Parc national de l’Ivindo

KWDT – Katosi Women Development Trust

LVC – La Via Campesina

MoFAD – Ministère des pêches et du développement de l’aquaculture (Ghana) (MPDA)

NPOA – Plan d’action national

OCB – Organisations communautaires de base

OHCHR – Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l’homme

PPP – Principe du pollueur-payeur

PPE – Pêche à petite échelle

SSF-GSF – Cadre stratégique mondial pour la pêche à petite échelle (CSM-PPE)

SSF Guidelines – Directives volontaires pour assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l’éradication de la pauvreté

UGP – Unités de gestion des plages

WFF – Forum mondial des pêcheurs et travailleurs de la pêche (FMP – Forum Mondial des Pêcheurs)

WFFP – Forum mondial des peuples de la pêche (FMPP – Forum Mondial des Peuples de la Pêche)

INTRODUCTION

En 2008, devant l'absence de tout instrument international émanant des Nations Unies permettant de sauvegarder et de faire progresser les droits humains des artisans pêcheurs, deux mouvements mondiaux de pêcheurs - le Forum mondial des pêcheurs et des travailleurs de la pêche (WFF) et le Forum mondial des populations de pêcheurs (WFFP) - initièrent une campagne destinée à mettre en place un tel cadre. Cette initiative allait marquer le début d'un long processus intense, qui allait finalement aboutir à l'adoption des Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté (Directives sur la pêche artisanale).

Ce sont plus de 4 000 personnes pratiquant la pêche, travaillant dans ce secteur et autres, issues de plus de 120 pays, qui ont exprimé des avis et des positions ayant façonné le contenu des Directives sur la pêche artisanale. Le texte final du document fut négocié par les membres de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et approuvé par le Comité des pêches (COFI) en 2014.

Les Directives constituent une initiative internationale historique visant à promouvoir une gouvernance et une gestion responsables de la pêche artisanale et à fournir un cadre complet pour relever les défis uniques auxquels le secteur est confronté au niveau mondial.

Elles sont particulièrement pertinentes en Afrique, où la pêche contribue de manière significative à la sécurité alimentaire, à l'emploi et aux moyens d'existence ; le secteur de la pêche artisanale emploie **5,2 millions de personnes**, soit environ **85 % de l'ensemble des pêcheurs** du continent¹. Ce dernier abrite de nombreuses communautés côtières et intérieures qui dépendent étroitement de la pêche artisanale pour leur subsistance et leurs revenus. Les Directives reconnaissent l'importance sociale, économique et culturelle de la pêche artisanale et mettent en exergue la nécessité d'adopter des approches de gouvernance inclusives et participatives. Elles appellent à la protection des droits fonciers, à l'égalité hommes-femmes et à la promotion de pratiques durables afin de garantir la viabilité à long terme de la pêche artisanale.

L'intérêt des Directives sur la pêche artisanale pour l'Afrique réside dans leur capacité à répondre aux défis persistants auxquels sont confrontés les artisans pêcheurs de la région. Ces défis incluent une reconnaissance juridique et des droits fonciers inadéquats, la surexploitation des stocks halieutiques, la vulnérabilité aux effets du changement climatique et un accès limité au marché. En fournissant un cadre complet garantissant une gestion durable, les Directives visent à autonomiser les communautés locales, à renforcer les structures de gouvernance et à améliorer la résilience de la pêche artisanale.

Depuis l'adoption des Directives sur la pêche artisanale, quelques pays africains ont progressé selon différents degrés dans l'intégration de l'instrument dans leurs politiques et réglementations nationales en matière de pêche. Certains États ont fait preuve de détermination en alignant leurs cadres juridiques sur les Directives, en reconnaissant l'importance de l'implication des communautés et en mettant en place des systèmes de cogestion pour la pêche artisanale². Toutefois, des difficultés persistent ; on peut notamment citer les ressources financières limitées, les contraintes en matière de capacités et la nécessité d'améliorer les infrastructures. Les divers contextes socio-économiques et environnementaux du continent influencent l'efficacité des Directives sur la pêche artisanale en Afrique. Des exemples de réussite montrent que les Directives ont contribué à l'amélioration de la gouvernance, au renforcement des institutions communautaires et à l'amélioration de la durabilité. Cependant, des efforts soutenus en matière de renforcement des capacités, de sensibilisation et de mise en œuvre des politiques sont nécessaires pour garantir les droits humains des artisans pêcheurs.

¹ <https://360info.org/africa-offers-answers-for-small-scale-fisheries/>

² <https://www.fao.org/voluntary-guidelines-small-scale-fisheries/npoa-ssf-toolkit/about-the-toolkit/fr>

Contexte historique des Directives sur la pêche artisanale

L'approbation des Directives sur la pêche artisanale par le COFI lors de sa trente-et-unième session, en juin 2014, a constitué un triomphe majeur pour les mouvements populaires axés sur les ressources naturelles dans le monde entier. Ce résultat est le fruit des efforts inlassables déployés par le WFFP et le WFF, les deux mouvements mondiaux de pêcheurs qui ont été à l'origine d'un processus de développement participatif avec d'autres organisations d'artisans pêcheurs, grâce au soutien de la FAO. Les Directives ont été élaborées grâce à la contribution de 4 000 pêcheurs, organisations de la société civile et agences gouvernementales de 120 pays. Les Directives se distinguent par la place qu'elles accordent à une approche fondée sur les droits humains, ce qui en fait le premier instrument internationalement reconnu consacré au secteur de la pêche artisanale. Cette initiative était nécessaire pour remédier à la situation des communautés d'artisans pêcheurs et des peuples autochtones, des groupes victimes d'une marginalisation historique bien qu'ils fournissent 90 % de l'emploi **des 120 millions** de personnes travaillant dans ce secteur, assurant ainsi leurs moyens d'existence et leur sécurité alimentaire ³.

Les Directives sur la pêche artisanale ont contribué de manière significative à faire reconnaître la pêche artisanale au niveau mondial comme bien plus qu'un simple sous-secteur de l'industrie de la pêche. Ce succès réside dans la reconnaissance de la pêche en tant que mode de vie plutôt que comme une simple activité économique. Les communautés d'artisans pêcheurs et les peuples autochtones entretiennent une relation unique avec les paysages terrestres et marins auxquels ils sont liés, et les Directives prennent en compte ces liens intrinsèques en soulignant les interconnexions profondes entre leurs identités, leur culture, leur langue, leur attachement et leur sentiment d'appartenance à un lieu. Pour ces communautés et ces peuples autochtones, la pêche n'est pas seulement un moyen d'existence, c'est aussi un mode de vie qui façonne leur existence même. Les Directives sur la pêche artisanale ont efficacement bousculé le discours dominant qui a toujours considéré les communautés d'artisans pêcheurs et les peuples autochtones sous le seul angle de leur contribution économique. En effet, elles ont proposé une perspective plus globale et holistique qui reconnaît les personnes pratiquant la pêche artisanale comme des gardiennes des mers, des océans et des eaux intérieures possédant toute une richesse de connaissances et de pratiques traditionnelles essentielles à la gestion durable des ressources marines. Malgré leur rôle crucial dans le secteur mondial de la pêche, les communautés d'artisans pêcheurs et les peuples autochtones restent sous-représentés et ne sont pas suffisamment pris en compte dans l'élaboration des politiques publiques, la gouvernance et la planification fiscale. Selon un récent rapport publié par la FAO, intitulé *Illuminating Hidden Harvests*, « la pêche artisanale représente au moins 40 % des captures mondiales et emploie quelque 60,2 millions de personnes dans la chaîne de valeur, soit environ 90 % du nombre total de personnes employées dans le secteur de la pêche à l'échelle mondiale » ⁴. Les Directives sur la pêche artisanale visent à réorienter les priorités du secteur vers une approche fondée sur les droits humains plutôt que sur l'approche quantitative de la mesure, de la gouvernance et de la compréhension, couramment utilisée. Les méthodes d'évaluation conventionnelles, telles que la puissance des moteurs, les rendements maximaux durables et les évaluations économiques, ont montré leurs limites et ne tiennent pas compte des aspects relatifs aux droits humains fondamentaux du secteur. Ces insuffisances peuvent souvent conduire à l'exploitation des travailleur-euses, à la discrimination et à une répartition inéquitable des ressources. Les Directives sur la pêche artisanale s'efforcent de réduire ce fossé en soulignant l'importance de plusieurs principes. Parmi ceux-ci figurent les droits humains et la dignité, le respect des cultures et la non-discrimination. En outre, l'équité et l'égalité entre les hommes et les femmes, l'équité et l'égalité, la consultation et la participation, le respect du droit, la transparence et l'obligation de rendre compte sont essentiels. De plus, l'accent est mis sur la viabilité économique, sociale et environnementale, les approches globales et intégrées, la responsabilité sociale, la praticabilité et la viabilité sociale et financière.

³ <https://worldfishcenter.org/project/illuminating-hidden-harvests>

⁴ FAO, Duke University et WorldFish. 2023. *Illuminating Hidden Harvests – The contributions of small-scale fisheries to sustainable development*. Rome. <https://doi.org/10.4060/cc4576en>

CIP et mécanismes connexes

Le Groupe consultatif du Cadre stratégique mondial à l'appui de la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale

En 2016, le COFI a approuvé le Cadre stratégique mondial à l'appui de la mise en œuvre des Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté (SSF-GSF)⁵. Le SSF-GSF est un mécanisme de partenariat offrant un espace de collaboration au niveau mondial aux acteurs de la pêche artisanale, aux représentants des gouvernements et aux autres parties prenantes. L'un de ses principaux objectifs est de donner à ces premiers l'occasion de conseiller d'autres acteurs sur la manière dont ils souhaiteraient voir les Directives sur la pêche artisanale mises en œuvre. Il est dirigé par un groupe consultatif composé de leaders du secteur de la pêche artisanale provenant du WFF, du WFFP, de La Via Campesina (LVC) et du Conseil international des traités indiens (CITI), ainsi que du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et de fonctionnaires du Fonds international de développement agricole (FIDA). Le SSF-GSF est soutenu par le groupe des « Amis des Directives », composé d'États membres favorables du COFI et coordonné par la FAO en sa qualité d'organisation hébergeant le secrétariat. Il comprend également une plateforme de partage des connaissances, qui n'a pas encore été développée.

LE COMITÉ INTERNATIONAL DE PLANIFICATION POUR LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE (CIP)

Le Comité international de planification pour la souveraineté alimentaire (CIP) est une plate-forme mondiale autonome et auto-organisée regroupant des organisations de petits producteurs et petites productrices d'aliments et de personnes travaillant dans les zones rurales, des organisations de peuples autochtones et des mouvements sociaux, dont la mission est de promouvoir la souveraineté alimentaire au niveau mondial, régional et national.

Le Groupe de travail du CIP sur la pêche artisanale est un espace d'alliances, de solidarité et de coordination entre les principaux réseaux mondiaux représentant les artisans pêcheurs et les peuples autochtones de plus de 100 pays. Il est composé de leaders du WFF, du WFFP, de LVC et du CITI, et formule des recommandations sur la mise en œuvre des Directives - par l'intermédiaire du Groupe consultatif du SSF-GSF, en intégrant les positions de leurs membres.

Le SSF-GSF bénéficie de l'implication du Groupe de travail du CIP sur la pêche, ce qui garantit une approche cohérente et participative de la mise en œuvre et du suivi des Directives, conformément aux normes internationales en matière de droits humains et aux principes de la souveraineté alimentaire.

Après l'adoption du SSF-GSF par le COFI en 2016, le CIP et les leaders des mouvements siégeant au Groupe consultatif décidèrent de constituer des Groupes consultatifs régionaux – visant à assurer une approche ascendante et à mener un plaidoyer à différents niveaux – et d'élaborer une méthodologie centrée sur les personnes dans le but d'évaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre des Directives⁶.

Dans le cadre du Groupe consultatif du SSF-GSF, les Groupes consultatifs régionaux servent de plateformes chargées de faire progresser la mise en œuvre des Directives au niveau régional, en impliquant les mouvements et les organisations de la pêche artisanale, ainsi que les organismes régionaux de la FAO. Les groupes consultatifs régionaux jouent un rôle crucial en apportant un soutien à leurs membres dans la région, en créant un espace d'unité et de solidarité entre les personnes pratiquant la pêche artisanale et les organisations du secteur, et en communiquant des informations précieuses et des priorités régionales pour informer le Groupe consultatif du SSF-GSF, qui, à son tour, informe les gouvernements et les autres acteurs concernés dans les dialogues politiques mondiaux.

⁵ <https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/beba9187-0bcf-4f79-a8ab-dfe12e9982c7/content>

⁶ <https://www.foodsovereignty.org/fr/methodologie-centree-sur-la-population-peche-artisanale/>

La méthodologie centrée sur les artisans pêcheurs

Développée par le Groupe consultatif du SSF-GSF grâce au soutien du Groupe de travail du CIP sur la pêche, cette méthodologie se veut un outil de soutien et de promotion de la mise en œuvre des Directives en recueillant des preuves empiriques et des informations qualitatives sur les lacunes relatives à leur assimilation. Elle entend guider les communautés d'artisans pêcheurs et les peuples autochtones dans le recueil d'informations qualitatives pertinentes sur la situation des personnes pratiquant la pêche artisanale en ce qui concerne les principes des droits humains entérinés par les Directives sur la pêche artisanale.

Cette méthodologie vise à évaluer la mise en œuvre des Directives aux niveaux local, régional et international. En adoptant une approche axée sur les artisans pêcheurs, cette méthodologie s'efforce d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des Directives, d'identifier les violations affectant les droits humains des personnes travaillant dans la pêche artisanale partout dans le monde, et de fournir des recommandations aux gouvernements et détenteurs et détentrices d'obligations.

Au cœur de cette méthodologie figure un cadre complet visant à guider les communautés d'artisans pêcheurs et les peuples autochtones dans la collecte de données qualitatives pertinentes s'alignant sur les normes des droits humains ratifiées par les Directives sur la pêche artisanale et les principes de la souveraineté alimentaire. Elle garantit que les voix et les expériences des artisans pêcheurs sont entendues et prises en compte tout au long du processus d'évaluation.

La méthodologie est fermement ancrée dans les principes directeurs suivants, contenus dans les Directives sur la pêche artisanale ⁷.

Non-discrimination : La méthodologie axée sur les artisans pêcheurs défend le principe de non-discrimination, reconnaissant que toutes les personnes impliquées dans la pêche artisanale devraient être traitées de la même manière et sans préjugés. Elle vise à éliminer les pratiques ou politiques discriminatoires qui entravent la pleine participation des artisans pêcheurs.

Respect de toutes les cultures et religions : La méthodologie axée sur les artisans pêcheurs respecte la diversité culturelle et les croyances religieuses. Elle reconnaît que différentes communautés peuvent avoir des coutumes, des traditions et des pratiques spirituelles distinctes qui influencent leur participation dans la pêche artisanale. La méthodologie veille à ce que ces diverses perspectives soient prises en compte et intégrées dans le processus d'évaluation.

Participation de toutes les personnes : La méthodologie axée sur les artisans pêcheurs encourage la participation active de tous les individus associés à la pêche artisanale, y compris les pêcheurs, les membres des communautés, les leaders locaux et les parties prenantes concernées. Elle reconnaît que le succès de l'évaluation de la mise en œuvre de l'instrument repose sur la participation utile des personnes directement concernées par les Directives.

Participation égale des femmes et des hommes : L'égalité hommes-femmes est un principe fondamental de la méthodologie axée sur les artisans pêcheurs. Elle vise à garantir que les hommes et les femmes ont des chances égales de participer au processus d'évaluation et de faire entendre leur voix. En s'attaquant aux disparités entre les sexes et en promouvant une prise de décision inclusive, la méthodologie s'efforce d'assurer une représentation plus équitable des perspectives et des expériences.

Transparence : La transparence est un aspect essentiel de la méthodologie axée sur les artisans pêcheurs. Elle favorise une communication ouverte, l'obligation de rendre compte et le partage d'informations tout au long du processus d'évaluation. En promouvant la transparence, la méthodologie entend instaurer la confiance entre les parties prenantes et créer un environnement propice à une collaboration et un dialogue constructifs.

Protection des droits humains : La méthodologie axée sur les artisans pêcheurs met résolument l'accent sur la sauvegarde et la promotion des droits humains. Elle a pour but d'identifier les violations des droits humains affectant les artisans pêcheurs, telles que l'accès aux ressources, les droits des travailleuses et le bien-être social. En mettant en lumière ces violations, la méthodologie vise à appuyer les efforts de plaidoyer et à susciter des changements positifs dans les politiques et les pratiques liées à la pêche artisanale.

⁷ **Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).** (2015). Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté. FAO, Rome. Page 2.

COFI

Le Comité des pêches (COFI) est un organe intergouvernemental établi par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Le COFI est une plateforme mondiale permettant à ses États membres de discuter et d'aborder les questions, les politiques et les initiatives liées à la pêche et à l'aquaculture. Le Groupe consultatif du SSF-GSF pourrait potentiellement jouer un rôle crucial sein du COFI, en représentant un espace semi-institutionnel pour la mise en œuvre des Directives. Il sert en effet de mécanisme pour formuler des recommandations, coordonner les efforts et veiller à ce que la mise en œuvre et le suivi des Directives sur la pêche artisanale s'alignent sur les normes internationales en matière de droits humains.

Dans le cadre du Groupe consultatif SSF-GSF, les groupes consultatifs régionaux rassemblent les priorités régionales et les résultats de l'application de l'évaluation centrée sur les personnes du CIP à l'échelon local.

Dans ce contexte, le Groupe consultatif du SSF-GSF joue un rôle de lien essentiel entre les artisans pêcheurs et le paysage mondial des politiques de la pêche. Il amplifie les voix et les préoccupations des artisans pêcheurs, en veillant à ce que leurs points de vue soient pris en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et les initiatives internationales dans le domaine de la pêche. Le COFI est en effet un espace pertinent dans lequel apporter ces perspectives et promouvoir des décisions fondées sur les droits humains.

Le présent rapport d'évaluation régionale se focalise sur l'Afrique, et notamment sur la situation au Botswana, en Ouganda, au Sénégal, au Ghana, en Gambie, en Guinée-Bissau et en République démocratique du Congo. Les méthodes utilisées pour cette évaluation s'inspirent de la méthodologie du CIP axée sur les artisans pêcheurs ⁸.

L'objectif final est d'informer sur la meilleure façon dont les gouvernements peuvent progresser vers la mise en œuvre. Simultanément, le présent document entend aider les mouvements mondiaux à mieux comprendre les lacunes et les défis qui se posent à eux et à présenter des bonnes pratiques pouvant être adaptées à d'autres endroits.

L'évaluation a été menée par les membres du Groupe consultatif régional pour l'Afrique, qui ont suivi une approche globale en plusieurs étapes pour réaliser cette évaluation. Cette approche se compose des six étapes suivantes :

- **1 — Constitution d'un Comité de pilotage:** Ce comité est chargé de superviser le processus et de veiller à ce que toutes les activités soient conformes aux objectifs généraux et au contexte local.
- **2 — Élaboration d'un calendrier:** Un calendrier détaillé est élaboré pour coordonner les activités et garantir le respect des délais, en tenant compte de la disponibilité des ressources et des parties prenantes.
- **3 — Identification des politiques et lois pertinentes:** L'analyse des politiques et des cadres juridiques en vigueur dans les pays constitue un élément essentiel du processus. Cela implique d'identifier les lois, règlements et politiques clés ayant un impact sur les domaines prioritaires de l'évaluation. Le Comité de pilotage, avec l'aide d'experts juridiques et de parties prenantes, examine ces documents afin de comprendre comment ils influencent les conditions et les pratiques locales ainsi que les possibilités d'amélioration.
- **4 — Distribution de questionnaires:** Des enquêtes et des questionnaires sont distribués pour recueillir des données auprès des différentes parties prenantes. L'objectif est ici de recueillir des informations qualitatives et quantitatives sur les pratiques locales et les implications des politiques sur ces pratiques.
- **5 — Réalisations d'études de cas:** Des études de cas spécifiques sont menées afin de mieux comprendre comment les politiques sont mises en œuvre sur le terrain, en mettant en évidence les difficultés et les réussites dans les contextes locaux.
- **6 — Conduite de discussions « Focus Group » :** Ces discussions réunissent les principales parties prenantes, notamment les membres des communautés, les responsables de l'élaboration des politiques et les experts juridiques, afin de débattre des résultats des enquêtes et des études de cas. Elles permettent de recueillir divers points de vue sur l'impact des politiques et les pistes de réforme potentielles.

⁸ Suivi axé sur les personnes : <https://www.foodsovereignty.org/wp-content/uploads/2023/01/IPC-report-GT-Peche-FR.pdf>

Par ailleurs, ce processus, mené au niveau national par les membres régionaux, aboutit à une réunion en personne des membres du Groupe consultatif régional pour l'Afrique. Cette réunion est capitale pour réfléchir aux résultats préliminaires de l'évaluation, y compris l'analyse des politiques, et pour identifier collectivement des recommandations régionales communes. Ces recommandations sont utilisées pour plaider en faveur d'une amélioration ou d'une réforme des politiques, le cas échéant.

Du 11 au 14 mars 2024, les membres du Groupe consultatif régional ont participé à une consultation en présentiel à Mbour (Sénégal), pour examiner les résultats de la région. Des sessions de dialogue thématiques ont été organisées sur chacune des sections des Directives, au cours desquelles les membres du Groupe consultatif régional ont partagé leurs expériences et leurs observations empiriques. Ce processus a permis de mettre en évidence certaines similitudes et différences entre les pays. Le principal résultat de cette réunion a été d'identifier des recommandations essentielles susceptibles d'atténuer certains des problèmes identifiés.

Processus suivi pour la formulation des recommandations

Les recommandations formulées au présent rapport ont été élaborées dans le cadre d'un vaste processus de collaboration comprenant plusieurs séries d'ateliers participatifs avec les membres du Groupe consultatif régional pour l'Afrique. L'objectif premier de ces ateliers était de formuler des recommandations tournées vers la recherche de solutions, allant au-delà des généralisations et fournissant des conseils détaillés et spécifiques. Grâce aux discussions et à l'échange de connaissances, les membres du Groupe consultatif régional ont partagé leurs points de vue, identifié les similitudes et les différences dans leurs contextes respectifs et travaillé à une compréhension nuancée de la manière dont chacune des Directives est appliquée dans les différents pays.

Les ateliers participatifs ont servi de plateforme pour la recherche d'un consensus entre les membres du Groupe consultatif régional pour l'Afrique, en favorisant un environnement ancré dans la participation active et l'appréciation mutuelle des différents points de vue. Ils ont encouragé un dialogue ouvert, permettant de se plonger dans les subtilités et les complexités de la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale. En examinant collectivement les défis et les opportunités, les membres du Groupe consultatif régional ont pu tirer parti de leurs expériences et de leurs expertises variées, ce qui a permis d'élaborer des recommandations complètes et adaptées au contexte.

La richesse de ces recommandations s'explique par la nature rigoureuse et inclusive du déroulement de l'atelier. Les membres du Groupe consultatif régional ont apporté des points de vue uniques, tirés de leurs expériences sur le terrain et de leur compréhension des réalités locales. Les recommandations reposent donc sur des considérations pratiques et se rapportent aux contextes spécifiques dans lesquels opèrent les artisans pêcheurs. Cette approche permet de s'assurer que les recommandations sont pertinentes et tiennent compte des nuances et des complexités qui apparaissent lors de la mise en œuvre des Directives dans les différents pays.

Les recommandations formulées s'adressent aux gouvernements, aux institutions intergouvernementales et à d'autres acteurs, tels que les grandes organisations non gouvernementales de protection de l'environnement et les organisations philanthropiques, qui insistent de plus en plus sur l'affaiblissement de la voix des détentrices et détenteurs de droits qu'engendre le multipartenariat. Ces recommandations visent à guider ces entités dans leurs actions et décisions afin de promouvoir la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale.



CHAPITRE 1
BREF APERÇU DE LA PÊCHE ET
DE LA GESTION PAR PAYS



BOTSWANA

Pêche continentale

Au Botswana, la pêche dans le delta de l'Okavango se caractérise par un écosystème unique et fragile, constitué d'un large panel d'habitats aquatiques abritant diverses espèces de poissons. Le delta de l'Okavango, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, renferme un réseau complexe de canaux, de lagunes et de plaines inondables. Dans cet écosystème dynamique, des espèces aquatiques clés comme le tilapia et le poisson-chat jouent un rôle essentiel dans la chaîne alimentaire de la faune locale et dans la subsistance des communautés humaines dépendantes de la pêche.

Le gouvernement du Botswana, les communautés pratiquant la pêche artisanale et les peuples autochtones contrôlent les activités de pêche par le biais de quotas de pêche, de restrictions d'engins et de périodes de fermeture. Ces pratiques visent à prévenir la surpêche, à protéger les espèces vulnérables pendant les périodes critiques de reproduction et à assurer la santé à long terme de l'écosystème aquatique.

Lois applicables aux pêches:

- 1 • Fisheries Protection Act of 1975 (Loi de 1975 sur la protection du poisson)
- 2 • Fish Protection Regulation, 2016 (Règlements de 2016 sur la protection du poisson)
- 3 • Wildlife Policy and the Wildlife Conservation and National Parks Act of 1992 (Politique en matière de faune et de flore sauvages et Loi de 1992 sur la conservation de la faune et de la flore sauvages et les parcs nationaux)



UGANDA

Pêche continentale

En Ouganda, la pêche joue un rôle fondamental en tant que moyen d'existence de nombreuses communautés et comme élément déterminant de la sécurité alimentaire nationale. Les techniques de pêche sont variées avec, d'un côté, la pêche de capture pratiquée dans les lacs et rivières et, de l'autre, l'aquaculture. Les masses d'eau comme le lac Victoria, le lac Albert et le Nil contribuent de façon significative à la production piscicole du pays. Le poisson est un aliment de base en Ouganda, et le secteur de la pêche une source importante de revenus pour de nombreux artisans pêcheurs et leurs communautés.

La pêche artisanale est essentiellement pratiquée sur le lac Victoria, qui est situé dans le quart nord-ouest du pays et couvre une superficie de 31 000 km², avec des rives s'étendant sur 1 750 km. En 2014, la pêche sur le lac a représenté plus de la moitié (54 %) du total des débarquements en Ouganda, avec 467 000 tonnes enregistrées. Dans la région, la pêche emploie environ 65 000 personnes, dont 16 745 propriétaires d'embarcations, avec 12 % de femmes⁹. De nombreux autres individus prennent part à des activités liées à la pêche, telles que le commerce, la transformation, le transport, la fourniture d'intrants de pêche, et la réglementation.

Si la pêche est parfois pratiquée sans embarcation, sur le lac Victoria, les bateaux de pêche sont pour la plupart fabriqués localement et manœuvrés à l'aide de rames, de moteurs hors-bord ou de voiles. Les trois principales espèces commerciales capturées, écoulées chacune sur des marchés différents, sont : le petit cyprinidé argenté pélagique, connu localement sous le nom de mukene, la perche du Nil et le tilapia du Nil. La perche du Nil est transformée en produits réfrigérés et congelés afin d'être exportée vers différents marchés à travers le monde, de même que le tilapia du Nil, qui est avant tout consommé localement, soit frais soit séché au soleil. Le mukene est séché au soleil puis utilisé dans l'alimentation humaine, ainsi que comme matière première dans les aliments industriels pour la volaille, les poissons et le bétail⁹.

Le gouvernement met en œuvre différentes politiques et réglementations, via le ministère de l'Agriculture, de l'Industrie animale et de la Pêche, afin de garantir des pratiques de pêche durables. Si, pour éviter la surexploitation des stocks de poissons, des stratégies communes de gestion ont été élaborées (établissement de périodes de fermeture, réglementation des engins, fixation de quotas de pêche, etc.), leur mise en œuvre laisse à désirer. Des politiques comme la National Fisheries and Aquaculture Policy (Politique nationale en matière de pêche et d'aquaculture) orientent les pratiques de gestion, notamment en matière d'utilisation durable des ressources et d'engagement communautaire.

Lois applicables aux pêches:

- 1 • National Fisheries and Aquaculture Act, 2022 (Loi de 2022 sur la pêche et l'aquaculture)



SÉNÉGAL

Pêche maritime

Ce pays côtier est réputé pour la diversité de ses ressources marines, et la pêche joue un rôle central dans la vie quotidienne de nombreuses communautés sénégalaises. Les principaux stocks de poissons au large des côtes du pays comprennent des espèces telles que la sardine, le maquereau et divers types de poissons démersaux. Le secteur de la pêche artisanale, qui repose sur des pratiques de pêche traditionnelles et à petite échelle, revêt une importance vitale et contribue de manière substantielle aux économies locales.

La gestion des pêches au Sénégal implique une combinaison de mesures réglementaires et d'initiatives communautaires visant à garantir l'utilisation durable des ressources marines. Par l'intermédiaire du ministère de la Pêche et de l'Économie maritime, le gouvernement met en œuvre des politiques visant à contrôler les efforts de pêche, à réglementer les engins de pêche et à établir des périodes de fermeture.

Le secteur est régi par des lois telles que le Code de la pêche maritime, et des efforts sont déployés pour lutter contre la pêche illicite et promouvoir des pratiques durables en collaboration avec les communautés locales.

⁹Adaptation Strategies to a Changing Resource Base: Case of the Gillnet Nile Perch Fishery on Lake Victoria in Uganda" Sustainability 2022,14 (4), 2376. <https://doi.org/10.3390/su14042376>

¹⁰Mpomwenda, Veronica, Tumi Tómasson, Jón Geir Pétursson, Anthony Taabu-Munyaho, Herbert Nakiyende, and Daði Mar Kristófersson. 2022.



RDC

Pêche continentale

La République démocratique du Congo (RDC) compte un vaste réseau de rivières et de lacs, offrant un environnement diversifié et potentiellement productif pour la pêche.

Le fleuve Congo, l'un des plus grands au monde, ainsi que d'autres masses d'eau comme le lac Tanganyika, le lac Kivu et divers affluents, abritent une grande variété d'espèces de poissons. Le secteur de la pêche en RDC est une source vitale de nourriture et de revenus pour de nombreuses communautés, en particulier celles vivant dans les zones riveraines et lacustres. Le secteur comprend des activités de pêche artisanale et industrielle, cette première jouant un rôle particulièrement important dans le maintien des économies locales.

Les pratiques de gestion des pêches en RDC connaissent de nombreuses difficultés, notamment en matière de gouvernance, d'infrastructure et d'utilisation durable des ressources.

Le pays peine à faire respecter les réglementations et à lutter contre les pratiques de pêche illicites, ce qui a entraîné la surexploitation de certains stocks de poissons.

L'instabilité politique et les séquelles des conflits armés compliquent les efforts de gestion des pêches. Le manque d'infrastructures adéquates, telles que les installations de stockage et de transformation, entrave le fonctionnement de la chaîne de valeur des produits de la pêche.

Lois applicables aux pêches:

- 1 • Décret du 21 avril 1937 sur la pêche.
- 2 • Ordonnance n° 103/Agri, substances et engins de pêche interdits, modifiée par l'ordonnance du 18 janvier 1958
- 3 • Arrêté départemental 002 du 9 janvier 1981
- 4 • Arrêté 047/cab/MIN/ECNT du 18 février 1994 modifiant et complétant l'arrêté 042/CM/ECN/92
- 5 • Loi n° 16/008 du 15 juillet 2016 modifiant et complétant la Loi n°87-010 du 1er août 1987 portant Code de la famille.
- 6 • Décret n° 14-018 du 2 août 2014 fixant les modalités d'attribution des concessions forestières aux communautés locales.
- 7 • Décret n° 22/030 du 15 juillet 2022 portant protection et promotion des droits des peuples autochtones pygmées.
- 8 • Ordonnance n° 52-442 du 21 décembre 1952 sur les mesures propres à protéger les sources, nappes acquièrent souterraines, lacs et cours d'eau et à contrôler l'exercice des droits d'usage et des droits d'occupation concédés.



GHANA

Pêche maritime et continentale

Le secteur se caractérise par une grande diversité de

ressources marines et d'eau douce, parmi lesquelles le golfe de Guinée, qui abritent diverses espèces de poissons. La pêche artisanale est la plus répandue au Ghana. Reposant sur des méthodes traditionnelles à petite échelle, elle implique de nombreuses communautés le long de la côte.

Des opérations de pêche industrielle sont également menées dans le pays, pour la consommation intérieure et l'exportation.

La Fisheries Commission (Commission des pêches), commission chargée de la réglementation et de la gestion du secteur, met en œuvre des politiques et des mesures telles que l'établissement de périodes de fermeture, la réglementation des maillages et l'introduction de contrôles de l'effort afin de prévenir la surpêche et de protéger les espèces vulnérables.

Des lois comme la Fisheries Act (Loi sur la pêche) réglementent le secteur, et le gouvernement joue un rôle actif dans des initiatives visant à lutter contre la pêche illicite et à promouvoir des pratiques durables.

Laws that are applicable to fisheries

1 • Fisheries Act, 2002

(Act 625) (Loi no 625 de 2002 sur la pêche)

2 • Fisheries Management Plan of Ghana

(2015-2019) (Plan ghanéen de gestion des pêches 2015-2019)



GAMBIE

Pêche maritime

La Gambie, située sur la côte ouest-africaine, possède un milieu marin riche et diversifié favorable au secteur de la pêche. La pêche s'y caractérise principalement par des activités artisanales et à petite échelle, qui assurent des moyens d'existence aux communautés locales et contribuent à la sécurité alimentaire nationale. Le secteur vise principalement plusieurs espèces, dont les poissons pélagiques, les poissons démersaux et les crustacés. Il repose sur la pêche artisanale, qui utilise souvent des méthodes traditionnelles telles que de petites barques et des engins maniés à la main.

En ce qui concerne la gestion des pêches, la Gambie éprouve les difficultés que rencontrent généralement les pays en développement : manque de ressources, infrastructures inadéquates, nécessité d'une gouvernance efficace, etc.

Via le ministère de la Pêche et de l'Aquaculture, le gouvernement gambien s'attelle à mettre en œuvre des pratiques de gestion visant à assurer la durabilité des ressources marines. Les initiatives comprennent l'établissement de périodes de fermeture de la pêche, la promotion d'une réglementation des maillages pour prévenir la surpêche, et la délivrance de licences pour réglementer les activités de pêche. De plus, le pays prend part activement à des collaborations régionales pour traiter les problèmes transfrontaliers relatifs à la pêche et promouvoir des pratiques de gestion responsables.



GUINÉE-BISSAU

En Guinée-Bissau, les activités de pêche artisanale se concentrent principalement sur des méthodes de pêche artisanale ciblant des espèces telles que la crevette, la sardinelle et d'autres poissons pélagiques et démersaux.

Les pêcheurs utilisent des canoës et de petits bateaux ; la majorité des prises est vendue sur les marchés locaux, bien qu'une partie soit également exportée vers les pays voisins. Le secteur est confronté à des défis tels que la diminution des stocks de poissons, des infrastructures inadéquates et la concurrence des flottes industrielles.

La gestion des pêches en Guinée-Bissau est régie par une combinaison de pratiques traditionnelles et de réglementations nationales, le gouvernement jouant un rôle par le biais de la formulation de politiques visant à la conservation et à la durabilité des ressources.

Le pays s'est doté d'une politique nationale de la pêche qui comprend des réglementations pour une pêche durable, notamment des fermetures saisonnières et des limites sur les engins de pêche.

Voici une liste des cadres et des politiques de gouvernance pertinents établie à partir des informations fournies :

1. Contribution déterminée au niveau national (CDN) :

Elle renvoie à l'engagement de la Guinée-Bissau en faveur de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à celui-ci par le biais de politiques et de programmes de développement visant à minimiser les émissions de gaz à effet de serre. Les artisans pêcheurs participent à ces efforts.

2. Cadre de Terra Ranka :

Une initiative en faveur du développement durable axée sur la réduction des inégalités entre les sexes et l'autonomisation des femmes, en particulier dans les domaines de l'agriculture et du tourisme (sections 2 à 5).

3. Deuxième Stratégie nationale de réduction de la pauvreté :

Une politique qui intègre l'égalité hommes-femmes, l'autonomisation des femmes, l'adaptation au changement climatique et l'amélioration de la nutrition en tant que composantes essentielles.

4. Protocole relatif à la mise en œuvre de l'Accord de partenariat dans le secteur de la pêche (2019-2024) :

Axé sur la pêche durable, la gestion des ressources et le renforcement des capacités institutionnelles, tout en promouvant l'égalité hommes-femmes dans le secteur de la pêche (section 7, pages 3 à 11).

5. Plan stratégique national (2023-2027) :

Ce plan s'aligne sur les priorités nationales visant à améliorer la sécurité alimentaire, la nutrition et la résilience au changement climatique des populations vulnérables, en mettant l'accent sur les femmes et les jeunes (résultats stratégiques 1 à 4).

6. Accord de partenariat de pêche entre l'UE et la Guinée-Bissau :

Son objectif est de trouver un équilibre entre la pêche durable, le développement économique et le bien-être social, en mettant l'accent sur la formation, le renforcement des capacités institutionnelles et la reconnaissance du rôle des femmes dans la chaîne de valeur de la pêche (section 7, Partie 2.5b).

7. Directives sur l'égalité hommes-femmes (section 8) :

Approches tenant compte de la dimension hommes-femmes, en particulier dans les secteurs de la pêche, de l'agriculture et du tourisme, intégrant l'égalité hommes-femmes dans toutes les politiques et pratiques, notamment par le biais des sections 8.2 et 8.3.





CHAPITRE 2
L'ÉVALUATION

APERÇU DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES DIRECTIVES SUR LA PÊCHE ARTISANALE

Le présent chapitre réalise une analyse des Directives sur la pêche artisanale, en se concentrant sur les sections 5 à 13, qui couvrent des aspects essentiels des pratiques durables, des droits humains et de la gouvernance dans le secteur de la pêche artisanale. En examinant ces sections en détail, le chapitre vise à appréhender de manière exhaustive les Directives sur la pêche artisanale et leurs implications pour la communauté de la pêche artisanale.

En s'appuyant sur les observations recueillies dans la région africaine, le chapitre présente les grandes tendances et les constats relatifs à la mise en œuvre des Directives dans ce continent vaste et divers.

L'un des principaux objectifs de ce chapitre est de proposer des recommandations fondées sur des données probantes, susceptibles d'améliorer la mise en œuvre des Directives. En analysant les tendances et les défis identifiés dans le contexte africain, des recommandations spécifiques sont formulées pour combler les lacunes et les insuffisances. Ces recommandations tiennent compte des conditions socio-économiques et environnementales uniques qui prévalent dans la région, garantissant ainsi leur utilité et leur efficacité dans des scénarios réels.

Ce chapitre insiste sur l'importance des efforts de collaboration entre les diverses parties prenantes, notamment les gouvernements, les communautés d'artisans pêcheurs et les peuples autochtones, les organisations de la société civile et les institutions internationales, afin de garantir une mise en œuvre fructueuse des Directives.

Il souligne la nécessité de mettre en place des cadres politiques globaux, des initiatives de renforcement des capacités et des processus décisionnels participatifs impliquant les artisans pêcheurs comme des partenaires clés. En outre, les recommandations formulées dans le présent chapitre montrent à quel point il est important d'intégrer les connaissances et les pratiques traditionnelles dans les stratégies de gestion des pêches, en reconnaissant leur précieuse contribution à l'utilisation durable des ressources et à la résilience des communautés.

• • • • • SECTION 5

GOVERNANCE DES RÉGIMES FONCIERS DANS LE SECTEUR DE LA PÊCHE ARTISANALE ET GESTION DES RESSOURCES

Dans le contexte de la pêche artisanale, les régimes fonciers déterminent qui peut accéder, utiliser et contrôler les terres et les ressources en eau liées aux moyens d'existence. Ils déterminent l'allocation des zones et prescrivent la durée et les conditions d'accès à ces ressources. Il est important de noter que les régimes fonciers peuvent être basés sur des politiques et des lois écrites, ainsi que sur des coutumes et des pratiques non écrites.

Les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (FAO)¹¹ confient aux États la responsabilité d'« assurer la reconnaissance juridique des droits fonciers légitimes qui ne sont pas actuellement protégés par la loi » et ajoutent que les personnes devraient bénéficier d'une protection juridique adéquate contre les expulsions forcées.

D'une manière générale, la gouvernance liée aux droits fonciers dans le domaine de la pêche artisanale peut être considérée de deux façons différentes.

Une première approche consiste à examiner les droits fonciers formels sur les terres et les ressources en eau en vertu de dispositions légales.

La seconde renvoie aux droits fonciers coutumiers exercés par les artisans pêcheurs en vertu de cadres normatifs adaptés au niveau local. Dans de nombreux cas, ces deux types de droits fonciers peuvent exister distinctement et se chevaucher. Cependant, dans les cas où les systèmes de gouvernance coutumière ont été formalisés, cela signifie qu'ils sont soumis à un processus consistant à rendre les règles totalement fixes, ce qui réduit la capacité des communautés à s'adapter au changement.

Les Directives sur la pêche artisanale visent à garantir aux femmes, aux peuples autochtones, aux groupes marginalisés et aux minorités ethniques, en particulier, la sécurité de jouissance de droits fonciers équitables et appropriés d'un point de vue culturel sur les ressources halieutiques et sur les zones de pêche artisanales et les terres et forêts adjacentes. Elles mettent l'accent sur la reconnaissance et le respect des droits fonciers légitimes, y compris les normes locales et les pratiques coutumières.

Elles préconisent également de garantir l'accès des artisans pêcheurs et de leurs communautés aux ressources, de protéger ces droits contre les violations et de donner aux communautés les moyens d'agir en les impliquant dans les processus décisionnels, en particulier dans le contexte des conflits et du redressement après une catastrophe.



¹¹ <https://www.fao.org/tenure/voluntary-guidelines/fr/>

PRINCIPAUX RÉSULTATS



BOTSWANA

Par le passé, une grande partie des droits fonciers dans le pays était ancrée dans les cadres coutumiers de divers peuples autochtones qui géraient leurs ressources halieutiques intérieures. Des études ont montré que les artisans pêcheurs ont toujours utilisé une large gamme d'engins pour s'adapter aux saisons, aux lieux et aux profondeurs du delta de l'Okavango. Ces techniques incluent la pêche à la drague, où les pêcheurs à la ligne battent l'eau pour effrayer les poissons et les faire tomber dans leurs filets, les filets maillants, les lignes et hameçons, les paniers de pêche, les barrages de pêche, les lances de pêche et les moustiquaires¹².

Aujourd'hui, les pêches sont gérées par le Département de la faune et des parcs nationaux, dont le mandat principal est la conservation de la biodiversité.

Grâce au Fish Protection Regulation (Règlement relatif à la protection des poissons), les stratégies de gestion du commandement et du contrôle de l'État comprennent désormais des restrictions sur les engins et les méthodes de pêche, l'exigence de licences pour la pêche commerciale, la restriction de la pêche de subsistance aux mares en cours d'assèchement des plaines inondables et la délimitation des saisons de pêche. L'impact cumulé de ces mesures a eu pour conséquence que ce système de gestion a entravé l'accès des ménages de pêcheurs à des ressources halieutiques riches en nutriments, contribuant ainsi à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle des communautés riveraines appauvries.

Il a par ailleurs été observé que les consultations menées auprès des communautés d'artisans pêcheurs ont lieu principalement dans le cadre de projets de développement ou de projets industriels. Par exemple, lors de la construction d'un vivier, une étude d'impact environnemental est réalisée et les communautés d'artisans pêcheurs sont consultées.

Bien que ce type de collaboration avec les artisans pêcheurs représente un pas en avant et reconnaisse l'importance de la pêche artisanale dans la gestion durable des ressources, il est loin de constituer un système de cogestion tel que prévu par les Directives sur la pêche artisanale.



UGANDA

Les systèmes de droits fonciers coutumiers n'existent plus en Ouganda, ce qui met en évidence la nécessité de prévoir des dispositions directes portant sur les droits fonciers dans le système juridique. Ces dispositions juridiques pourraient conférer un accès, une utilisation et un contrôle uniques sur les ressources halieutiques, qui font actuellement défaut. En outre, la gestion des pêches sur le lac Victoria a connu d'importants

changements. La dissolution, en novembre 2015, des unités locales de gestion des plages locales (BMU, pour « Beach Management Units », en anglais), en raison de leur manque d'efficacité supposé dans la lutte contre la pêche illégale, a conduit à leur remplacement par des forces de l'ordre militaires. Cette évolution est due à une augmentation de l'utilisation d'engins de pêche illégaux. L'approche adoptée par l'armée, qui prévoit le retrait des engins de pêche non sélectifs et des navires de moins de 8 mètres, ainsi que des sennes composées de plus de huit panneaux, a involontairement criminalisé la pêche à plus petite échelle, affectant de manière disproportionnée les communautés d'artisans pêcheurs, en particulier les pêcheries de perche du Nil. Cela s'est traduit par l'adoption d'une approche universelle, aboutissant à la criminalisation des communautés d'artisans pêcheurs aux activités les plus modestes.

Les études d'impact environnemental sont prescrites par la loi pour les projets industriels et de développement en vertu de la National Environment Act (Loi nationale sur l'environnement). Cependant, les communautés d'artisans pêcheurs ont souvent un accès inadéquat aux informations concernant ces projets, ce qui empêche une consultation véritable et peut affecter leurs droits fonciers. En Ouganda, les mécanismes juridiques de résolution des différends, bien que disponibles, ne sont pas explicitement adaptés aux violations des droits fonciers des artisans pêcheurs. Les contraintes financières, l'éloignement des tribunaux et la corruption entravent l'accès de nombreuses communautés d'artisans pêcheurs à ces mécanismes et limitent leur capacité à résoudre les conflits de manière efficace.

Pour conclure, l'Ouganda est confronté à plusieurs défis liés aux droits fonciers des artisans pêcheurs, notamment la corruption, l'application insuffisante de la loi et une fiscalité inappropriée. La corruption des forces de l'ordre entraîne une application sélective des règles, ce qui a des répercussions négatives sur les pêcheurs locaux marginalisés et les femmes. L'application insuffisante de la loi se traduit par un accès inégal aux zones de pêche, qui favorise les élites et les pêcheurs les plus riches. Des impôts excessifs et des méthodes d'imposition inappropriées, ainsi qu'un système de paiement centralisé, créent des fardeaux financiers pour les communautés d'artisans pêcheurs. Ensemble, ces problèmes entravent la gestion durable des pêches et la protection des droits fonciers coutumiers des artisans pêcheurs en Ouganda.



SÉNÉGAL

Au Sénégal, les droits fonciers sur les ressources halieutiques diffèrent sensiblement des droits fonciers traditionnels. Le Code de la pêche maritime régit l'exploitation des ressources halieutiques, les droits d'accès étant principalement réservés à la pêche industrielle, en particulier celle de la crevette rose du large.

¹²Mmopelwa, G., Mosepele, K., Mosepele, B., Moleele, N., & Ngwenya, B. (2009). Environmental variability and the fishery dynamics of the Okavango delta, Botswana: the case of subsistence fishing. *African Journal of Ecology*, 47, 119– 127. doi:10.1111/j.1365-2028.2008.01058.x

Pour garantir une gestion durable, les pêcheurs industriels ont formé des coopératives chargées de superviser la pêche à la crevette rose du large et de rendre compte de ses activités aux autorités compétentes.

L'accès à la pêche au Sénégal est divisé en deux zones : la zone des 6 milles marins, exclusivement réservée à la pêche artisanale, et celle comprise de la limite située à 6 milles marins des lignes de base à la limite située à 12 milles de ces mêmes lignes, où opère la pêche industrielle. Il convient de noter que les artisans pêcheurs ne sont pas limités à la zone des 6 milles. Cependant, du fait d'une surveillance inadéquate, les bateaux industriels empiètent souvent pendant la nuit sur la zone leur étant réservée.

Des études d'impact environnemental et social sont réalisées lors de l'implantation d'usines de farine de poisson dans les communautés de pêcheurs. Toutefois, ces processus sont souvent critiqués pour leur partialité, car les avis des artisans pêcheurs, transmis par l'intermédiaire des ONG, ne sont pas suffisamment pris en compte. Malgré les plaintes constantes des artisans pêcheurs, ces usines dégagent des odeurs désagréables, déversent des eaux usées et sont parfois situées à moins de 500 mètres des habitations, ce qui constitue une violation du Code de l'environnement.

Des réglementations spécifiques visent à protéger les ressources naturelles des îles sénégalaises, notamment l'interdiction de la coupe abusive du bois de mangrove, la mise en place de zones d'interdiction périodique de pêche pour certaines espèces, et l'instauration de périodes de repos biologique, notamment pour le poulpe et certains crustacés. La pêche nocturne à la sardinelle¹³ a été interdite suite aux recommandations des Conseils locaux de la pêche artisanale (CLPA)¹⁴, validées par les autorités de l'État par le biais d'arrêtés préfectoraux ou ministériels.



GAMBIE

En Gambie, les communautés ont adopté des mesures proactives pour sauvegarder leurs ressources halieutiques à travers les pratiques socioculturelles et les règlements en place.

Cette approche partant de la base repose sur la participation des comités communautaires, sous la surveillance d'agents désignés par le gouvernement, chargés de superviser et d'orienter les activités des pêcheurs. Elle s'appuie sur un cadre réglementaire robuste, qui met l'accent sur la protection durable et collective des ressources. Toute violation donne lieu à des amendes et sanctions, ce qui renforce les efforts en faveur d'une gestion responsable des ressources.

Différentes communautés – chacune unique par son contexte géographique et culturel – illustrent

ce système foncier. Les communautés d'artisans pêcheurs de Bakau (Kanifing), Tanji (le long de la côte atlantique dans l'ouest du pays), Gunjur (village du sud-ouest qui s'étend du nord au sud de l'océan Atlantique), Tendaba (village d'artisans pêcheurs continentaux situé dans la région de Low River) et Wassu (village d'artisans pêcheurs continentaux situé dans la région de Central River) appliquent toutes des régimes fonciers coutumiers. Ces pratiques s'imbriquent dans les dimensions ethniques et socio-économiques locales, ce qui souligne le caractère profondément enraciné de ces coutumes.

Ce régime foncier coutumièrement et juridiquement reconnu est porté par des politiques et lois destinées à réguler et protéger le secteur. La Gambia Fisheries Act (Loi gambienne sur la pêche) de 2007 définit les principes de gestion et de conservation des ressources halieutiques ainsi que la réglementation de différents aspects (pêche en haute mer, aquaculture et importation/exportation de produits de la pêche, par exemple). La Agriculture and Natural Resources (ANR) Policy (Politique relative à l'agriculture et aux ressources naturelles (2017-2026) vient également souligner la dégradation des ressources halieutiques liée à l'utilisation de pratiques non durables, à la destruction des habitats, à la pollution et à la faiblesse des mécanismes de gestion. Elle préconise l'adoption d'approches de développement concertées, un accroissement des investissements, un meilleur développement de l'aquaculture, le renforcement des liens entre recherche et gestion et la résolution des conflits transfrontaliers.

Malgré ces mesures, aucun droit d'accès préférentiel ne s'applique, favorisant ainsi une approche inclusive et équitable à l'égard des ressources halieutiques gambiennes. La reconnaissance coutumière et juridique, les réglementations portées par les communautés et les politiques nationales matérialisent conjointement la stratégie multidimensionnelle de la Gambie pour assurer des droits fonciers aux artisans pêcheurs et relever les défis plus larges de la durabilité.

En Gambie, les projets industriels ou de développement proposés font l'objet d'études d'impact environnemental et social complètes, comprenant la tenue de vastes consultations auprès des communautés d'artisans pêcheurs potentiellement concernées. La National Environment Agency (Agence nationale de l'environnement) du ministère de l'Environnement, du Changement climatique et des Ressources naturelles et d'autres parties prenantes s'efforcent de faciliter la représentation dans le cadre de ces sessions. Par ailleurs, le pays a mis en place des mécanismes juridiques de gestion et résolution des conflits liés aux violations des droits fonciers des artisans pêcheurs. Ces mécanismes instaurent un cadre pour mener les actions nécessaires contre les pratiques illégales.

¹³ La pêche nocturne au Sénégal, en particulier celle de la sardinelle, constitue une pratique courante selon laquelle les pêcheurs utilisent des lumières pour attirer de grands bancs de ce petit poisson pélagique. La sardinelle, qui englobe l'allache (*sardinella aurita*) et la grande allache (*sardinella maderensis*), est une ressource vitale pour les communautés locales et un aliment de base du régime alimentaire de la région. Toutefois, la pratique de la pêche nocturne a été associée à la surpêche en raison de l'efficacité élevée de la capture de grandes quantités de poissons en une seule fois, ce qui a suscité des inquiétudes quant à la durabilité des stocks de sardinelles. Pour faire face à ces problèmes, le gouvernement sénégalais a déclaré une interdiction périodique de la pêche nocturne à la sardinelle afin de gérer la diminution des stocks de poissons.

¹⁴ Le CLPA est une institution de gestion communautaire conçue pour impliquer les acteurs locaux, en particulier les artisans pêcheurs, dans la gouvernance de la pêche.



RDC

En RDC, les droits fonciers sont formellement régis par la loi et exigent que les individus possèdent un document officiel d'identification pour établir leur droit de pêcher. Cependant, la nature non consultative et non participative de ces lois entraîne une contestation permanente de la part des communautés.

Bien que les communautés d'artisans pêcheurs bénéficient d'un accès préférentiel à la pêche, en particulier dans des régions comme le Nord-Kivu, où des contrôles sont exercés, l'absence d'une approche consultative perpétue les tensions.

Les communautés d'artisans pêcheurs sont également exclues des décisions concernant les projets industriels susceptibles d'avoir une incidence sur les ressources halieutiques et leurs droits fonciers. Bien qu'il existe des mécanismes juridiques permettant de signaler ou de résoudre les différends résultant de violations des droits des artisans pêcheurs, il est urgent d'appliquer les réglementations conçues pour protéger les droits des peuples autochtones.



GHANA

Au Ghana, les communautés d'artisans pêcheurs disposent de droits fonciers, comme en témoigne la pêcherie du delta du Densu, dans la région du Grand Accra. Cette ressource côtière, qui est techniquement une pêcherie maritime, est gérée par des cadres coutumiers et juridiques.

Les communautés de pêcheurs autour du delta du Densu, telles que celles de Tsokomey, Bortianor, Tetegu et Faanaa, sont des exemples de cogestion de la pêcherie des huîtres et de gestion traditionnelle d'autres pêcheries.

L'association des ramasseurs d'huîtres du Densu (DOPA) détient notamment les droits exclusifs de récolte des huîtres, conformément à la Loi sur la pêche de 2002.

Les droits fonciers relatifs à la pêche de l'huître dans le delta du Densu sont bien documentés dans le document intitulé « Oyster Fishery Community Based Management Plan for the Densu Delta, Ga South Municipal Assembly, Greater Accra, Ghana », publié par la Commission des pêches du ministère de la Pêche et du Développement de l'aquaculture, en 2018.

En outre, la réglementation générale des pêches dans le pays est stipulée dans la Fisheries Act, 2002 (Loi sur la pêche du Ghana (2002)), qui prévoit des mesures de protection contre les pratiques de pêche nuisibles, telles que l'utilisation d'explosifs ou la pêche au filet dérivant.

En ce qui concerne la consultation et les études d'impact environnemental, la Loi sur la pêche prévoit que les projets industriels ou de développement, à l'exclusion de la pêche, fassent l'objet d'une étude d'impact environnemental avant leur lancement.

Les communautés d'artisans pêcheurs, y compris celles du delta du Densu, sont activement consultées

dans le cadre de ces plans de développement par le biais d'une collaboration avec les autorités traditionnelles et locales, en concertation avec des organismes publics tels que l'Agence de protection de l'environnement.

Cette approche collaborative garantit le respect des critères environnementaux et sociaux et souligne la nature consultative de la mise en œuvre des droits fonciers dans les communautés d'artisans pêcheurs du pays.



GUINÉE-BISSAU

En Guinée-Bissau, les communautés d'artisans pêcheurs jouissent de droits fonciers à la fois coutumiers et reconnus juridiquement.

Le gouvernement a mis en œuvre des mesures pour garantir ces droits, indispensables à une gestion durable des pêches. Un accès sûr et stable aux zones de pêche est essentiel pour les acteurs de la pêche artisanale, de même que l'accès aux ressources telles que les terres pour le débarquement du poisson, la transformation et le logement.

Ces droits fonciers englobent les terres, les ressources halieutiques et les masses d'eau, tandis que l'accent est mis sur une reconnaissance équitable, transparente et participative de ces droits. Un accès efficace à la justice et les mécanismes de reddition de comptes jouent également un rôle important.

En Guinée-Bissau, le gouvernement travaille à l'élaboration d'une stratégie globale visant à améliorer la sécurité des droits fonciers, en combinant les systèmes officiels de droits fonciers et les droits de propriété coutumiers.

Cet effort implique le développement d'un système cadastral national, l'harmonisation des systèmes juridiques traditionnels et officiels et la fourniture d'un soutien pour améliorer les capacités en matière de gestion foncière.

La dimension hommes-femmes, la gestion des conflits, la durabilité environnementale et la gestion des ressources font partie intégrante de cette stratégie.

Lorsque des projets industriels ou de développement sont proposés, des études d'impact environnemental et social sont réalisées, et les communautés d'artisans pêcheurs sont consultées et représentées lors de la mise en œuvre de ces initiatives.

Il existe des mécanismes juridiques permettant de signaler et de résoudre les différends découlant des violations des droits de possession dont disposent les artisans pêcheurs, ce qui garantit la sauvegarde des intérêts de ces communautés.

ÉTUDE DE CAS



BOTSWANA

Au cœur de l'immensité sereine du delta de l'Okavango du Botswana réside une richesse vitale pour les artisans pêcheurs. Bien qu'enclavées, les ressources aquatiques botswanaises, notamment ce delta, fournissent une part significative des prises nationales. Cependant, une multitude de menaces pèsent sur la durabilité de ces pêcheries, parmi lesquelles des pratiques de gestion ad hoc et l'absence de politiques rationalisées.

Dans le delta, les pratiques de pêche traditionnelles sont entravées par des zones réglementées restrictives et des exigences en matière de permis, ce qui entraîne une réduction des prises. Ces réglementations, bien que destinées à protéger les stocks de poissons, engendrent des répercussions involontaires sur les moyens d'existence des artisans pêcheurs et aggravent l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au sein des communautés riveraines appauvries. En outre, l'intrusion de personnes étrangères aux communautés détenant des permis soumet l'écosystème fragile à des contraintes supplémentaires et menace les modes de vie traditionnels et autochtones.

Face à ces défis, les artisans pêcheurs font montre de résilience. Des membres de la communauté ont formé des syndicats, et mutualisé des ressources pour créer des étangs piscicoles et envisager des moyens d'existence alternatifs. Ces initiatives sont non seulement génératrices de revenus, mais elles témoignent également de la capacité d'adaptation de la communauté devant l'adversité. Par ailleurs, il existe une prise de conscience croissante quant à la nécessité de renforcer les capacités en matière de production halieutique pour tirer pleinement parti des potentialités de la filière et réduire la dépendance aux pratiques de pêche traditionnelles.

Il est fondamental que les parties prenantes travaillent main dans la main pour aborder les multiples défis auxquels les artisans pêcheurs sont confrontés dans le delta de l'Okavango. La participation des communautés d'artisans pêcheurs et de peuples autochtones dans les processus décisionnels, le renforcement des mécanismes d'exécution et la promotion de pratiques halieutiques durables sont autant de mesures essentielles pour garantir la viabilité à long terme de ces pêcheries. C'est en tirant parti de la résilience et de l'ingéniosité des pêcheurs locaux et en développant des partenariats entre agences gouvernementales, ONG et organisations communautaires que le Botswana pourra engager ses artisans pêcheurs dans une voie durable – et préserver les moyens d'existence et la riche biodiversité du delta de l'Okavango pour les générations à venir.



UGANDA

D'après l'Uganda National Bureau of Statistics (Bureau national de statistique ougandais), une institution publique chargée de produire et diffuser

des données statistiques concernant différents aspects économiques, les revenus des exportations de poissons ne cessent de diminuer. En 2005, par exemple, l'Ouganda a enregistré 142 millions de dollars de recettes liées aux exportations halieutiques, contre 124,711 millions de dollars en 2007 et 103,3 millions de dollars en 2009, une tendance qui s'est poursuivie les années suivantes. Cette chute s'explique par la surpêche (parfois qualifiée de pêche illégale) dans les communautés d'artisans pêcheurs. Dans ce contexte, en 2017, le président ougandais a ordonné aux forces de défense du peuple ougandais (Uganda People's Defense Forces, UPDF, en anglais) de déployer des militaires au niveau des lacs ougandais afin de lutter contre ces pratiques jugées illégales et d'accroître les recettes nationales tirées des exportations de poisson.

Depuis, l'armée est physiquement présente dans les communautés d'artisans pêcheurs, ce qui a eu des conséquences dramatiques (destruction de biens, décès, violations des droits humains et perte totale des moyens d'existence). Alors qu'aucune communauté d'artisans pêcheurs du pays n'a été épargnée, les participant-es à la discussion « Focus Group » consulté-es dans 19 sites de débarquement des districts de Mukono et de Buvuma ont relaté les difficultés rencontrées. Outre le contrôle de la pêche illicite et l'utilisation de filets et navires préalablement approuvés par les autorités publiques, l'introduction d'enclos dans les élevages piscicoles a restreint davantage les lieux de pêche des communautés d'artisans pêcheurs. La présence d'enclos à poissons détenus par des non-résidents dans les communautés de pêcheurs a entraîné une réduction des zones de pêche, la pêche étant interdite à proximité des enclos. Toute personne surprise à le faire est arrêtée par les militaires et placée en détention dans des lieux non répertoriés et parfois inconnus. De plus, l'attribution d'enclos à des individus leur a conféré une propriété illégitime des eaux où ils se sont octroyés des espaces aquatiques.

La situation s'est trouvée exacerbée par l'instauration de la zone lacustre protégée (Lacustrine Protected Area, LPA, en anglais) comme réserve piscicole. Bien qu'elle représente une excellente initiative pour protéger les sites de reproduction et régénérer durablement les stocks halieutiques, cette zone est devenue un nouveau motif de torture militaire. Les communautés d'artisans pêcheurs n'ont pas été informées des limites de la zone protégée – elles ignorent où elle commence et où elle s'arrête. Concrètement, d'après leurs témoignages, la quasi-totalité des étendues d'eau sont inscrites dans le périmètre de la réserve ou sont proches d'un enclos, si bien qu'il ne leur reste aucun endroit où pêcher. Par conséquent, ils n'ont d'autre choix que de verser des pots-de-vin aux gardes de sécurité chargés de protéger les enclos pour pouvoir pêcher, ou se tenir prêts à prendre la fuite lors de leur pêche.

Nombreuses sont les personnes à avoir admis commencer à abattre des arbres pour réparer leurs navires endommagés. À l'inverse, d'autres se sont tournés vers le charbon de bois comme source de revenus alternative, certes autorisée, mais qui a surtout provoqué une destruction visible de l'environnement des communautés d'artisans pêcheurs.

Un grand nombre de personnes, hommes et femmes, se sont vues poussées à quitter la pêche, faisant face à des conséquences aussi désastreuses que le décrochage scolaire de leurs enfants.

De plus, les restrictions imposées à la pêche ont conduit à une intensification des conflits fonciers alors que les communautés d'artisans pêcheurs tentent de s'engager dans d'autres activités rémunératrices, notamment l'agriculture. Plusieurs de ces exploitants, empiétant sur les forêts alentour, sont souvent poursuivis par l'autorité forestière nationale au motif de la destruction forestière.

Il est important de noter que les communautés d'artisans pêcheurs doivent être incluses et impliquées dans les décisions qui les concernent directement. Une fois ces décisions adoptées, il est tout aussi essentiel de mettre en place des actions d'éducation et de sensibilisation pour garantir le respect des règles définies.

Cependant, il est impératif d'adopter des lois applicables et adaptées aux personnes qui dépendent entièrement de la pêche.



SÉNÉGAL

Grâce au soutien de la coopération japonaise, les communautés de pêcheurs de Nianing ont bénéficié de la construction d'une zone de débarquement sur la plage pour améliorer la qualité des produits débarqués et organiser leur commercialisation.

Le projet a été réalisé en complément des mesures de gestion appliquées à deux espèces de produits de la pêche, à savoir le poulpe et le cymbium. L'objectif était d'améliorer leur reproduction à l'aide d'une étude biologique impliquant la participation des pêcheurs. Une période de repos biologique pour les poulpes a été appliquée, accompagnée de l'immersion des pots à poulpe et de la remise à l'eau des bébés cymbiums. Une zone de débarquement a été aménagée pour accompagner et soutenir ces mesures.

Un Comité de gestion des ressources halieutiques et de l'environnement marin a été mis en place au niveau de la communauté de pêcheurs du village, réunissant des représentants locaux des différentes techniques de pêche développées dans la localité. Ce comité agit en tant que promoteur du projet. La mise en place de la zone de débarquement a permis au comité d'organiser la commercialisation des produits en imposant le respect des conditions de conservation des produits et en proposant un prix plus élevé que celui offert par les autres acheteurs. Les conditions requises consistaient à transporter de la glace en mer et de conserver les produits dans des boîtes appropriées.

Auparavant, un prix plus élevé avait été négocié avec l'usine de transformation des produits par rapport à d'autres fournisseurs qui n'accordaient pas suffisamment d'attention à la qualité des produits.

Les bénéfices de cette opération ont également permis au comité d'aider la communauté en faisant des dons et en soutenant les écoles, les mosquées et les églises

locales.

En plus d'améliorer les revenus des pêcheurs, de déboucher sur des mesures relatives aux ressources et de préserver l'environnement, le projet a permis d'introduire de nouveaux comportements au niveau de la communauté.

Pour ce faire, les communautés ont travaillé en étroite collaboration avec l'administration des pêches et la municipalité.

La construction d'infrastructures le long de la côte nécessite une autorisation et d'autres appuis sur le plan administratif. Il a également fallu organiser des séances de travail avec les communautés d'artisans pêcheurs pour lancer ce processus ; ce dernier devait à tout prix aboutir, car les pêcheurs avaient déjà désigné des acheteurs qu'ils ne pouvaient pas laisser tomber du jour au lendemain.

Le projet a été couronné de succès grâce à la forte implication des communautés, car deux grands sites de débarquement (Joal et Mbour) se trouvent à proximité du village de Nianing.



GUINÉE-BISSAU

Située dans le nord-ouest de la Guinée-Bissau, sur les rives du fleuve portant le même nom, la communauté de pêcheurs de Cacheu est une communauté dynamique profondément enracinée dans les pratiques de pêche traditionnelles.

Tout comme les communautés voisines de Bigene et Canchungo, Cacheu conserve des droits fonciers coutumiers sur ses zones de pêche et les ressources qui y sont associées. Ces droits font l'objet d'une reconnaissance juridique par le gouvernement, ce qui reflète une combinaison de structures de gouvernance traditionnelles et formelles.

Les lois socioculturelles et économiques de la communauté jouent un rôle crucial dans la réglementation de l'utilisation durable des ressources halieutiques, en garantissant le respect des pratiques établies afin d'éviter les abus et la surpêche.

La communauté de Cacheu opère en vertu d'un cadre solide fondé sur des droits fonciers coutumiers, inscrits dans les pratiques locales et étayés par la législation nationale.

Ces droits confèrent à la communauté un accès sûr et stable aux zones de pêche, aux terres destinées à la transformation du poisson et aux zones résidentielles. La gouvernance au sein de la communauté se fait de manière participative, avec le concours de diverses parties prenantes, notamment les leaders locaux, les pêcheurs et les groupes de femmes.

Cette approche inclusive garantit que toutes les voix sont entendues dans les processus décisionnels.

La communauté adhère à des réglementations strictes concernant les types d'engins de pêche utilisés, les zones de pêche territoriales, les restrictions saisonnières et les embargos sur la pêche, toutes conçues pour promouvoir des pratiques durables.

Malgré un cadre de gouvernance solide, la communauté de pêche de Cacheu est confrontée à plusieurs défis. Des infrastructures inadéquates, telles que des installations de stockage et des unités de transformation limitées, entravent la capacité de la communauté à maximiser ses ressources halieutiques.

En outre, des menaces externes telles que la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INDNR) pratiquée par des navires étrangers font peser d'importants risques sur la durabilité des pêcheries locales. Pour résoudre ces problèmes, la communauté a entrepris des collaborations avec des agences gouvernementales, des organisations non gouvernementales (ONG) et des organismes internationaux.

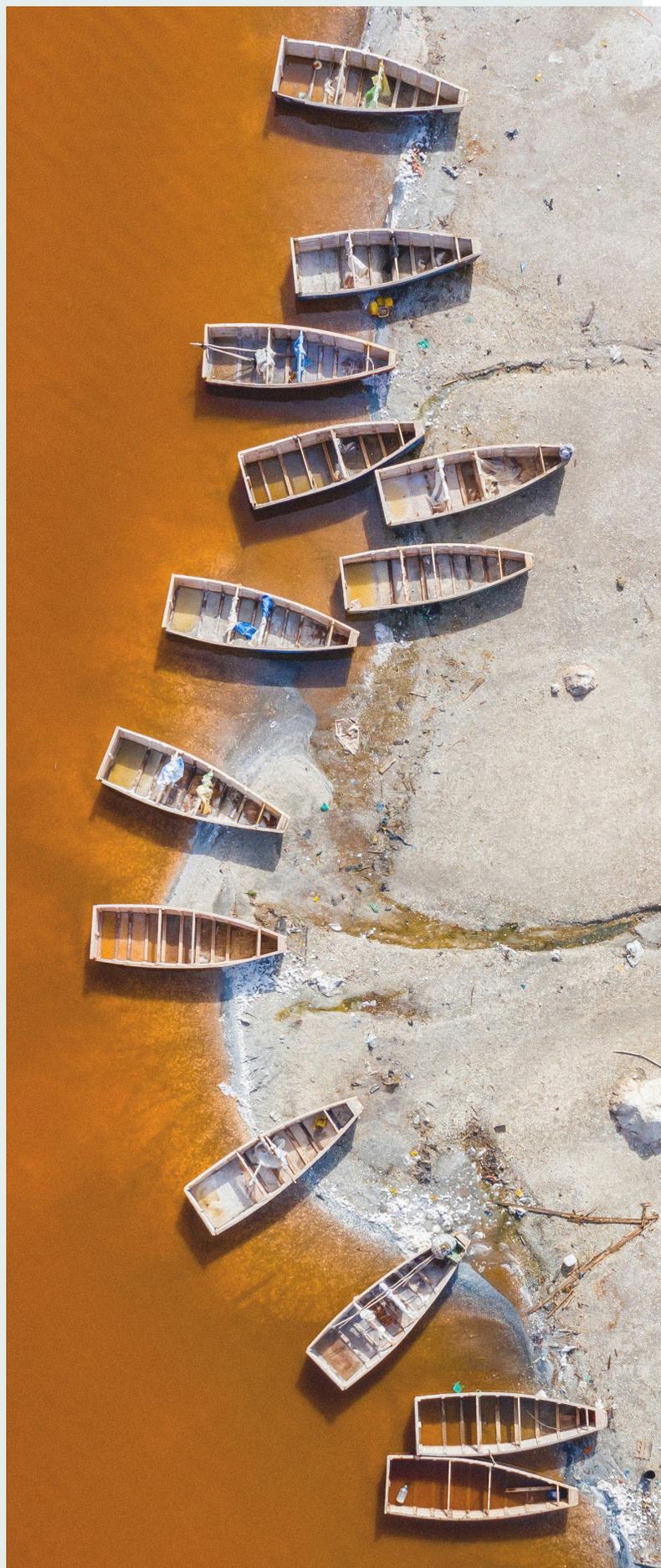
Ces partenariats sont axés sur le renforcement des capacités, le développement d'infrastructures et l'amélioration des mesures de surveillance et d'exécution contre la pêche INDNR.

La communauté de pêche de Cacheu illustre plusieurs bonnes pratiques en matière de gestion des droits fonciers et des ressources halieutiques. Des réunions et des consultations régulières de la communauté garantissent la transparence et la prise de décision collective.

La communauté donne également la priorité à la parité hommes-femmes, en impliquant ces dernières dans les rôles de gouvernance et en reconnaissant leurs contributions à l'industrie de la pêche.

Pour asseoir les droits fonciers et promouvoir une pêche durable, il est recommandé au gouvernement et aux parties prenantes d'investir dans l'amélioration des infrastructures, de dispenser des formations sur les techniques de pêche modernes et d'améliorer l'accès au marché pour les produits de la pêche.

En outre, l'intégration des connaissances traditionnelles à la recherche scientifique peut contribuer à l'élaboration de stratégies de gestion adaptatives qui sont à la fois culturellement pertinentes et écologiquement rationnelles.



RECOMMANDATIONS

Analyser les fondements juridiques nationaux propices au soutien des droits fonciers.

Il est recommandé de mener une analyse approfondie des lois, politiques et réglementations en vigueur au niveau national en matière de régimes fonciers applicables aux terres et aux ressources, en évaluant leur alignement par rapport aux cadres internationaux et aux meilleures pratiques.

Il est essentiel d'organiser des consultations des parties prenantes impliquant les agences gouvernementales, les communautés d'artisans pêcheurs et les peuples autochtones, les organisations de la société civile et les experts juridiques afin de recueillir des points de vue divers sur les questions relatives aux droits fonciers. À partir de ces résultats, des propositions de réforme juridique ou des amendements devraient être élaborés pour améliorer la protection et la gouvernance des droits fonciers.

Développer une base de données des régimes fonciers coutumiers et légaux par le biais d'une cartographie.

Développer une base de données des régimes fonciers coutumiers et formels grâce à un processus systématique de cartographie, collecte de données, analyse et organisation.

La collaboration avec les principales parties prenantes, y compris les communautés d'artisans pêcheurs et les peuples autochtones, les agences gouvernementales et les experts fonciers, est essentielle pour identifier et documenter les régimes fonciers existants dans la zone cible. Ce processus devrait comprendre des enquêtes sur le terrain, des entretiens et l'examen de documents afin de garantir une collecte d'informations complètes et précises pour la base de données.

Procéder à une évaluation de l'efficacité des systèmes de droits fonciers existants et déterminer comment les améliorer.

L'évaluation de l'efficacité des régimes fonciers en place implique un examen approfondi des cadres juridiques, économiques et sociaux régissant la propriété foncière et les droits de propriété.

Cette évaluation consiste à évaluer la clarté, l'applicabilité et l'inclusivité des régimes fonciers, tout en tenant compte de leur impact sur les différentes parties prenantes, y compris les communautés d'artisans pêcheurs, les peuples autochtones et les groupes marginalisés.

En identifiant les faiblesses et les insuffisances de ces systèmes, les responsables de l'élaboration des politiques et les parties prenantes peuvent mettre en œuvre des réformes ciblées pour renforcer la sécurité foncière, promouvoir un accès équitable aux ressources foncières et favoriser des pratiques durables de gestion des terres.

Cartographier les lois, politiques et projets existants incompatibles avec les droits fonciers.

La cartographie des lois, politiques et projets existants en contradiction avec les droits fonciers implique de procéder à un examen complet des cadres juridiques,

des politiques gouvernementales et des initiatives de développement afin d'identifier les divergences et les incohérences qui nuisent à la sécurité foncière. Ce processus nécessite une collaboration interdisciplinaire entre les experts juridiques, les responsables de l'élaboration des politiques et les personnes représentant les communautés afin d'analyser les implications de ces conflits sur les accords relatifs aux régimes fonciers, les droits de propriété et l'accès aux ressources naturelles. En documentant ces conflits et leur impact sur les communautés d'artisans pêcheurs et les peuples autochtones, les responsables de l'élaboration des politiques peuvent initier des interventions ciblées pour lever les ambiguïtés juridiques, atténuer les différends relatifs aux questions foncières et veiller à ce que les régimes fonciers respectent les droits de l'ensemble des parties prenantes.

Comprendre les intersections entre les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (Directives sur les régimes fonciers)¹⁵ et les Directives sur la pêche artisanale.

Cela implique une analyse comparative approfondie des deux ensembles de Directives afin d'identifier les points communs et les divergences dans leurs principes, leurs objectifs et leurs stratégies de mise en œuvre. Ce processus implique l'engagement des parties prenantes issues des agences gouvernementales, des organisations de la société civile, des communautés locales et des peuples autochtones afin d'évaluer les implications pratiques et l'efficacité de ces Directives dans la promotion d'une gestion durable et participative des ressources, la garantie des droits fonciers coutumiers et l'amélioration de la sécurité alimentaire aux niveaux national et local.

En examinant les intersections entre les Directives volontaires sur les régimes fonciers et les Directives sur la pêche artisanale, les responsables de l'élaboration des politiques et les spécialistes peuvent développer des approches synergiques tirant parti des forces des deux cadres pour relever les défis liés aux régimes fonciers auxquels sont confrontés les communautés d'artisans pêcheurs et les peuples autochtones. Cette étude contribuerait à favoriser la cohérence, l'alignement et la collaboration entre les domaines d'intervention, facilitant ainsi la mise en œuvre de stratégies de gouvernance intégrées à l'appui d'un accès équitable aux terres, aux pêches et aux forêts tout en faisant progresser les objectifs de sécurité alimentaire d'une manière holistique et inclusive.

Assurer une large présentation des artisans pêcheurs dans la prise de décisions lors de la création de régimes fonciers légaux.

Les processus décisionnels intervenant lors de la création de régimes fonciers légaux nécessitent une implication active des communautés d'artisans pêcheurs et des peuples autochtones, des parties prenantes locales et des autorités compétentes tout au long de l'élaboration et de la mise en œuvre.

¹⁵ <https://www.fao.org/tenure/voluntary-guidelines/fr/>

Cet engagement est crucial pour la sauvegarde des droits fonciers des artisans pêcheurs, car elle favorise la transparence, la reddition de comptes et la réactivité dans les processus décisionnels, renforçant ainsi la légitimité et l'efficacité des régimes fonciers légaux. En permettant aux communautés d'artisans pêcheurs et aux peuples autochtones de contribuer à la conception et à la mise en œuvre des politiques foncières, les décideurs peuvent s'assurer que ces cadres reflètent leurs réalités et leurs aspirations, engendrant des accords fonciers plus équitables, durables et résilients qui soutiennent les moyens d'existence et le bien-être des communautés dépendant de la pêche artisanale.

Élaborer un cadre de mise en œuvre applicable aux droits fonciers coutumiers des artisans pêcheurs.

Ce processus implique la réalisation d'exercices complets de cartographie spatiale afin de délimiter les espaces terrestres et d'identifier les utilisations existantes des terres, tout en s'engageant simultanément aux côtés des communautés locales, des peuples autochtones et des parties prenantes afin de comprendre leurs pratiques coutumières et leurs besoins. En établissant des règles et des réglementations claires s'appuyant sur ce cadre, telles que la définition des droits de propriété, les restrictions d'utilisation des terres et les mécanismes de résolution des différends, la sécurité juridique et la sécurité foncière sont renforcées, ce qui favorise l'investissement et la gestion durable des ressources. En outre, l'intégration de garanties juridiques et de règles relatives aux violations permet de protéger et de faire respecter les droits fonciers, en décourageant les empiètements non autorisés et en assurant une protection contre l'insécurité foncière.

La reconnaissance de la pêche comme mode de vie fait partie intégrante du droit à la vie des artisans pêcheurs.

Cet objectif peut être atteint en reconnaissant l'importance culturelle, sociale et économique des activités de pêche au sein des communautés d'artisans pêcheurs et des peuples autochtones, et en intégrant cette compréhension dans les mécanismes juridiques et politiques. Cela suppose de mettre en place des politiques qui non seulement protègent les droits des communautés d'artisans pêcheurs et des peuples autochtones à accéder aux ressources marines et à les utiliser, mais qui soutiennent également leurs pratiques traditionnelles de subsistance et leurs identités culturelles.

Le fait de mettre en avant la pêche comme un élément fondamental du droit à la vie des communautés d'artisans pêcheurs et des peuples autochtones souligne l'importance de protéger leur bien-être socio-économique, de préserver le patrimoine culturel et de garantir la sécurité alimentaire de millions de personnes dans le monde qui dépendent de la pêche artisanale pour leur subsistance et leur mode de vie. Ceci est particulièrement pertinent dans le cas des programmes de « moyens d'existence alternatifs » ciblant les artisans pêcheurs.

Organiser et soutenir les artisans pêcheurs pour une cogestion efficace des ressources halieutiques en vertu de laquelle les systèmes de gestion sont conçus en tenant compte de leurs suggestions.

Les gouvernements peuvent favoriser une cogestion efficace des ressources halieutiques par les

communautés d'artisans pêcheurs et les peuples autochtones grâce à des structures de gouvernance inclusives qui privilégient et facilitent l'intégration des suggestions et des points de vue des artisans pêcheurs.

Pour ce faire, il convient de mettre en place des organes de décision collaboratifs composés de représentants des gouvernements, de leaders du secteur de la pêche artisanale, de scientifiques et d'autres parties prenantes, au sein desquels les communautés d'artisans pêcheurs et les peuples autochtones ont véritablement leur mot à dire dans la conception et la mise en œuvre des systèmes de gestion des pêches. En outre, les gouvernements peuvent apporter un soutien technique et financier pour renforcer les capacités des communautés d'artisans pêcheurs en matière de collecte de données, de suivi et d'application de la législation, en leur donnant les moyens de participer activement aux processus de gestion des ressources. Il est essentiel de donner la priorité aux contributions des artisans pêcheurs à la gestion des pêches, car elles permettent d'exploiter des connaissances locales et de garantir que les stratégies de gestion sont adaptées au contexte, socialement équitables et écologiquement durables. En encourageant les partenariats entre les gouvernements et les communautés d'artisans pêcheurs et les peuples autochtones, les approches de cogestion renforcent la résilience et la productivité des pêches et favorisent la cohésion sociale, l'autonomisation économique et la sécurité alimentaire de millions de personnes dont les moyens d'existence dépendent de la pêche artisanale.

Veiller à ce que le consentement libre, préalable et éclairé constitue une composante obligatoire des projets portant sur des ressources liées à la pêche artisanale.

Les gouvernements peuvent faciliter la reconnaissance des communautés d'artisans pêcheurs comme premières détentrices de droits en incorporant le principe du consentement libre, préalable et éclairé comme condition préalable à tout projet portant sur des ressources liées à la pêche artisanale. Cela implique la mise en place de cadres juridiques et d'orientations politiques qui imposent une consultation et un consentement effectifs des communautés avant l'approbation de tout projet de développement ayant une incidence sur leurs ressources halieutiques. Les gouvernements peuvent également soutenir le renforcement des capacités des communautés afin d'améliorer leurs compétences en matière de négociation, la connaissance de leurs droits et la compréhension des implications du projet. La priorité accordée au consentement libre, préalable et éclairé permet aux communautés d'artisans pêcheurs et aux peuples autochtones de prendre des décisions éclairées sur les projets ayant un impact sur leurs moyens d'existence, leur culture et leur environnement, ce qui leur confère un rôle clé dans les processus de gouvernance des ressources.

Il est essentiel de reconnaître les artisans pêcheurs comme les premiers détenteurs de droits pour faire respecter leurs droits à l'autodétermination, préserver leurs pratiques de pêche traditionnelles et promouvoir un développement durable qui réponde aux besoins et aux aspirations de leurs communautés tout en favorisant la justice sociale, la gestion responsable de l'environnement et la gouvernance inclusive.

• • • • • SECTION 6

DÉVELOPPEMENT SOCIAL, EMPLOI ET TRAVAIL DÉCENT

Il est essentiel de s'intéresser à la question du bien-être socio-économique, la plupart des artisans pêcheurs de la région vivant dans des conditions socio-économiques précaires. Ces personnes sont confrontées à de multiples défis menaçant leurs moyens d'existence et leur bien-être, notamment la diminution de la base de ressources naturelles, la concurrence des opérations de pêche industrielle, l'augmentation du coût de la vie et le piège de l'endettement qui en découle, les mauvaises conditions de travail, le manque d'accès à la santé, l'insécurité alimentaire et la malnutrition, ainsi qu'une dynamique socio-politique inéquitable.

La section 6 des Directives sur la pêche artisanale souligne la responsabilité des États dans la promotion d'un développement équitable, l'éradication de la pauvreté et l'amélioration des conditions socio-économiques des communautés de pêcheurs.

Elle met l'accent sur l'accès aux services publics essentiels tels que le logement, l'éducation, l'eau potable et l'énergie, ainsi qu'aux services financiers tels que l'épargne, le crédit et l'assurance.

La section préconise également des conditions de travail équitables et sûres, en promouvant un travail décent et des salaires équitables pour toutes les personnes impliquées dans la chaîne de valeur de la pêche. En outre, elle appelle à des mesures de prévention de la criminalité, de la violence et de l'exploitation, en garantissant l'accès à la justice des victimes, et reconnaît les droits et l'importance que revêt l'intégration des personnes migrantes pratiquant la pêche ou travaillant dans ce secteur.

Il est possible d'améliorer les conditions socio-économiques des artisans pêcheurs, et donc, de réduire leur vulnérabilité aux problèmes socio-économiques et de réduire leur résilience en garantissant leur accès à ces équipements de base.

Par ailleurs, la prise en compte du bien-être socio-économique des artisans pêcheurs peut avoir un impact positif sur le développement global des communautés côtières et de la région.

Lorsque les personnes pratiquant la pêche artisanale ont accès aux équipements de base, elles sont mieux armées pour s'engager dans des pratiques de pêche productives et durables, contribuant ainsi à la santé à long terme des écosystèmes côtiers et à la durabilité de l'industrie de la pêche.

De plus, l'amélioration des conditions socio-économiques peut accroître la mobilité sociale et les opportunités qui s'offrent aux artisans pêcheurs et à leurs familles, favorisant ainsi la croissance économique globale et le développement de la région.



PRINCIPAUX RÉSULTATS



BOTSWANA

Au Botswana, les indicateurs sociaux mettent en évidence des difficultés importantes dans des domaines cruciaux comme les soins de santé, l'éducation et l'inclusion financière.

Le secteur de la santé est confronté à des insuffisances marquées par une pénurie de machines essentielles, d'installations et de personnel qualifié pour assurer le fonctionnement efficace des centres de santé. Cette pénurie a un impact négatif sur la qualité et l'accessibilité des services de santé, ce qui risque de compromettre le bien-être de la population, en particulier dans les zones rurales.

Des préoccupations notables sont également observées dans le secteur de l'éducation, en particulier dans les villages d'artisans pêcheurs.

Le manque d'installations scolaires à proximité des villages oblige la plupart des enfants à intégrer des internats, ce qui entraîne des problèmes de discrimination et de déconnexion culturelle. L'absence de possibilités de formation professionnelle aggrave la situation, limitant le renforcement des compétences et les perspectives d'avenir des membres de ces communautés. Il est indispensable de combler ces lacunes éducatives pour favoriser un accès inclusif et équitable à une éducation de qualité, en veillant à ce que les jeunes des villages d'artisans pêcheurs bénéficient d'opportunités de développement intégral.

En outre, l'inclusion financière demeure un obstacle de taille, car ces régions ne bénéficient que d'un accès limité aux services bancaires.

Le faible niveau de revenus qui prévaut dans les villages d'artisans pêcheurs contribue à l'exclusion financière de ces communautés. L'absence de services bancaires accessibles entrave la croissance économique et la stabilité financière des personnes impliquées dans la pêche artisanale, car il leur est difficile d'épargner, d'investir ou d'accéder au crédit pour développer d'éventuels projets d'entreprise.



OUGANDA

En Ouganda, les indicateurs sociaux au sein des communautés d'artisans pêcheurs témoignent de difficultés similaires à celles auxquelles est confrontée la population dans son ensemble. L'accessibilité des soins de santé est une préoccupation majeure pour les communautés d'artisans pêcheurs, à l'image de ce qui se passe dans l'ensemble du pays. Le système de santé, qui comprend à la fois des établissements privés et des établissements financés par le gouvernement, ne prévoit aucune couverture maladie nationale, et seule 2 % environ de la population est couverte par des compagnies d'assurance maladie privées. Bien que 71,7 % de la population se trouve à moins d'une heure de marche d'un établissement de santé, les communautés de pêcheurs sont plus vulnérables en raison de la concentration des établissements sur le

continent, souvent situés jusqu'à 10 kilomètres de certains sites de débarquement.

Les communautés de pêcheurs dépendent de prestataires de soins privés, souvent non qualifiés, qui se procurent des médicaments sur le continent et les vendent sans diagnostic approprié.

Le système éducatif ougandais, qui englobe des établissements privés et des établissements subventionnés par le gouvernement, est confronté à des défis au sein des communautés d'artisans pêcheurs. Bien que les écoles privées soient très répandues, le manque de moyens d'existence durables perturbe l'accès à une éducation de qualité.

Le contrôle de l'armée sur les pêcheries a entraîné une instabilité économique, incitant les familles à déscolariser leurs enfants pour des raisons financières. Les échanges menés avec les communautés de pêcheurs suggèrent une diminution de la capacité des parents à financer l'éducation de leurs enfants depuis 2017. La qualité des services éducatifs disponibles est compromise, les écoles situées à proximité des zones de débarquement étant souvent exposées aux intempéries et n'ayant pas les moyens de recruter du personnel enseignant qualifié.

Les communautés d'artisans pêcheurs d'Ouganda ne disposent pas de systèmes de protection sociale structurés et dépendent essentiellement des revenus gagnés au jour le jour.

Les femmes organisées au sein d'entités telles que le Katosi Women Development Trust (KWDT) peuvent épargner chaque mois et accéder au crédit, bien que ce service demeure limité et dépende de la capacité de l'organisation.

D'autres organisations non gouvernementales présentes dans diverses communautés disposent d'une capacité limitée à proposer une sécurité sociale, les taux d'intérêt risquant de restreindre l'accès des plus vulnérables au crédit. Les régimes d'assurance sont particulièrement absents et les mécanismes d'épargne sont essentiellement informels, incluant les caisses d'épargne physiques, l'épargne collective et les services d'argent mobile proposés par les sociétés de télécommunication, ce qui souligne la nécessité de renforcer les interventions sociales dans les communautés d'artisans pêcheurs.

Les communautés d'artisans pêcheurs n'ont pas accès aux services et équipements bancaires traditionnels et ont recours à d'autres méthodes pour effectuer leurs transactions financières. Elles épargnent principalement en recourant à des caisses d'épargne physiques, à l'épargne collective avec des particuliers ou aux services d'argent mobile fournis par les sociétés de télécommunication. Toutefois, ces pratiques ne sont pas sans poser de problèmes. Les caisses d'épargne sont exposées au vol et leur perte peut passer inaperçue pendant une longue période. Les transactions d'argent mobile, bien que courantes, sont sujettes aux escroqueries, tandis que le remplacement d'un téléphone perdu est fastidieux. De plus, les bureaux physiques sont principalement situés dans les villes et les grands centres d'échanges, ce qui pose des difficultés aux membres des communautés d'artisans pêcheurs.

En ce qui concerne les facilités de crédit, les membres des communautés d'artisans pêcheurs ont accès à des solutions formelles et informelles.

Les banques et les institutions de microcrédit légalement immatriculées atteignent les communautés de pêcheurs, en déployant des spécialistes du crédit se rendant en personne dans ces zones pour accorder des prêts. Cependant, les sources de crédit formelles imposent souvent des taux d'intérêt élevés, les banques commerciales appliquant des taux minimums de 20% et certaines institutions de microfinance des taux allant jusqu'à 30 %.

Ces conditions contribuent à aggraver la pauvreté et la vulnérabilité des communautés de pêcheurs.

En outre, la brièveté des délais de remboursement, comme les six mois exigés par certains établissements, pose un problème, les communautés de pêcheurs ayant du mal à s'acquitter de leurs obligations de remboursement et à bénéficier pleinement des facilités de crédit.

En Ouganda, la participation des hommes et des femmes aux processus décisionnels liés aux politiques relatives à la pêche artisanale est limitée. Les communautés de pêcheurs, y compris les femmes, ont été peu consultées lors de l'adoption du projet de loi sur la pêche.

Les efforts déployés par des organisations telles que le Katosi Women Development Trust (KWDT), en collaboration avec FIAN Ouganda, visaient à aider les communautés de pêcheurs à comprendre et à participer à l'élaboration des politiques, en s'opposant aux clauses susceptibles d'avoir un impact négatif sur leur vie.

L'État reconnaît officiellement les travailleuses du secteur de la pêche en Ouganda, en leur délivrant des cartes d'identité et en les comptabilisant dans les recensements au même titre que les hommes. Toutefois, il n'existe aucun programme ou subvention spécifique lié à la pêche ciblant les femmes de ces communautés, et ces avantages ne sont pas non plus disponibles pour les hommes.

La discrimination fondée sur le sexe persiste dans le secteur de la pêche, les normes sociales négatives et les exigences culturelles limitant la pleine participation des femmes.

Les femmes essayant de se lancer directement dans la pêche sont affublées de qualificatifs dénigrants, victimes d'abus et attaquées sexuellement en mer par les hommes. Les croyances culturelles stigmatisent la présence de femmes dans l'eau, en les associant à des malédictions et à des malheurs pour les lacs et leurs poissons.

Les perturbations causées par le contrôle de la pêche par l'armée, en particulier l'interdiction de fumer le poisson, affectent les femmes de manière disproportionnée. Étant donné qu'elles sont souvent impliquées dans des activités côtières telles que le fumage du poisson et le séchage au soleil, ces restrictions les obligent à quitter le secteur. Pour parvenir à l'égalité hommes-femmes dans le secteur de la pêche, il est nécessaire de s'attaquer à ces pratiques discriminatoires et de promouvoir la participation égale des femmes dans tous les domaines de l'industrie.



SÉNÉGAL

Au Sénégal, les indicateurs sociaux dans le domaine de la pêche artisanale couvrent les soins de santé, l'éducation, la protection sociale et l'emploi. En termes de soins de santé, les communautés d'artisans pêcheurs ont généralement accès à des services de bonne qualité. Les centres de santé sont bien répandus et fournissent des soins à toutes les personnes sans discrimination.

Toutefois, les recommandations spécifiques incluent la garantie que tous les postes de santé aient accès à des médecins et des sage-femmes qualifiés, en particulier dans les régions insulaires enclavées.

Il n'y a pas de discrimination à l'égard des enfants des communautés de pêcheurs, lesquels jouissent des mêmes droits que le reste de la population. La qualité de l'éducation repose sur de bonnes conditions d'enseignement fournies par un personnel qualifié. Les recommandations d'amélioration portent sur le maintien de ces normes et l'intégration de l'éducation à l'environnement dans les programmes scolaires, compte tenu de l'impact de l'industrie de la pêche sur les ressources naturelles.

Les mesures de protection et de sécurité sociales au Sénégal comprennent un système de couverture maladie universelle (CMU) accessible à l'ensemble de la population. Des mutuelles de santé, des assurances-vie et des assurances-équipement sont disponibles, ce qui garantit une couverture complète. En outre, les associations mutuelles d'épargne et de crédit permettent aux communautés d'artisans pêcheurs d'accéder au crédit. Les défis dans ce domaine incluent les taux d'intérêt élevés pratiqués par les banques traditionnelles, alors que les mutuelles d'épargne semblent plus adaptées.

En termes d'emploi, les conditions de travail dans le secteur informel de la pêche artisanale sont difficiles, car elles ne prévoient pas de contrats de travail ni de conditions d'âge.

La loi en vigueur doit être modifiée, ce qui donnera l'occasion aux acteurs de la pêche artisanale de prendre part au processus décisionnel.

Aucune restriction spécifique n'est imposée aux communautés d'artisans pêcheurs qui investissent dans d'autres secteurs offrant des opportunités génératrices de revenus. Heureusement, aucune forme de violence, de corruption ou de criminalité organisée n'a été signalée à l'encontre des communautés d'artisans pêcheurs.

La sécurité des artisans pêcheurs au Sénégal est régie par le Code de la pêche maritime, qui réglemente l'exploitation des ressources halieutiques.

Cependant, les défis à relever incluent la nécessité d'une révision et d'une amélioration continues du cadre juridique afin de garantir la durabilité des ressources halieutiques. Dans l'ensemble, ces réponses mettent en lumière les aspects positifs et les domaines d'amélioration des indicateurs sociaux affectant les communautés d'artisans pêcheurs au Sénégal.



GAMBIE

Le développement social au sein des communautés d'artisans pêcheurs de Gambie comporte à la fois des aspects positifs et des défis en matière de soins de santé, d'éducation, de protection sociale et de sécurité. En termes de soins de santé, ces communautés ont accès à des services par le biais de postes de santé, de centres médicaux et d'hôpitaux.

Bien que des services pharmaceutiques et ambulanciers soient disponibles, des problèmes persistent en raison de la pollution de l'environnement, de l'inhalation de fumée due au fumage du poisson, des maladies d'origine aquatique et du coût élevé des médicaments.

En outre, des problèmes tels que l'augmentation du coût de la vie, les migrations saisonnières et la dégradation des terres côtières exacerbent les difficultés en matière de soins de santé.

Si l'éducation est accessible, le coût de l'enseignement supérieur reste un obstacle pour de nombreux membres des communautés d'artisans pêcheurs. Les recommandations visant à améliorer l'accès à l'éducation comprennent l'octroi de bourses d'études, la garantie d'un matériel pédagogique de qualité, la gratuité de l'enseignement pour les filles jusqu'au niveau universitaire et une plus grande ouverture du système éducatif.

Bien qu'il n'existe pas de programmes de formation professionnelle spécifiques pour les membres des communautés d'artisans pêcheurs, des formations générales en agriculture et en menuiserie, notamment pour la construction de bateaux, sont disponibles.

En termes de protection sociale, les communautés d'artisans pêcheurs bénéficient de services d'assurance, de prêts et de crédits de microfinance, ainsi que d'un soutien sous forme d'aide financière, de matériel et d'équipement.

Les services bancaires, y compris ceux proposés par des institutions de microfinance telles que Reliance Financial Services et Ecobank, sont accessibles. Toutefois, des problèmes persistent, tels que les taux d'intérêt élevés, les obstacles bureaucratiques et les risques liés à la qualité et au stockage des captures. Des facilités de crédit gérées par des comités sélectionnés par la communauté existent, mais les difficultés proviennent de l'ingérence politique, des taux d'intérêt élevés, du manque de garanties et de la faiblesse des structures de gouvernance et de gestion.

Les conditions de travail dans les communautés d'artisans pêcheurs ne respectent souvent pas les normes nationales et internationales en matière de droits humains, du fait d'infrastructures inadéquates, du recours au travail saisonnier et d'une formation limitée. Bien que des projets gouvernementaux et des projets de donateurs offrent d'autres possibilités de générer des revenus, ces efforts sont entravés par un manque de capacité à élaborer des propositions de projets pouvant bénéficier de concours bancaires et par une faible mobilisation de ressources financières.

Les membres des communautés d'artisans pêcheurs sont également confrontés à la violence et aux conflits dans le cadre de leur travail, y compris le vol, les sévices

sexuels, la corruption et les conflits avec les industriels au sujet des ressources marines. Des programmes de sécurité, tels que les Unités de services militaires maritimes et les réglementations de l'Agence nationale des catastrophes, sont en place pour protéger les travailleurs du secteur de la pêche artisanale. Les recommandations d'amélioration portent sur la formation à la sécurité, l'accès aux équipements de sécurité, la mise en place de systèmes d'alerte et la sensibilisation aux questions de sécurité.



RDC

En RDC, les communautés d'artisans pêcheurs peinent à accéder à des soins de santé de qualité, principalement du fait que la pêche illégale aggrave la pauvreté et les conditions socio-économiques. Il en résulte des taux de mortalité plus élevés et une augmentation des maladies incurables, la malnutrition touchant particulièrement les enfants.

L'accès à une éducation de qualité est limité par des écoles mal construites et un taux de chômage élevé parmi les parents, ce qui réduit les possibilités de trouver d'autres sources de revenus. Pour améliorer l'éducation dans ces communautés, il est recommandé de construire de nouvelles écoles, de former le personnel enseignant, de fournir des ressources éducatives adéquates et de mettre en place des programmes de formation professionnelle. En outre, il est conseillé de mécaniser les écoles non mécanisées¹⁶, de créer des centres de formation aux techniques de pêche industrielle et de stabiliser les zones de production.

En termes de bien-être social et de sécurité, les communautés d'artisans pêcheurs n'ont pas accès aux services bancaires et aux facilités de crédit classiques, et s'appuient plutôt sur des systèmes informels tels que le système de crédit rotatif. L'absence de banques est attribuée aux crises financières passées et à la mauvaise gestion des dirigeants des coopératives. Des actions de plaidoyer sont nécessaires pour mettre en place des services bancaires et renforcer les structures des associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC) afin d'améliorer l'accès au crédit. Les régimes de protection sociale restent limités, le système de crédit rotatif constituant la principale forme de soutien financier.

Les possibilités d'emploi au sein des communautés d'artisans pêcheurs sont limitées, les conditions de travail étant souvent inférieures aux normes nationales et internationales en matière de droits humains. La génération de revenus est largement limitée aux opérations de pêche individuelles, et des problèmes se posent en ce qui concerne le partage équitable de la production entre les patrons et les pêcheurs.

Les communautés d'artisans pêcheurs sont également confrontées à des violences liées à l'emploi venant des forces navales et armées, notamment le pillage des produits de la pêche, la torture des pêcheurs et les demandes de pots-de-vin de la part des autorités de contrôle. Bien que la législation, telle que la constitution et la Convention ICCN-COPEVI, vise à répondre à ces questions, les problèmes de sécurité persistent.

¹⁶ La « mécanisation des écoles non mécanisées » consiste à introduire des technologies, des machines ou des outils modernes dans les écoles qui en sont actuellement dépourvues. Elle peut se traduire par la mise à disposition d'ordinateurs, d'outils d'apprentissage numérique et d'équipements modernes pour améliorer la qualité de l'éducation et faciliter la formation pratique, en particulier dans le domaine technique et professionnel.



GUINÉE-BISSAU

Les communautés d'artisans pêcheurs de Guinée-Bissau ont accès aux services de santé par l'intermédiaire des postes de santé, des centres médicaux et des hôpitaux locaux.

Ces établissements, soutenus par le gouvernement et les ONG, proposent des services médicaux essentiels, des produits pharmaceutiques et des ambulances. Cependant, des problèmes persistent, notamment la pollution de l'environnement et les problèmes de santé liés aux pratiques de fumage du poisson.

L'utilisation de fours traditionnels sur les sites de débarquement et dans les habitations entraîne des problèmes dus à l'inhalation de fumée.

En outre, le coût élevé des médicaments et des services essentiels, exacerbé par l'inflation du prix des carburants, de l'électricité et des denrées alimentaires, constitue un obstacle important à l'accès à des soins de santé de qualité. Les migrations saisonnières et la dégradation du littoral due à l'érosion compliquent encore davantage la fourniture de soins de santé.

L'accès à une éducation de qualité reste un défi important pour les communautés d'artisans pêcheurs. De nombreux membres de la communauté n'ont pas accès à des établissements d'enseignement standard, ce qui les empêche d'améliorer leurs conditions socio-économiques.

Les régimes de sécurité sociale proposés aux communautés d'artisans pêcheurs en Guinée-Bissau sont limités, principalement à des prêts à taux d'intérêt élevés et à des facilités de crédit non viables.

Les sociétés de microfinance proposent des services bancaires et des crédits aux petites et moyennes entreprises ; cependant, ces dernières se heurtent à des taux d'intérêt élevés, à des retards dans l'accès aux fonds et à des conditions strictes. En outre, les problèmes de garantie, les connaissances limitées des entreprises et les ingérences politiques entravent l'utilisation efficace de ces services financiers.

Les possibilités d'emploi au sein des communautés d'artisans pêcheurs ne satisfont souvent pas aux normes nationales et internationales en matière de droits humains.

L'emploi est essentiellement saisonnier, avec des salaires et des allocations qui ne permettent pas de vivre convenablement. Le manque d'infrastructures, de ressources financières et de formation exacerbe ces problèmes. En outre, les communautés d'artisans pêcheurs sont confrontées à des menaces telles que le vol, les sévices sexuels et la corruption, qui compromettent leur sécurité.



RECOMMANDATIONS

Établir une coopérative de crédit proposant des prêts à faible taux sur les sites de débarquement et dans les villages de pêcheurs.

L'établissement d'une coopérative de crédit sur les sites de débarquement ou dans les villages de pêcheurs peut se faire grâce à une collaboration entre les agences gouvernementales, les institutions financières et les communautés de pêcheurs locales. Cette initiative consiste à mettre en place des coopératives financières communautaires adaptées aux besoins et à la situation spécifiques des artisans pêcheurs, en privilégiant l'accessibilité, la transparence et la reddition de comptes.

En fournissant des facilités de crédit abordables, ces coopératives permettent aux pêcheurs d'investir dans leurs moyens d'existence, par exemple en achetant des engins de pêche, en entretenant leurs bateaux ou en diversifiant leurs activités génératrices de revenus. En outre, cette approche favorise l'inclusion financière et la résilience des communautés d'artisans pêcheurs et des peuples autochtones, en réduisant leur dépendance à l'égard des prêteurs informels et en atténuant les risques associés aux prêts à taux élevé.

Amélioration des établissements de soins de santé à proximité des villages d'artisans pêcheurs.

La mise en place, à proximité des villages d'artisans pêcheurs, de meilleurs établissements de santé adaptés aux besoins spécifiques des communautés de pêcheurs et des peuples autochtones nécessite un effort de collaboration entre les services de santé gouvernementaux, les autorités locales et les organisations communautaires.

Cette initiative suppose la réalisation d'évaluations approfondies des besoins afin d'identifier ceux des populations d'artisans pêcheurs en matière de soins de santé, en tenant compte de facteurs tels que les risques professionnels, l'éloignement géographique et les pratiques culturelles.

Par la suite, les services de santé peuvent être personnalisés pour répondre aux problèmes de santé courants au sein de ces communautés, tels que les blessures musculosquelettiques, les maladies respiratoires et les problèmes de santé mentale.

La mise à disposition d'établissements de soins de santé accessibles, dotés d'un personnel médical qualifié, de médicaments essentiels et d'équipements spécialisés permet de fournir un diagnostic, un traitement et des soins préventifs en temps utile aux populations d'artisans pêcheurs, améliorant ainsi leur état de santé général et leur qualité de vie.

De plus, investir dans des infrastructures de santé à proximité des villages d'artisans pêcheurs permet non seulement de promouvoir la justice sociale et l'équité, mais aussi d'améliorer la productivité et la résilience au sein de ces communautés.

De meilleures infrastructures scolaires près des villages de pêche.

L'amélioration de la qualité des installations scolaires à proximité des villages de pêche pour réduire les taux de décrochage nécessite des efforts concertés de la part des services éducatifs gouvernementaux, des autorités locales et des parties prenantes de la communauté.

Cette initiative consiste à investir dans la construction et l'entretien d'écoles accessibles aux communautés d'artisans pêcheurs et aux peuples autochtones et dotées d'un personnel enseignant qualifié, de programmes scolaires actualisés et de matériel pédagogique approprié. Par ailleurs, une attention particulière devrait être accordée aux défis uniques auxquels sont confrontés les enfants d'artisans pêcheurs, tels que la mobilité saisonnière, les contraintes économiques et les barrières culturelles à l'éducation.

La mise en place d'établissements d'enseignement de qualité à proximité des villages d'artisans pêcheurs peut permettre de réduire les taux de décrochage car les enfants ont un meilleur accès à l'éducation et sont plus susceptibles de rester scolarisés.

Plan de soins de santé, sensibilisation, vaccination contre les maladies d'origine aquatique dans les écosystèmes d'eau douce.

Il est essentiel de mettre en œuvre d'un plan de soins de santé complet axé sur la sensibilisation et la vaccination contre les maladies d'origine aquatique dans les écosystèmes d'eau douce pour préserver la santé et le bien-être des communautés d'artisans pêcheurs et des peuples autochtones. Cette initiative suppose une collaboration avec les autorités sanitaires locales, les leaders communautaires et les acteurs concernés afin de mettre en place des campagnes de sensibilisation ciblées sur les risques associés aux maladies d'origine aquatique et sur l'importance des mesures préventives telles que les vaccinations, les pratiques liées à l'utilisation d'eau salubre et un assainissement adéquat.

En outre, il est indispensable de mettre en place des établissements de soins de santé accessibles, équipées de vaccins, d'outils de diagnostic et d'options de traitement adaptées aux maladies d'origine aquatique.



• • • • SECTION 7

CHAÎNES DE VALEUR, ACTIVITÉS APRÈS CAPTURE ET COMMERCE

La chaîne de valeur de la pêche artisanale est souvent sous-estimée, alors qu'elle englobe divers acteurs engagés dans la production, la distribution et la consommation de poisson et produits de la pêche. Ces groupes incluent les personnes impliquées dans la pêche, le mareyage, la transformation, la vente en gros, la vente au détail et la consommation, qui sont toutes interconnectées par des transactions et des relations économiques qui augmentent la valeur du produit.

La complexité de la chaîne de valeur est évidente, car elle implique de nombreux intermédiaires depuis la capture initiale par les pêcheurs jusqu'à la vente finale aux détaillants ou aux consommateurs après transformation et distribution. Les activités après capture dans la pêche artisanale impliquent des processus essentiels et méticuleusement coordonnés transformant le poisson fraîchement pêché en produits prêts à être commercialisés. Des personnes qualifiées manipulent et trient la récolte, en préservant sa qualité grâce à des méthodes telles que la réfrigération, le glaçage, le fumage, le séchage et le salage, afin d'allonger sa durée de conservation.

Le poisson est ensuite transporté pour être transformé, ce qui implique un découpage, un filetage et un conditionnement spécialisés dans des usines afin de créer des portions attrayantes adaptées à la consommation et à la distribution. Le transport joue un rôle crucial : des camions ou des bateaux réfrigérés transportent le poisson des sites de débarquement aux marchés ou aux usines de transformation. Enfin, le point culminant de cette chaîne de valeur se situe au niveau de la commercialisation et des ventes, là où les produits sont distribués aux grossistes, aux détaillants et aux consommateurs.

La section sur les chaînes de valeur contenue dans les Directives sur la pêche artisanale met l'accent sur les activités qui se déroulent après la capture et le débarquement du poisson, soulignant l'importance du rôle des femmes et de leur participation aux processus décisionnels. Elle met en avant la nécessité de renforcer les capacités, d'investir dans les infrastructures et de procéder à des transferts de technologie afin d'améliorer la chaîne de valeur. La section aborde également des questions commerciales cruciales, en soulignant la nécessité d'inclure dans les décisions pertinentes tous les acteurs de la pêche, de la transformation, du transport et de la vente. Elle appelle à investir dans des installations et des services garantissant la production de produits de la mer qui soient salubres et de bonne qualité et à améliorer l'accès au marché des produits de la pêche artisanale. En outre, elle préconise des pratiques commerciales équitables et responsables qui profitent aux communautés locales sans nuire à l'environnement, à la culture ou aux moyens d'existence.



PRINCIPAUX RÉSULTATS



BOTSWANA

La situation de la chaîne de valeur et du commerce pour la pêche artisanale au Botswana reflète une combinaison de défis et d'opportunités, avec quelques initiatives positives et des domaines nécessitant une attention particulière.

En ce qui concerne les investissements de l'État dans les infrastructures soutenant les sous-secteurs après capture de la pêche artisanale, la position actuelle du gouvernement est de ne pas s'impliquer activement, laissant la responsabilité aux communautés d'artisans pêcheurs et aux peuples autochtones.

Si elle favorise l'autonomisation locale, cette approche décentralisée pose aussi des problèmes en ce qui concerne la mise en place d'infrastructures essentielles (marchés, installations de nettoyage, hangars, unités de transformation, installations de réparation de bateaux, etc.). Le manque de soutien gouvernemental entrave l'efficacité et la compétitivité globales de la chaîne de valeur de la pêche artisanale.

Au Botswana, les collectifs d'artisans pêcheurs sont des associations légalement immatriculées, des coopératives et des groupes informels, y compris des syndicats de pêche et des fiduciaires. L'État reconnaît et appuie ces collectifs par le biais de mécanismes d'enregistrement légaux, ce qui leur confère une structure formelle pour leurs activités.

Cependant, des problèmes persistent pour garantir que ces collectifs disposent de ressources et d'un soutien adéquats pour prospérer et contribuer de manière significative au secteur de la pêche artisanale.

Ce sont les pêcheurs qui fixent le cours du poisson au Botswana, et aucun problème majeur n'est actuellement à signaler. La recommandation consiste à maintenir le système existant.

Ce modèle de tarification décentralisé correspond bien à la nature de la pêche artisanale et garantit que les personnes directement concernées ont leur mot à dire dans la détermination de prix de marché équitables pour leurs prises.

S'agissant des informations disponibles sur le marché, l'accès des communautés d'artisans pêcheurs à des données pertinentes et précises laisse beaucoup à désirer. Ces informations ne sont pas facilement accessibles, ne sont pas gratuites et ne sont pas disponibles dans les langues locales. Il est recommandé de mener des initiatives de renforcement des capacités à destination des communautés d'artisans pêcheurs et des peuples autochtones afin de relever les défis liés à l'alphabétisation et au manque de ressources humaines pour la formation en matière d'information sur les marchés.

En ce qui concerne le partage équitable des avantages en faveur des femmes impliquées dans la pêche artisanale dans les sous-secteurs après capture, la situation actuelle indique que ces dernières reçoivent des avantages minimaux. Pour renforcer la parité hommes-femmes, il est nécessaire de mettre en place des interventions ciblées garantissant la participation active des femmes, une représentation équitable et une répartition plus juste des avantages au sein de la chaîne de valeur de la pêche artisanale.



SÉNÉGAL

Au Sénégal, le gouvernement a apporté son soutien aux sous-secteurs après capture de la pêche artisanale par le biais d'investissements en infrastructures. Des projets financés par la coopération internationale (Banque mondiale, Banque africaine de développement, Agence japonaise de coopération au développement - JICA, Union européenne) ont permis la construction de quais de débarquement, de sites de transformation et de marchés centraux. Ces initiatives, approuvées par l'Union européenne, visent à améliorer la transformation des produits, la commercialisation et les conditions de travail en général. Les défis à relever sont notamment l'augmentation du nombre de sites de débarquement, l'amélioration des mesures de sécurité et l'amélioration de la qualité des produits. Les recommandations portent notamment sur l'augmentation du nombre de quais et l'amélioration des conditions de débarquement pour la sécurité des usagers.

Les formes d'organisations collectives d'artisans pêcheurs au Sénégal sont diverses : coopératives, organisations communautaires de base, plates-formes et réseaux. Les organisations professionnelles bénéficient d'une reconnaissance juridique par le biais de procédures différentes de celles des associations à but non lucratif et des groupements d'intérêt économique. Les Conseils locaux de la pêche artisanale (CLPA), responsables de la gestion des ressources, sont établis par décret ministériel. La décentralisation des processus décisionnels implique de plus en plus les communautés locales, ce qui permet de mettre en place des mesures de gestion partant de la base pour aller vers le haut.

Le cours du poisson au Sénégal est souvent déterminé par l'offre et la demande, et les acheteurs, principalement les marchands de poisson, influencent les prix. Il est recommandé aux pêcheurs de créer des commissions de commercialisation, ce qui leur permettrait de financer les campagnes de pêche de manière indépendante et d'éviter les déductions imposées par les grossistes. Cette recommandation vise à renforcer leur autonomie et à leur donner plus de contrôle sur les prix, réduisant ainsi leur dépendance à l'égard de facteurs externes.

L'accès des artisans pêcheurs sénégalais à des informations pertinentes et précises sur le marché est difficile, car il n'existe pas de système d'information sur le marché structuré.

Cependant, le recours aux téléphones portables a facilité l'échange d'informations entre pêcheurs et mareyeurs, ce qui leur permet de s'adapter aux conditions du marché.

Leur capacité d'intervention dépend des ressources dont ils disposent. Les femmes transformatrices jouent souvent un rôle crucial en répondant aux besoins de la famille et en utilisant leurs revenus sans restriction. Bien qu'il existe des difficultés en termes d'accès au capital, les rôles distincts que jouent les mareyeurs et les micro-mareyeurs sont reconnus. L'étude suggère que l'amélioration de l'accès des femmes aux ressources pourrait les rendre plus autonomes dans les sous-secteurs après capture.



GAMBIE

Le gouvernement gambien a investi dans le soutien au sous-secteur après capture de la pêche artisanale en développant les infrastructures, notamment les sites de débarquement, les fours standard, les installations de stockage, la production de glace, les camions frigorifiques, les hangars, l'électricité et les routes d'accès.

Le système de marché est relativement ouvert, ce qui permet aux membres du secteur privé et aux artisans pêcheurs d'exporter facilement du poisson et des sous-produits de la pêche à l'étranger.

Toutefois, des problèmes subsistent, tels que l'insuffisance des installations pour appuyer pleinement les opérations des artisans pêcheurs, le manque de services d'entretien pour les infrastructures existantes, les compétences limitées en matière de valorisation et les difficultés à gérer les pertes après capture et à assurer une gestion durable des ressources.

Les formes de collectifs d'artisans pêcheurs en Gambie sont diverses : associations, clubs, réseaux, groupes de femmes et de jeunes, coopératives de commercialisation, confédérations d'opérateurs et comités des chaînes de valeur.

Les groupes spécialisés, comme la National Oyster Association, et les associations régionales jouent également un rôle. Ces collectifs bénéficient du soutien de l'État à travers de mécanismes tels que la Chambre de commerce du Procureur général et le Département des pêches.

Les cours du poisson sont fixés par les producteurs ou les pêcheurs, les produits à valeur ajoutée tels que le poisson fumé et séché affichant des prix constants. Malgré cela, les artisans pêcheurs rencontrent des difficultés pour obtenir des informations précises et opportunes sur le marché, fournies chaque semaine par les services gouvernementaux et les initiatives de soutien. Les informations, disponibles en anglais et dans deux langues locales, ne sont pas facilement accessibles et obligent les bénéficiaires à acheter leurs propres crédits téléphoniques.

Les femmes du sous-secteur après capture de la pêche artisanale ne reçoivent souvent que des avantages minimes de leur travail, ce qui met en évidence les disparités entre les hommes et les femmes en matière de génération de revenus et de responsabilités au sein du secteur.



RDC

En RDC, l'investissement de l'État dans les infrastructures de pêche inclut des débarcadères, des hangars, des marchés, des dépôts, des chambres froides et des batteries ; cependant, d'importantes lacunes sont encore à constater.

Les principales difficultés rencontrées résident dans le manque d'installations pour la réparation des bateaux et l'insuffisance des ressources pour la construction de pirogues traditionnelles. Pour résoudre ces problèmes,

il est nécessaire de développer des infrastructures supplémentaires, telles que des quais de débarquement, des centres de transformation, des véhicules de transport et des installations de nettoyage.

Les collectifs d'artisans pêcheurs sont bien reconnus, l'État offrant une reconnaissance juridique à diverses associations, coopératives et groupes informels, ce qui témoigne de son appui à ces organisations. Cependant, la fixation des cours du poisson, qui revient actuellement aux pêcheurs et aux acheteurs, se heurte à des difficultés liées à la faible productivité et au chômage. Il a été recommandé que l'État intervienne dans la fixation des prix afin de garantir l'alignement sur la valeur de la monnaie et la stabilité économique.

L'accès à des informations pertinentes et précises sur le marché constitue un autre défi.

Bien que les informations soient généralement gratuites et disponibles dans les langues locales, elles sont souvent obsolètes. Pour mieux servir les artisans pêcheurs, des mises à jour régulières dans différentes langues sont essentielles.

Les femmes jouent un rôle actif dans la pêche artisanale, en particulier dans le secteur après capture. Les pêcheurs hommes partagent souvent une partie de leurs prises avec les femmes, ce qui permet à ces dernières de les revendre pour percevoir une partie des bénéfices.

Ce système garantit que les femmes bénéficient d'avantages financiers et contribuent aux activités économiques du secteur.

Malgré ces évolutions, les artisans pêcheurs de RDC continuent à faire face à d'importants obstacles. Le manque d'infrastructures de transformation et de stockage entraîne des pertes après capture considérables, tandis que les perturbations environnementales réduisent la zone de pêche, rendant les communautés riveraines de plus en plus vulnérables.

En outre, l'absence de consultation participative exacerbe les conflits fonciers entre ces communautés. Pour relever ces défis, il convient d'adopter une approche à multiples facettes, centrée sur le développement des infrastructures, la recherche de nouveaux moyens d'existence et une plus grande implication des communautés afin de garantir aux artisans pêcheurs des droits fonciers durables et équitables.



GHANA

Le ministère de la Pêche et du Développement de l'aquaculture (MoFAD) du Ghana a démontré son engagement à améliorer l'infrastructure après capture et le soutien à la filière de la pêche artisanale.

La mise en service en mai 2023 du port de pêche d'Elmina, d'une valeur de 84 millions d'euros, équipé d'installations essentielles telles qu'un centre de soins de jour, un marché aux poissons, une salle de vente aux enchères et des toilettes, représente en particulier un investissement important dans le secteur.

Des projets similaires sont en cours sur plusieurs plages de débarquement dans les régions du Centre, du Grand Accra et de la Volta, ce qui témoigne des efforts déployés pour moderniser et améliorer les infrastructures de la pêche artisanale à travers le pays. Malgré cette évolution, de nombreux sites de débarquement sont toujours dans un état déplorable, ce qui démontre la nécessité de poursuivre les investissements et les efforts de réhabilitation.

Outre le développement des infrastructures, le MoFAD a mis en œuvre des mesures visant à garantir la sécurité et l'hygiène des produits de la pêche. Cette action comprend l'achat et la distribution de 50 torrymètres pour détecter l'utilisation de produits chimiques sur différentes plages, et la formation d'environ 80 personnes à l'utilisation de ces appareils. Ces initiatives visent à promouvoir des pratiques hygiéniques et à garantir une consommation sûre des produits de la pêche, conformément aux normes nationales et internationales en matière de sécurité sanitaire des aliments.

En outre, des efforts de collaboration entre les organisations gouvernementales, les organisations de la société civile (OSC) et le secteur privé, tels que la Feed the Future Ghana Fisheries Recovery Activity (GFRA), sont en cours pour renforcer les capacités des transformateurs de poisson. Ces initiatives visent à obtenir la certification « poisson sûr » et à moderniser les installations de transformation pour qu'elles répondent aux normes d'accès aux marchés nationaux, régionaux et internationaux.

En soutenant les groupes d'artisans pêcheurs, tant formels qu'informels, le MoFAD reconnaît leur importance en tant qu'acteurs clés du secteur de la pêche et vise à faciliter leur participation aux activités et initiatives menées par l'État. Parmi les associations formelles d'artisans pêcheurs, on peut citer le Ghana National Canoe Fishermen Council (GNCFC), la National Fisheries Association of Ghana (NAFAG) et la Densu Oyster Pickers Association (DOPA), qui jouent un rôle essentiel en collaborant avec l'État pour défendre les intérêts des communautés d'artisans pêcheurs et contribuer à la gestion durable des pêches au Ghana.



GUINÉE-BISSAU

Le gouvernement de Guinée-Bissau a réalisé d'importants investissements en infrastructures afin de soutenir les sous-secteurs après capture de la pêche artisanale.

Ces investissements incluent la mise en place de sites de débarquement, de fours standard pour le fumage du poisson, d'installations de stockage, d'unités de production de glace, de fourgons frigorifiques, d'entrepôts et l'amélioration de l'électricité et des routes d'accès. Le système de marché libre permet l'exportation de poissons et de sous-produits de la pêche, le secteur privé et les artisans pêcheurs jouant un rôle actif et bien défini.

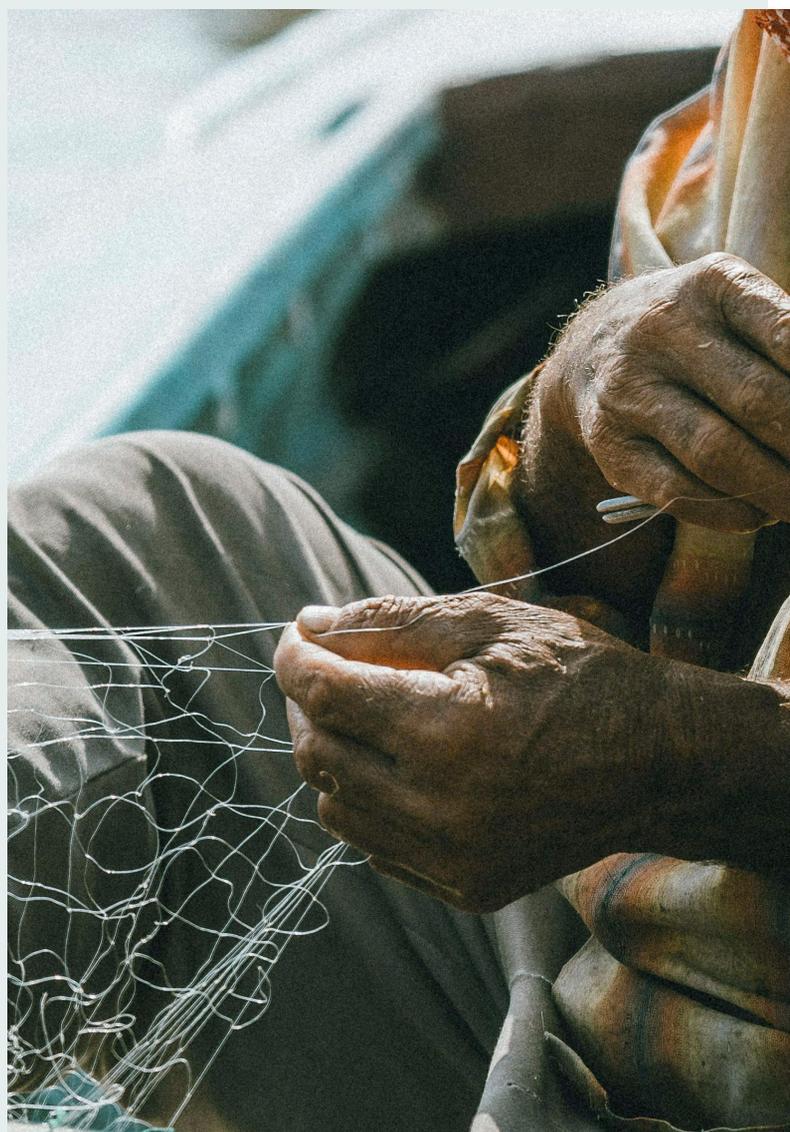
Cependant, des défis persistent, les pertes après capture constituant une préoccupation majeure.

Les pertes de qualité, qui représentent plus de 70 % des pertes totales, réduisent considérablement la valeur et la sécurité sanitaire des produits de la pêche. Les pertes physiques sont également fréquentes en raison d'une manipulation, d'un transport et d'un stockage inadéquats, une situation aggravée par des installations de stockage réfrigérées insuffisantes et des conditions météorologiques fluctuantes.

Dans les environnements tropicaux, le poisson séché et séché au soleil est vulnérable aux infestations d'insectes, les mouches bleues pondant des œufs sur les poissons frais, ce qui entraîne des infestations d'asticots.

L'absence de stockage réfrigéré et d'infrastructures de transport fiables complique encore les efforts pour maintenir la qualité du poisson. La prédation par les animaux et les oiseaux au cours du processus de séchage contribue également à des pertes physiques, malgré les efforts déployés pour atténuer ce phénomène à l'aide de gardes et de moyens de dissuasion.

En outre, la surpêche réduit la quantité des captures, exacerbant les pertes après capture et affectant les moyens d'existence et la sécurité alimentaire des communautés côtières qui dépendent de la pêche.



ÉTUDE DE CAS



RDC

Cette étude cas s'est penchée sur les difficultés rencontrées par les personnes pratiquant la pêche sur le fleuve Congo travaillant près de Mbandaka, la capitale de la province de l'Équateur.

Elle met en lumière l'impact profond de l'inadéquation des infrastructures après capture, notamment l'absence de glace, sur les pêcheries de la région. Située en aval de plaines inondables et de forêts, Mbandaka jouit d'une situation idéale pour la pêche, le chenal situé face à la ville regorgeant de poisson facilement accessible. Cependant, malgré ces conditions favorables, le manque d'infrastructures essentielles constitue un obstacle important pour les pêcheurs.

Dans cette région de la RDC, les pêcheurs sont divisés en deux catégories selon leur origine ethnique, les techniques de pêche utilisées et les types de poissons ciblés. Les eaux du fleuve, décrites comme « claires », avec un pH proche de 7, transportent des eaux « noires » acides provenant des marais et des forêts inondées, qui abritent une grande variété de poissons, notamment des poissons-chats et d'autres poissons de la famille des bardes.

Malgré leurs efforts, les pêcheurs rencontrent souvent à conserver leurs prises en raison de l'absence d'installations de réfrigération. Cette limitation entraîne des pertes importantes, le poisson se détériorant rapidement sous le climat tropical. La pêche a lieu la nuit et les prises fraîches sont vendues aux mareyeurs à l'aube. Cependant, l'absence de réfrigération signifie que les méthodes de conservation du poisson sont limitées, ce qui a un impact sur la qualité et la quantité de poisson disponible à la vente.

La quasi-totalité du poisson pêché dans le fleuve est transportée vers divers centres d'arrivée à Mbandaka, où les conditions d'hygiène sont déplorables.

Le poisson est souvent laissé à découvert sur les berges ou échangé à même le sol, ce qui aggrave les risques de contamination. De plus, les jours de pluie, ces centres d'arrivée se transforment en environnements boueux et insalubres, ce qui compromet encore davantage la qualité du poisson.

L'étude de cas met en lumière la situation critique dans laquelle se trouvent les artisans pêcheurs de la région de Mbandaka, car les organismes publics refusent de soutenir la Coopéqua, invoquant l'absence de dispositions législatives pour moderniser les marchés privés et limitant les prêts aux entreprises.

Par conséquent, les pêcheurs sont laissés pour compte, l'État ne manifestant qu'un intérêt limité à la perception des impôts, ce qui aggrave le sous-développement de la région. Cette négligence contribue à l'augmentation des pertes après capture, estimées à environ 30% par la FAO, ce qui pousse certains pêcheurs à recourir à des pratiques de pêche illicites et préjudiciables pour tenter de compenser les pertes.

La perpétuation de la pauvreté et le manque de soutien entravent les efforts visant à atteindre l'autosuffisance alimentaire, les coopératives connaissant des

difficultés à remplir leurs missions de conservation en raison de l'absence d'infrastructures modernes. En outre, sans le soutien de l'État, les producteurs locaux ne peuvent accéder aux marchés lucratifs de la restauration haut de gamme et de l'exportation, ce qui perpétue leur marginalisation économique et contribue à la stagnation générale du secteur dans la région.



RECOMMANDATION

Comprendre les possibilités existantes en matière d'application des différents statuts de collectifs (syndicats, associations, coopératives et PME) et leurs avantages en fonction des différents objectifs.

Pour améliorer l'accès des artisans pêcheurs aux chaînes de valeur, il est essentiel de comprendre les possibilités existantes en matière d'application des différents statuts de collectifs, telles que les syndicats, les associations, les coopératives et les petites et moyennes entreprises (PME).

Cela implique d'évaluer les contextes locaux et les besoins des parties prenantes afin de déterminer le statut collectif le mieux adapté à des objectifs spécifiques, qu'il s'agisse de l'accès au marché, de la gestion des ressources ou de l'autonomisation sociale. Les syndicats et les associations peuvent constituer une plateforme de négociation collective et de plaidoyer, tandis que les coopératives offrent des possibilités de gestion commune des ressources et d'accès au marché.

Les PME, quant à elles, peuvent favoriser l'esprit d'entreprise et l'innovation au sein des communautés d'artisans pêcheurs. En identifiant le statut collectif le plus approprié, les artisans pêcheurs peuvent tirer parti de l'action collective pour négocier de meilleurs prix, accéder à des facilités de crédit, partager des ressources et renforcer leurs capacités.

Ne plus parler de moyens d'existence « alternatifs » mais de moyens d'existence « complémentaires ».

plus parler de moyens d'existence « alternatifs » mais de moyens d'existence « complémentaires » pour les communautés d'artisans pêcheurs et les peuples autochtones implique de ne plus considérer les activités non halieutiques comme des substituts à la pêche, mais comme des sources complémentaires de revenus et de diversification. Pour ce faire, des programmes ciblés de renforcement des capacités, de formation professionnelle et de soutien à l'entrepreneuriat adaptés aux besoins et aux aspirations spécifiques des artisans pêcheurs peuvent être mis en place.

La promotion d'une approche différente des moyens d'existence pourrait permettre aux communautés d'artisans pêcheurs et aux peuples autochtones de réduire leur dépendance vis-à-vis des stocks de poissons fluctuants tout en améliorant leur résilience socio-économique et leur sécurité alimentaire. En outre, le fait de parler de moyens d'existence « complémentaires » permet aux communautés d'artisans pêcheurs et aux peuples autochtones de conserver leur identité culturelle et leurs pratiques de pêche traditionnelles, tout en explorant de nouvelles possibilités économiques conformes à leurs valeurs et à la durabilité environnementale.

Réglementer le monopole des distributeurs de moteurs en fixant un prix abordable.

Cet objectif peut être atteint grâce à l'intervention des pouvoirs publics et à la collaboration de l'industrie. La mise en œuvre d'un contrôle des prix ou l'établissement de directives en matière de tarification peut garantir que les distributeurs de moteurs n'exploitent pas leur position dominante sur le marché, rendant ainsi les moteurs plus accessibles aux communautés

d'artisans pêcheurs.

En encourageant la concurrence et la fixation de prix équitables, ce règlement favorise l'équité économique et l'autonomisation au sein des secteurs de la pêche artisanale, permettant ainsi aux pêcheurs de s'offrir des équipements essentiels à leur subsistance.

En outre, la suppression du monopole permettra aux communautés d'artisans pêcheurs et aux peuples autochtones d'avoir accès à des moteurs de qualité à des coûts raisonnables, ce qui améliorera leur productivité et leur efficacité tout en favorisant des pratiques de pêche durables.

Refuser toutes les solutions universelles en matière de politiques et de programmes liés aux infrastructures.

Cette mesure implique l'adoption d'une approche adaptée et spécifique au contexte, qui tient compte des besoins, des défis et des caractéristiques propres aux communautés d'artisans pêcheurs et aux peuples autochtones.

Cet objectif peut être atteint grâce à des consultations approfondies des parties prenantes, à des processus décisionnels participatifs et à des évaluations décentralisées visant à identifier les diverses exigences des secteurs de la pêche artisanale dans différentes régions et différents contextes. En reconnaissant l'hétérogénéité propre aux communautés d'artisans pêcheurs et aux peuples autochtones, les responsables de l'élaboration des politiques peuvent concevoir des initiatives d'infrastructure qui répondent à des conditions locales spécifiques, telles que des pratiques de pêche, des conditions environnementales et des facteurs socio-économiques variables. Cette approche garantit que les investissements en infrastructures sont adaptés aux réalités du terrain, favorisant une utilisation efficace des ressources, renforçant la résilience et maximisant les avantages socio-économiques pour les communautés d'artisans pêcheurs.

En outre, en évitant les solutions génériques, cette approche favorise l'inclusion, l'autonomisation et le développement durable au sein du secteur de la pêche artisanale, contribuant ainsi au bien-être général et à la prospérité des communautés côtières.

Aménagement d'espaces ergonomiques pour les opérations de débarquement, de découpe et de nettoyage, avec gestion des déchets et accès à l'eau douce.

Cet objectif peut être atteint grâce à des processus de conception participatifs impliquant les communautés d'artisans pêcheurs et les peuples autochtones, les autorités locales et les parties prenantes concernées. Cela implique de mener des évaluations complètes des infrastructures existantes, des exigences spatiales et des préférences des communautés afin de concevoir des installations fonctionnelles et conviviales qui répondent aux besoins spécifiques des activités des artisans pêcheurs.

En intégrant lors de l'aménagement des principes ergonomiques tels que l'optimisation de l'agencement de l'espace de travail et de l'emplacement des équipements pour minimiser les contraintes physiques et améliorer l'efficacité du travail, ces espaces peuvent améliorer la sécurité, la productivité et le bien-être des personnes pratiquant la pêche et travaillant dans ce secteur.

Par ailleurs, l'intégration de systèmes de gestion des déchets et l'accès à l'eau douce garantissent un environnement durable et de bonnes conditions d'hygiène, réduisant la pollution et les risques pour la santé tout en favorisant la conservation des ressources.

Fixation d'un prix minimum de soutien, réglementé par le gouvernement, pour le poisson vendu aux acheteurs/mareyeurs.

L'établissement d'un prix minimum de soutien pour le poisson vendu aux acheteurs/mareyeurs, réglementé par le gouvernement, est essentiel pour améliorer la sécurité des moyens d'existence des communautés d'artisans pêcheurs et des peuples autochtones. Cet objectif peut être atteint grâce à des efforts de collaboration entre les agences gouvernementales, les associations de pêcheurs et les acteurs du marché afin de déterminer des prix équitables et rémunérateurs garantissant un revenu stable aux artisans pêcheurs. En fixant un prix plancher pour les produits de la pêche, le prix minimum de soutien garantit que les pêcheurs reçoivent un juste retour pour leur travail et leurs investissements, atténuant ainsi les risques liés aux fluctuations du marché et à l'exploitation par des intermédiaires. En outre, la réglementation du prix minimum de soutien contribue à limiter les pratiques commerciales déloyales et garantit l'accès des communautés d'artisans pêcheurs et des peuples autochtones aux ressources et services essentiels, renforçant ainsi leur résilience économique et leur sécurité alimentaire.

La glace, la réfrigération et la conservation après capture doivent être décentralisées et libres d'accès afin que le caractère périssable du poisson ne soit pas utilisé comme une arme pour vendre à bas prix.

La décentralisation et le libre accès à la glace, à la réfrigération et aux installations de conservation après la capture sont essentiels pour améliorer la sécurité des moyens d'existence des communautés d'artisans pêcheurs.

Cet objectif peut être atteint grâce à des initiatives gouvernementales, à des partenariats avec des entreprises privées et à des efforts pilotés par les communautés visant à mettre en place des infrastructures décentralisées dans les villages de pêcheurs et les sites de débarquement.

Lorsque les pêcheurs ont accès à ces ressources essentielles sans obstacles financiers, le caractère périssable du poisson n'est plus invoqué pour faire baisser les prix.

Au contraire, les acteurs de la pêche artisanale peuvent conserver efficacement leurs prises, maintenir leur qualité et prolonger leur durée de vie, ce qui leur permet de vendre leurs produits à des prix équitables sur le marché.

En préservant la valeur de leurs captures et en renforçant leur pouvoir de négociation, l'accès décentralisé à la glace, à la réfrigération et aux installations de conservation renforce les communautés d'artisans pêcheurs, consolide la sécurité de leurs moyens d'existence et favorise le développement économique durable dans les régions côtières.



• • • • SECTION 8

ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES

La pêche est souvent considérée comme un secteur à prédominance masculine au niveau mondial, et la gestion des pêches est encore entachée de préjugés sexistes.

Ce manque d'objectivité est en partie dû à des définitions étroites de la pêche et à des activités de pêche qui ne tiennent pas compte de groupes clés.

Par exemple, les données de recensement sur la profession peuvent exclure le travail à temps partiel et le travail de subsistance. Comme les femmes sont plus susceptibles de pratiquer la pêche à temps partiel, leur participation passe souvent inaperçue. Dans certaines cultures, il est culturellement inacceptable que les femmes pêchent ; dans ce cas, tant les hommes que les femmes peuvent en venir à minimiser voire ignorer la participation des femmes.

Cette situation peut être aggravée par des facteurs tels que le sexe, la classe sociale et la situation financière, la participation des femmes à la pêche étant considérée comme un signe de pauvreté et une source de honte.

En outre, les préjugés sexistes dans la gestion des pêches peuvent conduire à un manque de reconnaissance des contributions des femmes au secteur et de leurs besoins. Les femmes jouent un rôle crucial dans divers aspects de la pêche artisanale. Elles participent activement aux activités de pêche, à la capture et à la transformation du poisson, et des ressources aquatiques, et parfois à des tâches spécialisées qui leur sont propres.

En outre, elles jouent un rôle essentiel dans la commercialisation et la vente de ces ressources au niveau local et sur les marchés éloignés, ainsi que dans l'organisation et la défense des intérêts des communautés de pêche.

Les responsabilités des femmes s'étendent à la gestion du ménage, y compris la préparation des repas à base de poisson ou de ressources aquatiques. En outre, les femmes possèdent des connaissances traditionnelles précieuses liées aux techniques de pêche, à la gestion des ressources et à l'utilisation des plantes médicinales et des ressources naturelles, qui sont essentielles à la durabilité de la pêche artisanale. Cette mine de connaissances est transmise de génération en génération et contribue de manière significative à la résilience et à la continuité du secteur.

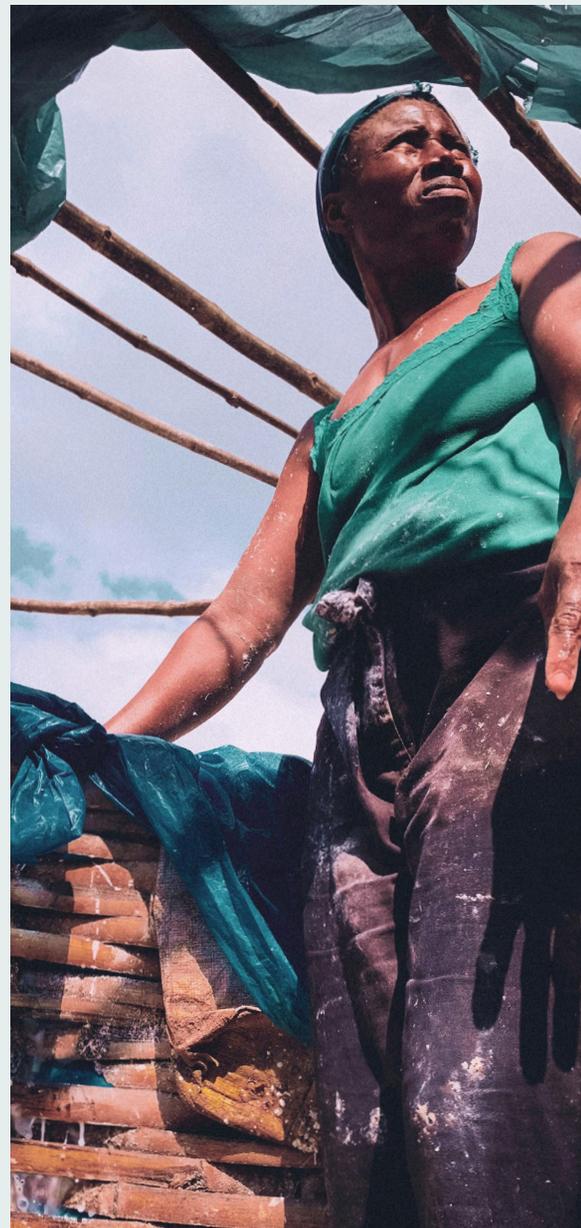
La section 8 des Directives sur la pêche artisanale souligne les responsabilités de l'État en matière de protection et de respect des droits humains des femmes, en mettant l'accent sur leurs droits à une participation égale à la prise de décision, à la non-discrimination et à des arrangements équitables en matière de régimes fonciers au sein de la chaîne de valeur de la pêche.

Les Directives soulignent l'obligation des États d'adhérer aux engagements contraignants pris dans le cadre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), qui prévoit la protection des droits des

femmes à l'égalité dans divers domaines, notamment la protection contre les séquelles sexuelles, la participation à la vie politique et publique, l'éducation et l'emploi.

Cela englobe tous les aspects de la chaîne de valeur de la pêche, y compris le travail dans les secteurs non monétisés de l'économie, les soins de santé, le planning familial et les droits des femmes à la terre et aux ressources. Cette section préconise l'implication des femmes dans la gestion des pêches et la garantie d'un pouvoir de décision égal pour les hommes et les femmes.

Elle appelle à l'égalité d'accès aux crédits, au soutien juridique et aux technologies appropriées pour faciliter leur travail, tout en exigeant la fin de la discrimination à l'égard des femmes. En outre, elle encourage la mise en place de lois et de politiques qui bénéficient aux femmes et aux hommes sur un pied d'égalité, en remettant en cause les pratiques discriminatoires afin de promouvoir une plus grande égalité dans le secteur de la pêche artisanale.



PRINCIPAUX RÉSULTATS



BOTSWANA

La situation en matière d'égalité hommes-femmes pour les artisans pêcheurs au Botswana révèle des défis, mais aussi une certaine reconnaissance des travailleuses au sein du secteur. En ce qui concerne la participation des femmes aux processus décisionnels relatifs aux politiques axées sur la pêche artisanale, la situation actuelle est loin d'être idéale.

Les femmes ne jouissent pas de droits et ne jouent pas un rôle actif dans l'élaboration des politiques, laquelle a souvent lieu à un niveau élevé sans consultation adéquate des communautés d'artisans pêcheurs et des peuples autochtones. Une recommandation clé consiste à impliquer ces communautés, femmes comprises, dans l'élaboration des politiques afin de garantir que ces dernières soient plus inclusives et reflètent les divers besoins du secteur.

Si l'État reconnaît officiellement les femmes qui travaillent en leur délivrant des cartes d'identité et en les comptabilisant lors des recensements nationaux, il n'existe pas de programmes ou de subventions liés à la pêche s'adressant spécifiquement aux femmes qui pratiquent cette activité. Cette absence de soutien ciblé entrave les possibilités d'autonomisation et de renforcement des capacités des femmes travaillant dans la pêche artisanale.

La discrimination fondée sur le sexe dans les pêcheries du Botswana est évidente dans les pratiques coutumières qui interdisent aux femmes d'utiliser des filets maillants dans certaines communautés.

En outre, certains tabous et certaines normes pénalisent les femmes du secteur. Pour parvenir à l'égalité hommes-femmes, il est indispensable de s'attaquer à ces pratiques discriminatoires, de remettre en question les normes culturelles et de promouvoir l'inclusion dans toutes les activités de pêche artisanale.

Les enjeux prioritaires incluent le démantèlement des coutumes qui restreignent la participation des femmes, la mise en place de programmes de soutien ciblés pour les pêcheuses et la promotion d'un environnement plus favorable à l'égalité hommes-femmes dans le secteur de la pêche artisanale.

En œuvrant activement en faveur de l'égalité hommes-femmes, le Botswana peut mobiliser tout le potentiel de la pêche artisanale, en veillant à ce que les femmes jouent un rôle à part entière dans ce secteur et en tirent des avantages équitables.



SÉNÉGAL

Au Sénégal, la situation du point de vue de l'égalité hommes-femmes au sein de la pêche artisanale révèle des difficultés persistantes en dépit d'évolutions positives. Les femmes travaillant dans le secteur de la pêche continuent de lutter pour une participation significative aux processus décisionnels au sein des organisations mixtes, au sein desquelles elles

occupent souvent des postes auxiliaires. Pour remédier à cette situation, des efforts sont déployés pour aider les femmes à créer leurs propres organisations, en favorisant une plus grande autonomie et une meilleure représentation.

Le Sénégal compte notamment deux organisations féminines spécialisées, la Fédération Nationale des Femmes Transformatrices et Micro Mareyeuses du Sénégal (FENATRAMS) et le Réseau des Femmes de la Pêche Artisanale du Sénégal (REFEPAS), ceux espaces permettant de faire connaître les points de vue des femmes.

Bien que l'État reconnaisse officiellement le rôle des femmes dans l'industrie de la pêche et que des initiatives soient en place pour délivrer des cartes professionnelles, des défis persistent.

Malgré leur reconnaissance, les femmes sont souvent confrontées à des déséquilibres en termes de représentation, raison pour laquelle des mesures de discrimination positive sont suggérées pour assurer leur participation active.

En outre, il se peut que les programmes de financement existants pour les entrepreneuses ne tiennent pas pleinement compte des caractéristiques uniques de l'industrie de la pêche, ce qui incite à recommander des lignes de crédit adaptées, tenant compte de la nature saisonnière des activités de pêche.

La discrimination fondée sur le sexe n'est pas explicitement répandue au Sénégal, et les efforts récents soulignent un engagement en faveur de la parité hommes-femmes.

Néanmoins, la priorité demeure d'assurer le leadership des femmes et de relever les défis auxquels elles sont confrontées dans le secteur de la pêche, pour parvenir à une égalité hommes-femmes complète.

Encourager la création d'organisations de femmes et favoriser leur participation active aux processus décisionnels apparaissent comme des stratégies essentielles pour faire progresser l'égalité hommes-femmes dans la pêche artisanale au Sénégal.



GAMBIE

Bien que les politiques soient formulées à des niveaux plus élevés, les femmes de Gambie sont reconnues et représentées ; cependant, cette représentation n'est pas toujours suffisante. Les femmes qui défendent leurs intérêts contribuent activement aux processus décisionnels, tels que les consultations, les réunions et les ateliers. Toutefois, des améliorations sont possibles pour garantir une représentation égale et encourager davantage de femmes à occuper des postes de direction dans les processus décisionnels liés aux politiques en faveur de la pêche artisanale. Le gouvernement gambien reconnaît officiellement les travailleuses du secteur de la pêche, notamment celles qui participent à la commercialisation et à la transformation des produits de la pêche. Les femmes qui possèdent des bateaux, des filets et des moteurs et qui emploient du personnel pour la pêche sont comptabilisées dans les recensements nationaux et leur inventaire est enregistré.

Ces femmes reçoivent des cartes d'identité nationales et des cartes de membre lorsqu'elles appartiennent à des organisations ou à des unités du secteur de la pêche.

Il n'existe actuellement pas de subventions spécifiques pour les femmes exerçant la pêche en Gambie. Toutefois, le gouvernement et les partenaires/donateurs apportent leur soutien en offrant des équipements de transformation et des installations de stockage, en mettant l'accent sur la création de centres de transformation pour les femmes dans le secteur de la pêche.

La discrimination fondée sur le sexe dans le secteur de la pêche en Gambie se manifeste de plusieurs manières, notamment par le fait que la pêche hauturière est essentiellement pratiquée par des hommes, que ces derniers sont propriétaires de la plupart des équipements et que l'allocation des aides favorise les hommes au détriment des femmes. Parmi les difficultés rencontrées par ces dernières, on peut citer l'accès limité aux garanties et les régimes fonciers qui tendent à bénéficier davantage aux hommes qu'aux femmes et aux jeunes.

Pour parvenir à l'égalité hommes-femmes dans le secteur, il est nécessaire de s'attaquer à ces disparités et de créer un environnement inclusif permettant aux femmes de participer et de bénéficier des mêmes avantages.



RDC

La participation des femmes aux processus décisionnels concernant les politiques relatives à la pêche artisanale est limitée, ce qui souligne la nécessité d'accroître leur représentation et de tenir davantage compte de leurs avis dans ces discussions. Si les femmes participent activement aux activités postérieures à la capture, leurs conditions de travail sont décrites comme déplorables. Les meilleures pratiques, les défis et les recommandations soulignent l'impératif de renforcer le rôle des femmes dans la prise de décision, en reconnaissant leurs contributions significatives.

L'État reconnaît officiellement le statut de pêcheur aux femmes grâce aux recensements organisés par ICCN-COPEVI, PEL et ENVIRONNEMENT. Cependant, les coutumes locales veulent que la pêche soit exclusivement pratiquée par les hommes. Cela montre qu'il existe un décalage entre la reconnaissance officielle et les rôles traditionnels des hommes et des femmes dans les pratiques de pêche.

Il n'existe actuellement aucun programme ou subvention spécifique visant à soutenir les femmes impliquées dans la pêche de rente, ce qui souligne un besoin important de mettre en place des initiatives qui pourraient aider à structurer et à soutenir les activités génératrices de revenus pour les femmes autour du Lac Edouard. En outre, la discrimination fondée sur le sexe dans le domaine de la pêche est manifeste dans cette région, car les coutumes locales interdisent aux femmes de participer aux activités de pêche. Malgré

cette restriction, les femmes jouent un rôle crucial dans d'autres domaines de l'industrie de la pêche, en particulier dans la transformation du poisson. Pour parvenir à l'égalité hommes-femmes, il est essentiel de remettre en question les rôles traditionnels dévolus aux hommes et aux femmes et de permettre à ces dernières de s'engager directement dans les activités de pêche.



GUINÉE-BISSAU

En Guinée-Bissau, bien que les femmes soient impliquées dans les processus décisionnels relatifs aux politiques de pêche artisanale, leur représentation est souvent insuffisante. Lors des consultations, des réunions et des ateliers, les représentantes des femmes expriment activement leurs préoccupations, soulignant la nécessité d'une représentation égale dans les rôles décisionnels. Pour renforcer leur participation, il est recommandé de préconiser la parité hommes-femmes, de former les femmes à l'interprétation et au suivi des politiques et de les encourager à occuper des postes de direction.

L'État reconnaît officiellement les femmes travaillant dans l'industrie de la pêche, en particulier dans la commercialisation et la transformation des produits de la pêche. De nombreuses femmes possèdent des bateaux, des filets et des moteurs, et emploient du personnel qu'elles rémunèrent en fonction des prises débarquées.

Elles sont comptabilisées dans le recensement de l'État, possèdent des cartes d'identité nationales et sont titulaires de cartes de membre lorsqu'elles sont affiliées à des organisations pertinentes. Toutefois, il n'existe actuellement aucun programme ou subvention spécifique destiné aux pêcheuses.

Pour soutenir leur contribution au secteur de la pêche, le gouvernement et les partenaires sont encouragés à fournir aux femmes des équipements de transformation, des installations de stockage et des centres de transformation supplémentaires. Malgré la reconnaissance du rôle des femmes dans le secteur de la pêche, la discrimination fondée sur le sexe demeure un défi majeur. La pêche hauturière est largement dominée par les hommes, qui possèdent la plupart des équipements et bénéficient de la plupart des aides disponibles.

Cette structure de propriété défavorise encore plus les femmes et les jeunes. Pour parvenir à l'égalité hommes-femmes, il est essentiel de s'attaquer à ces disparités et de veiller à ce que les femmes bénéficient d'un soutien et d'opportunités égales dans le secteur de la pêche.

ÉTUDE DE CAS



OUGANDA

Malgré les inégalités entre hommes et femmes dans de nombreuses communautés rurales du pays, y compris les communautés de pêcheurs, quelques femmes se sont engagées dans l'industrie de la pêche dominée par les hommes.

Par exemple, plus de 1.000 femmes ont obtenu des prêts en groupe auprès du KWDI, nombre d'entre elles ne pouvant prétendre à des prêts auprès des institutions de crédit officielles en raison d'un manque de garanties. Malheureusement, l'obtention de prêts et l'achat de matériel de pêche ne garantissent pas un accès complet et illimité aux ressources halieutiques, ni la réussite dans le secteur de la pêche. Les contraintes socioculturelles sont encore énormes et ne permettent pas aux femmes de s'engager directement dans la pêche ; elles doivent donc embaucher des hommes pour travailler sur leurs bateaux.

La nature de l'activité de pêche est telle que la personne propriétaire du bateau achète le carburant et tout l'équipement nécessaire à la pêche ; le ou la propriétaire paie les pêcheurs et, lorsque ceux-ci ramènent le poisson, le leur achète, comme le veut la règle. Il arrive cependant que des pêcheurs vendent le poisson sur le lac avant qu'il ne soit débarqué et prétendent n'en avoir pris aucun.

Les résultats de la discussion « Focus Group » tenue avec des membres de 19 villages de pêcheurs indiquent qu'il s'agit d'un problème courant pour les femmes qui, en raison de contraintes culturelles, ne sont pas en mesure de se rendre au lac pour s'entretenir avec les pêcheurs. Lorsque les femmes tentent de faire cela, elles sont harcelées sexuellement et violées. Outre le viol, les femmes reconnaissent également qu'elles doivent parfois céder aux avances sexuelles des hommes qui pêchent pour elles afin d'essayer de maintenir une bonne relation et de leur permettre de tirer profit de leur activité de pêche, dans laquelle elles ont beaucoup investi.

Cela signifie que pour survivre dans le secteur de la pêche, elles sont obligées de payer à la fois en espèces et en ayant des rapports sexuels non désirés. Cette inégalité d'accès à la propriété et au contrôle des ressources naturelles a créé un fossé entre les hommes et les femmes pour ce qui est de leur gouvernance, ce qui place les femmes dans une situation sociale et économique nettement défavorable.

Le secteur de la pêche en Ouganda, largement dominé par les hommes, pose donc encore plusieurs problèmes aux femmes qui y travaillent, car elles sont exposées à diverses formes d'abus et de violence. Il n'est pas surprenant que la prévalence du VIH dans les communautés d'artisans pêcheurs en Ouganda soit estimée comme étant trois fois supérieure à celle de la population générale et plus élevée chez les femmes que chez les hommes, puisqu'un homme peut potentiellement infecter plusieurs femmes.

Les communautés d'artisans pêcheurs, l'État et les organisations travaillant dans ces communautés devraient soutenir davantage les femmes pratiquant la pêche et les activités connexes.

Le fait de les aider à accéder à davantage de facilités de crédit les rendra plus autonomes et leur offrira plus d'options, réduisant ainsi leur vulnérabilité à diverses formes d'abus et d'exploitation.

Il est essentiel de donner aux femmes les moyens de dénoncer les multiples formes de sévices sexuels dont elles sont victimes, si l'on veut y remédier.

Les femmes devraient elles aussi être sensibilisées aux dangers de ces relations sexuelles occasionnelles ; il est urgent de réaliser des études pour combler les lacunes existantes en matière de connaissances et orienter les politiques et les pratiques afin de réduire les comportements sexuels à risque.

Il est également nécessaire d'améliorer l'accès aux services de santé dans les communautés d'artisans pêcheurs.



|| • • • • • • • • • •

La constitution de l'Ouganda (1995) jette les bases de l'égalité hommes-femmes et prévoit une action positive temporaire pour remédier aux déséquilibres historiques, soutenue par les engagements internationaux et la Uganda Gender Policy (Politique nationale pour l'égalité des sexes) (2007). Cependant, malgré ces cadres juridiques et politiques, les disparités persistent, surtout en ce qui concerne les inégalités dans l'accès et le contrôle des moyens de production, notamment au sein des communautés de pêcheurs. Si les hommes et les femmes contribuent de manière significative à l'économie du pays, leurs rôles diffèrent souvent, ce qui entraîne des disparités en matière d'accès aux ressources et de contrôle de ces dernières.

Au sein des communautés de pêcheurs, les femmes se consacrent principalement à des activités auxiliaires telles que le fumage et le séchage du poisson au soleil, qui sont moins rentables que la pêche directe et le commerce.

L'accès limité à des poissons plus gros en raison de contraintes économiques oblige certaines femmes à fumer des poissons immatures ou des prises accessoires pour leur consommation domestique, ce qui démontre les difficultés financières auxquelles elles sont confrontées. Néanmoins, une minorité de femmes, comme Nantongo et Nakabuye de l'île de Buvuma, défient les normes sociétales en acquérant du matériel de pêche et en s'engageant directement dans les activités de pêche, remettant ainsi en cause les rôles traditionnels et parvenant à l'autonomie économique pour elles-mêmes et leurs familles.

Malgré leur succès, ces femmes sont confrontées à la stigmatisation sociale et au scepticisme de leurs communautés, et sont affublées de surnoms désobligeants et accusées de toxicomanie. Cependant, Nantongo et Nakabuye persistent dans leurs efforts et développent leurs activités en dépit des pressions culturelles. Leur détermination souligne que la participation directe des femmes dans des secteurs traditionnellement dominés par les hommes peut améliorer leur statut économique, bien qu'elle les expose à des risques tels que les agressions sexuelles.

L'histoire de Nantongo et Nakabuye est un exemple éloquent de l'autonomisation des femmes au sein des communautés de pêcheurs, qui met en exergue la nécessité de diffuser ces récits et de promouvoir l'intégration de la dimension du genre dans les activités de subsistance.

Leur succès souligne à quel point il est important de sensibiliser les communautés d'artisans pêcheurs aux rôles dévolus aux hommes et aux femmes et à la possibilité que ces dernières excellent dans des rôles non traditionnels, à condition qu'elles bénéficient d'un soutien adéquat.

En remettant en question les normes de genre et en favorisant des environnements inclusifs, des femmes comme Nantongo et Nakabuye ouvrent la voie à une plus grande égalité hommes-femmes et à l'autonomisation économique de leurs homologues au sein des communautés de pêcheurs ougandaises et au-delà.



RECOMMANDATION

Développer des programmes pour les femmes dans le secteur de la pêche offrant un soutien financier et en nature.

Cette mesure est essentielle pour faire progresser la parité hommes-femmes au sein des communautés d'artisans pêcheurs.

Ces initiatives peuvent être mises en œuvre par l'intermédiaire de programmes gouvernementaux, d'organisations non gouvernementales et d'organisations communautaires, dans le but de relever les défis et de saisir les opportunités uniques auxquelles sont confrontées les femmes dans le secteur de la pêche. En proposant une aide financière, des programmes de formation, un accès à l'équipement et des liens avec le marché adaptés aux besoins des femmes, ces programmes permettent à ces dernières de participer activement aux activités de pêche, de renforcer leur indépendance économique et d'améliorer leur statut social au sein de leur communauté. En outre, en promouvant des politiques et des interventions intégrant la dimension de genre, telles que la promotion du leadership des femmes dans les processus décisionnels et l'aide à la garde d'enfants, ces programmes contribuent à faire tomber les barrières liées au genre, à réduire les inégalités et à favoriser une plus grande inclusivité et une meilleure résilience des communautés d'artisans pêcheurs.

Assurer la représentation des femmes au niveau des plates-formes décisionnelles de la société civile dans le domaine de la pêche.

Cela suppose des mesures proactives visant à remédier aux disparités entre les sexes et à promouvoir l'inclusion. Cet objectif peut être atteint grâce à des initiatives telles que des programmes de diffusion et de sensibilisation ciblés, des ateliers de renforcement des capacités et des efforts de sensibilisation visant à accroître la participation des femmes et leur leadership au sein des organisations et des instances actives dans le domaine de la pêche. En impliquant effectivement les femmes dans les processus décisionnels, leurs perspectives, leurs priorités et leurs besoins peuvent être pris en compte de manière adéquate, ce qui permet d'obtenir des résultats politiques plus informés et plus équitables. En outre, la promotion de la représentation des femmes favorise la diversité, améliore la cohésion sociale et renforce la légitimité et l'efficacité des structures de gouvernance des pêches.

Créer des programmes et des structures de soutien en faveur des coopératives de femmes.

Cette mesure implique la mise en place d'initiatives spécifiques qui fournissent une assistance en matière financière, technique et de renforcement des capacités, adaptée aux besoins et aux défis spécifiques auxquels sont confrontées les pêcheuses et les entrepreneuses. Ces initiatives peuvent inclure la possibilité d'accéder à des facilités de crédit, la formation à la gestion des coopératives et aux compétences commerciales, et la mise en place de réseaux avec d'autres coopératives et acteurs du marché.

En renforçant leur autonomie par le biais de coopératives, les femmes peuvent s'attaquer collectivement à des problématiques communes notamment en lien avec l'accès aux ressources, les débouchés commerciaux et la représentation dans les processus décisionnels, et s'auto-organiser pour répondre aux besoins familiaux, dont elles sont largement responsables. Par ailleurs, les coopératives de femmes servent de plateformes pour encourager la solidarité, partager les connaissances et plaider en faveur de l'égalité hommes-femmes dans le secteur de la pêche.

Mettre en place des mécanismes de génération de revenus, d'épargne et de crédit pour les femmes.

Cet objectif peut être atteint grâce à une collaboration entre les agences gouvernementales, les institutions financières et les organisations de la société civile. Ces initiatives devraient privilégier l'accessibilité, le caractère abordable et la flexibilité afin de répondre aux besoins et à la situation spécifiques de s pêcheuses et des entrepreneuses.

En offrant aux femmes la possibilité d'épargner, d'accéder au crédit et d'investir dans leurs entreprises, ces dispositifs leur permettent de surmonter les obstacles financiers, de développer leurs entreprises et d'améliorer leurs moyens d'existence.

En outre, la promotion de l'inclusion financière des femmes renforce leur indépendance économique, leur autonomie décisionnelle et leur résistance aux chocs, contribuant ainsi à la réduction de la pauvreté et à la parité entre hommes et femmes au sein des communautés côtières. Il est essentiel de veiller à ce que les femmes aient accès à l'épargne salariale et aux facilités de crédit pour libérer tout leur potentiel.



• • • • • SECTION 9

RISQUES DE CATASTROPHE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les effets du changement climatique devraient bientôt toucher les communautés tributaires des ressources naturelles dans le monde entier, les artisans pêcheurs des zones côtières étant particulièrement vulnérables. Cette vulnérabilité s'explique par une augmentation des températures moyennes de l'atmosphère et de l'eau de mer, et par une fréquence accrue des phénomènes météorologiques extrêmes, des cyclones, des ondes de tempête, des inondations côtières et de l'érosion, tel que prévu dans le rapport publié en 2023 par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Les artisans pêcheurs doivent s'adapter à ces circonstances. Toutefois, leur capacité à le faire dépend des conditions sous-jacentes qui soit facilitent, soit inhibent le processus d'ajustement et le degré de préparation pour faire face à ces situations. Ces transformations ont un profond impact sur les moyens d'existence des communautés de pêcheurs et des communautés côtières, raison pour laquelle il est de la plus haute importance que les États mettent en œuvre des approches holistiques pour faire face au changement climatique, y compris des plans d'adaptation, d'atténuation et d'aide en faveur de la pêche artisanale et garantissent la disponibilité de fonds, d'installations et de technologies pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, comme indiqué dans les Directives sur la pêche artisanale.

Les Directives exhortent les États à prendre des mesures visant à soutenir la résilience des artisans pêcheurs et à atténuer l'impact du changement climatique et des catastrophes connexes qui pourraient survenir. La gestion des catastrophes est particulièrement essentielle dans les zones côtières. Selon une étude de la FAO¹⁷, il est nécessaire de renforcer la capacité à s'adapter et à gérer les risques posés par le changement climatique pour garantir le développement durable de la pêche artisanale. L'étude souligne l'importance d'identifier les impacts potentiels du changement climatique, de promouvoir des pratiques de gestion durable et de mettre en œuvre des mesures visant à renforcer la résilience des communautés.

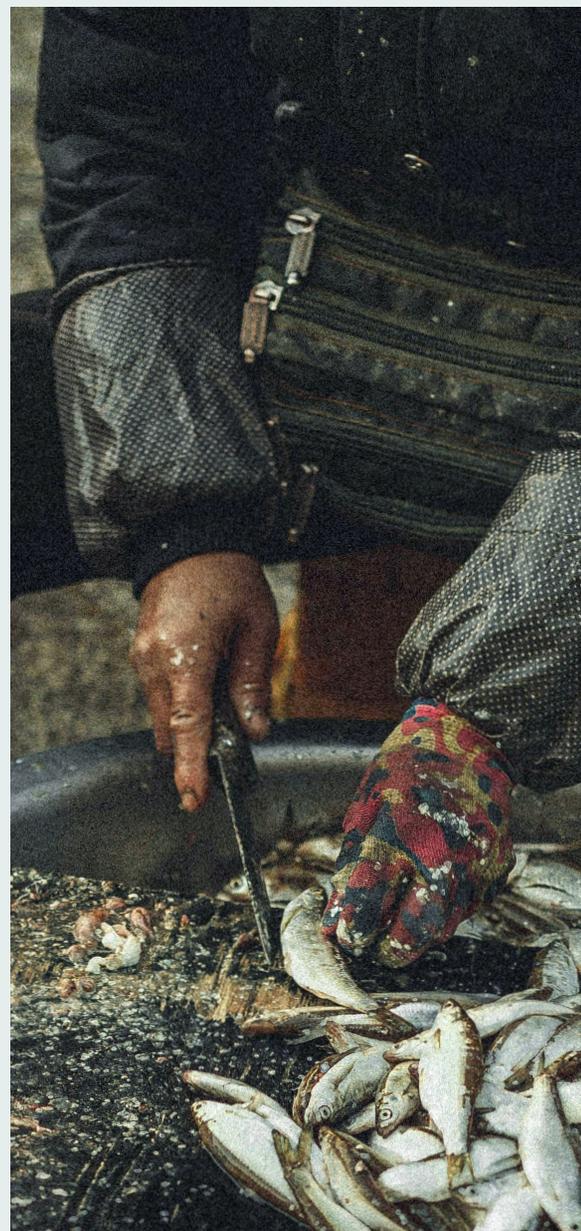
En outre, la nature interconnectée des communautés d'artisans pêcheurs et des peuples autochtones, ainsi que leur dépendance vis-à-vis des écosystèmes locaux, rendent d'autant plus nécessaire les efforts de collaboration et la mise en place des stratégies globales. Les plans de gestion intégrée des zones côtières impliquant les parties prenantes locales, les gouvernements, les ONG et les chercheurs peuvent renforcer considérablement les capacités d'adaptation. Ces plans devraient englober non seulement les aspects écologiques, mais aussi les facteurs socio-économiques, en tenant compte des moyens d'existence des communautés de pêcheurs et

de leurs pratiques culturelles, et en envisageant une distribution équitable des ressources.

Pour faire face à la crise climatique et écologique, il est important de veiller à ce que les connaissances et les pratiques traditionnelles et autochtones des communautés d'artisans pêcheurs soient prises en compte dans les politiques de lutte contre le changement climatique, comme l'indiquent les Directives sur la pêche artisanale.

Comme l'ont signalé à de nombreuses reprises les organisations d'artisans pêcheurs et de peuples autochtones, les connaissances traditionnelles ont permis aux communautés de vivre en équilibre avec la nature et de réduire ainsi leur empreinte écologique et carbone.

En encourageant de telles approches collaboratives, les communautés d'artisans pêcheurs et les peuples autochtones peuvent développer des stratégies d'adaptation qui répondent aux défis immédiats et favorisent la durabilité à long terme.



¹⁷ <https://www.fao.org/climate-smart-agriculture-sourcebook/concept/module-a1-introducing-csa/chapter-a1-1/en/>

PRINCIPAUX RÉSULTATS



BOTSWANA

Les artisans pêcheurs du Botswana sont confrontés à divers risques de catastrophes naturelles et aux effets du changement climatique, notamment les tempêtes, les inondations et les sécheresses. La Croix-Rouge a participé activement à la fourniture d'une assistance aux communautés touchées en offrant des abris et des tentes lors des catastrophes.

L'impact direct de ces catastrophes sur les artisans pêcheurs se traduit par des fluctuations dans la disponibilité du poisson, avec des périodes de disparition puis de réapparition entraînant une baisse temporaire de la production. Ces défis mettent en évidence la vulnérabilité de ces groupes aux catastrophes d'origine climatique, ce qui nécessite des stratégies de gestion efficaces.

Le niveau de réponse après une catastrophe au Botswana est qualifié de modéré.

Bien que des interventions telles que la fourniture d'abris et d'aide aient été mises en place, d'autres améliorations peuvent renforcer l'efficacité globale des efforts de réponse. Les recommandations portent notamment sur le renforcement des initiatives de formation des communautés d'artisans pêcheurs et des peuples autochtones aux stratégies d'adaptation au changement climatique.

En transmettant des connaissances et des compétences liées à la résilience climatique, les communautés peuvent mieux faire face aux impacts des catastrophes naturelles et amorcer une reprise après ces dernières.

Pour améliorer la résilience des communautés d'artisans pêcheurs face au changement climatique, d'autres recommandations portent sur la formation de ces communautés à des méthodes de survie alternatives. La diversification des stratégies de subsistance peut contribuer à accroître la capacité d'adaptation, en réduisant la dépendance vis-à-vis des pratiques traditionnelles qui peuvent se révéler plus sensibles aux risques d'origine climatique.



OUGANDA

Les communautés de pêcheurs d'Ouganda sont confrontées à divers risques de catastrophes naturelles et aux effets du changement climatique, notamment des vents violents qui perturbent les activités de pêche et peuvent entraîner la destruction des bateaux, ce qui constitue un risque pour les pêcheurs. Les changements observés dans les saisons des pluies affectent les activités de séchage du petit poisson d'argent, principalement effectuées par les femmes et les enfants. La montée des eaux, comme celle constatée sur le lac Victoria en 2022, a déplacé les communautés d'artisans pêcheurs, qui ont vu leurs habitations détruites.

Les incendies constituent un autre risque, exacerbé par la dépendance à l'égard de l'éclairage traditionnel, les structures d'habitation temporaires et les plans d'habitation médiocres. Un récent incendie survenu sur le site de débarquement de Kiziru a touché plus de 880 ménages, obligeant les victimes à déboursier des sommes considérables pour la reconstruction. Une autre cause d'incendie a été attribuée aux moteurs hors-bord, qui utilisent de l'essence, un produit hautement inflammable. Les moteurs sont stockés dans les maisons où l'on cuisine à feu ouvert, ce qui explique les départs de feu. Cependant, la réponse du gouvernement a été minime et le soutien officiel apporté à la suite de telles catastrophes est généralement insuffisant.

Le niveau de réponse après les catastrophes est insuffisant, les communautés touchées devant reconstruire leurs maisons à leurs frais ou migrer vers de nouvelles zones. Les retards et la communication inadaptée entre les communautés de pêcheurs locales et le gouvernement entravent encore davantage l'efficacité de la réponse aux catastrophes.



GAMBIE

Les artisans pêcheurs du Botswana sont confrontés à divers risques de catastrophes naturelles et aux effets du changement climatique, aussi bien directs qu'indirects. Parmi eux figurent les inondations, le débordement des berges, les maladies, la disparition des espèces locales de poissons, les fortes tempêtes de vent pendant la saison des pluies, la pollution de l'eau, l'assèchement des cours d'eau et les parasites tels que les crocodiles dans les étangs de pêche. La réponse à la suite des catastrophes en Gambie repose sur le soutien apporté par diverses entités, notamment le gouvernement, les agences des Nations Unies, les ONG, les donateurs, les membres du secteur privé et les philanthropes. Ces acteurs collaborent pour aider les victimes de catastrophes naturelles.



RDC

Les artisans pêcheurs de la région sont directement confrontés aux risques naturels tels que les inondations, les tempêtes, les vents violents récurrents et la montée des eaux. Ces enjeux environnementaux constituent une menace importante pour la durabilité et les moyens d'existence des communautés d'artisans pêcheurs.

Il n'y a actuellement pas de réponse à la suite des catastrophes ni d'aide humanitaire disponible dans la région. L'absence de mécanismes d'intervention rend les communautés d'artisans pêcheurs vulnérables au lendemain des catastrophes. On observe une absence notable de réponse après les catastrophes, de mécanismes d'urgence ou d'initiatives de secours pour reconstruire postérieurement les systèmes et les infrastructures. L'absence de continuité dans l'aide et le développement met la population en danger et entrave le rétablissement.

ÉTUDE DE CAS



GUINÉE-BISSAU

La communauté de Canchungo, située dans la région de Cacheu, dans l'ouest du pays, se trouve le long de plusieurs affluents et cours d'eau. Cette région est de plus en plus importante pour les moyens d'existence des populations locales et la préservation de la biodiversité, en raison de son rôle dans les écosystèmes de mangrove. Toutefois, ces dernières années ont été marquées par des défis considérables posés par le changement climatique, ce qui a nécessité des efforts de la part de la communauté.

Face à cette situation, les résident-es de Canchungo (membres de comités d'artisans pêcheurs, agriculteur-rices, éleveur-euses, écologistes, membres des comités de développement villageois, des autorités locales, jeunes, femmes, fonctionnaires, ONG, OSC et représentant-es des médias) ont lancé un vaste projet de restauration de la mangrove grâce au soutien des diverses parties prenantes. Leur objectif collectif était de restaurer les écosystèmes de mangrove, qui jouent un rôle crucial dans la protection des côtes et le maintien de la biodiversité.

Paul Sanneh, un habitant de la région, fait état de progrès notables depuis le lancement de l'initiative en 2020. La communauté a planté plus de 16 000 plants de palétuviers et restauré 26 hectares de mangroves, en impliquant plus de 30 communautés dans l'opération. Ces efforts sont axés sur le rétablissement des forêts de mangroves, qui servent de barrières naturelles contre les tempêtes, l'érosion et l'élévation du niveau de la mer, et qui sont essentielles au stockage du carbone et à la diversité de la vie marine.

Les effets positifs de cet effort de restauration sont manifestes. Les mangroves constituent désormais des habitats essentiels pour diverses espèces de poissons, d'oiseaux et d'autres animaux sauvages, améliorant ainsi la biodiversité locale.

Leurs denses systèmes racinaires capturent et stockent le dioxyde de carbone, contribuant ainsi de manière significative à l'atténuation du changement climatique. En outre, les initiatives de restauration ont amélioré les moyens d'existence de la population locale en lui offrant d'autres sources de revenus, telles que la production de sel solaire et des fourneaux améliorés, réduisant ainsi la dépendance à l'égard du bois de la mangrove.

Malgré ces réussites, la communauté est confrontée à des défis considérables. L'augmentation des températures prévues menace l'agriculture, la disponibilité en eau et le bien-être général de la population. La fréquence et l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes, notamment les tempêtes, les fortes pluies et les épisodes de sécheresse prolongée, perturbent les moyens d'existence et

endommagent les infrastructures. Les changements dans les régimes de précipitations entraînent de mauvaises récoltes, ce qui affecte la sécurité alimentaire, tandis que les taux élevés de pauvreté et les infrastructures inadéquates exacerbent ces défis d'origine climatique.

Les mangroves sont également menacées par les activités humaines, et risquent notamment d'être abattues pour la construction de logements et de bâtiments, qui entraîne leur destruction. Les incendies de forêt incontrôlés et la conversion des zones de mangrove pour l'agriculture, en particulier la culture du riz à l'aide de digues, mettent encore plus en péril ces écosystèmes essentiels.

La disparition d'espèces de poissons autrefois répandues dans la région ajoute aux difficultés de la communauté.

Toutefois, ces défis ont permis de tirer de précieux enseignements. La communauté de Canchungo a reconnu le rôle essentiel que jouent les mangroves dans la protection de l'environnement et le maintien de ses moyens d'existence. La capacité des mangroves à séquestrer le carbone et à fournir des habitats aux organismes marins démontre leur importance dans l'atténuation du changement climatique et le maintien de la biodiversité.

L'implication active de la communauté dans les efforts de restauration s'est avérée cruciale pour la gestion durable et la résilience.

Mariama Sonko, présidente de la Communauté d'artisans pêcheurs de Canchungo, a souligné la nécessité d'une action collective pour protéger et restaurer les écosystèmes de mangrove.

La communauté, en collaboration avec les parties prenantes et le gouvernement, travaille sans relâche pour effacer l'héritage de la dégradation du littoral. Des initiatives sont en cours pour améliorer la restauration des mangroves, développer des partenariats, fournir du matériel de pêche de qualité et organiser des formations de renforcement des capacités pour les femmes et les jeunes.

L'Association des pêcheurs de Canchungo a joué un rôle déterminant dans l'organisation des artisans pêcheurs pour renforcer la résistance au changement climatique. Les efforts visant à diversifier les moyens d'existence par le biais d'améliorations technologiques, de techniques de transformation améliorées, d'infrastructures résilientes au changement climatique et de systèmes alimentaires locaux diversifiés ont été au cœur de cette stratégie. La restauration des mangroves a également fourni des habitats aux jeunes pêcheurs et servi de zones de reproduction pour les populations de poissons, assurant ainsi la durabilité des ressources marines.

RECOMMANDATIONS

Réaliser une évaluation informée par les artisans pêcheurs des interactions entre l'impact du changement climatique et les changements écologiques au niveau local.

Cet objectif peut être atteint grâce à des méthodologies de recherche participatives impliquant les communautés d'artisans pêcheurs et les peuples autochtones, les scientifiques et les responsables de l'élaboration des politiques. Cela implique de collecter des données de manière collaborative, de partager les connaissances et de mener des analyses visant à comprendre les relations dynamiques entre la variabilité du climat, les changements écologiques et les moyens d'existence des artisans pêcheurs. En intégrant les connaissances et les expériences locales dans les évaluations scientifiques, notamment lors de l'observation des changements dans les populations de poissons, des conditions météorologiques ou de la dégradation de l'habitat, l'évaluation peut fournir des informations précieuses sur la vulnérabilité et la capacité d'adaptation des communautés.

En outre, l'implication des artisans pêcheurs dans le processus d'évaluation favorise l'appropriation, la prise de conscience et l'autonomisation, ce qui leur permet de contribuer aux stratégies d'adaptation et à l'élaboration de politiques qui répondent à leurs préoccupations et priorités spécifiques.

En fin de compte, la réalisation de ces évaluations est essentielle pour éclairer la prise de décision fondée sur des données probantes, renforcer la résilience et préserver les moyens d'existence et le bien-être des communautés d'artisans pêcheurs et des peuples autochtones face au changement climatique.

Analyser les fausses solutions en matière de gestion des catastrophes, telles que les digues et les tétrapodes, et préconiser leur interdiction.

La recherche de fausses solutions à la gestion des catastrophes, telles que le recours aux digues et aux tétrapodes, et la défense de leur interdiction peuvent s'appuyer sur une recherche scientifique rigoureuse, un engagement des communautés et des efforts de la part des communautés et des organisations de défense de l'environnement. Cela implique de mener des évaluations approfondies des impacts écologiques, sociaux et économiques de ces interventions, en soulignant leurs inconvénients potentiels et leurs effets involontaires. Il est possible d'identifier et de promouvoir des stratégies alternatives plus durables et centrées sur les communautés en collaborant avec les communautés d'artisans pêcheurs et les peuples autochtones afin de comprendre leurs connaissances et pratiques traditionnelles en matière de résilience aux catastrophes.

Inclure les artisans pêcheurs dans le processus d'élaboration des stratégies d'adaptation au changement climatique.

Il est possible d'intégrer les artisans pêcheurs dans le processus d'élaboration des stratégies d'adaptation au changement climatique grâce à des approches inclusives et participatives qui impliquent les communautés d'artisans pêcheurs et les peuples autochtones, les responsables de l'élaboration des politiques, les scientifiques et les organisations de la société civile. Cela implique de mener des évaluations concertées afin d'identifier les défis spécifiques liés

au climat auxquels sont confrontés les secteurs de la pêche artisanale, tels que l'évolution des stocks de poissons, les phénomènes météorologiques extrêmes et l'élévation du niveau de la mer, et d'élaborer conjointement des mesures d'adaptation adaptées au contexte et socialement équitables. En intégrant les connaissances et les expériences locales dans la planification de l'adaptation, les stratégies peuvent être adaptées aux besoins et aux priorités des communautés d'artisans pêcheurs, renforçant ainsi leur résilience et leur capacité d'adaptation.

L'évaluation des récifs artificiels doit être menée en faisant appel aux artisans pêcheurs en tant qu'informateurs clés pour la planification.

L'évaluation des récifs artificiels en collaboration avec les artisans pêcheurs en leur qualité d'informateurs clés pour la planification implique des efforts de recherche collaborative qui intègrent l'expertise et les perspectives des communautés d'artisans pêcheurs et des peuples autochtones dans la conception, l'implantation et la gestion des récifs. Cette approche consiste à impliquer les artisans pêcheurs dans la collecte de données, la cartographie participative et le partage des connaissances afin de mieux comprendre leur expertise écologique, leurs pratiques de pêche et leurs modes d'utilisation des ressources. En les impliquant en tant qu'informateurs clés, les études pourront évaluer avec précision les avantages et les inconvénients potentiels des récifs artificiels sur les stocks de poissons, la restauration de l'habitat et les moyens d'existence des artisans pêcheurs. En outre, l'intégration des connaissances locales dans la planification des récifs renforce l'appropriation par les communautés, favorise la cohésion sociale et encourage les pratiques de gestion durable qui s'alignent sur les besoins et les priorités des communautés d'artisans pêcheurs.

Mettre en place une gestion des AMP dirigée ou régie par les artisans pêcheurs, où les agences de l'État se limitent à un rôle de soutien.

La mise en place d'une gestion des AMP gouvernée par les artisans pêcheurs et selon laquelle les agences de l'État se cantonnent à un rôle de soutien peut être réalisée grâce à des modèles de gouvernance collaboratifs permettant aux communautés d'artisans pêcheurs et aux peuples autochtones de participer aux processus décisionnels. Cette approche implique l'établissement d'accords de cogestion entre les artisans pêcheurs et les agences gouvernementales, dans le cadre desquels les communautés d'artisans pêcheurs et les peuples autochtones jouent un rôle de premier plan dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des AMP, les agences gouvernementales fournissant un soutien technique et proposant des initiatives de renforcement des capacités. En reconnaissant les connaissances traditionnelles et les pratiques de gestion responsable propres aux communautés d'artisans pêcheurs et aux peuples autochtones, la gestion des AMP peut être mieux adaptée au contexte et devenir plus efficace, ce qui permet d'améliorer les résultats en matière de conservation et d'utilisation durable des ressources. Il est important d'impliquer les artisans pêcheurs dans la gouvernance des AMP afin d'améliorer l'appropriation par la communauté, de favoriser la cohésion sociale et de renforcer la résilience des écosystèmes côtiers et des moyens d'existence.

Adopter le principe du pollueur-payeur en cas de catastrophes dues à la pollution.

L'adoption du principe de pollueur-payeur dans le cas de catastrophes résultant de la pollution peut être concrétisée grâce à des cadres réglementaires solides et des mécanismes d'application qui placent les pollueurs face à leurs responsabilités pour les dommages environnementaux et socio-économiques qu'ils causent.

Cela implique d'imposer aux industries ou entités polluantes des sanctions financières permettant de couvrir les coûts de nettoyage, de restauration et d'indemnisation des communautés côtières touchées. En internalisant les coûts de la pollution, le principe du pollueur-payeur incite les industries à adopter des méthodes de production plus propres, à investir dans des mesures de prévention de la pollution et à respecter les réglementations environnementales, réduisant ainsi le risque de catastrophes et leur impact sur les écosystèmes et les communautés côtières. Il est important de noter que la mise en œuvre du principe du pollueur-payeur favorise la justice environnementale en veillant à ce que les responsables de la pollution supportent les coûts liés à l'atténuation de ses conséquences, tout en fournissant aux communautés touchées les ressources nécessaires à leur rétablissement et à la reconstitution de leurs moyens d'existence.

Cette approche souligne l'importance de la redevabilité, de l'équité et de la durabilité pour préserver le bien-être et la résilience des communautés côtières face aux catastrophes liées à la pollution.

Mise en place d'une station météorologique facile d'accès pour les pêcheurs.

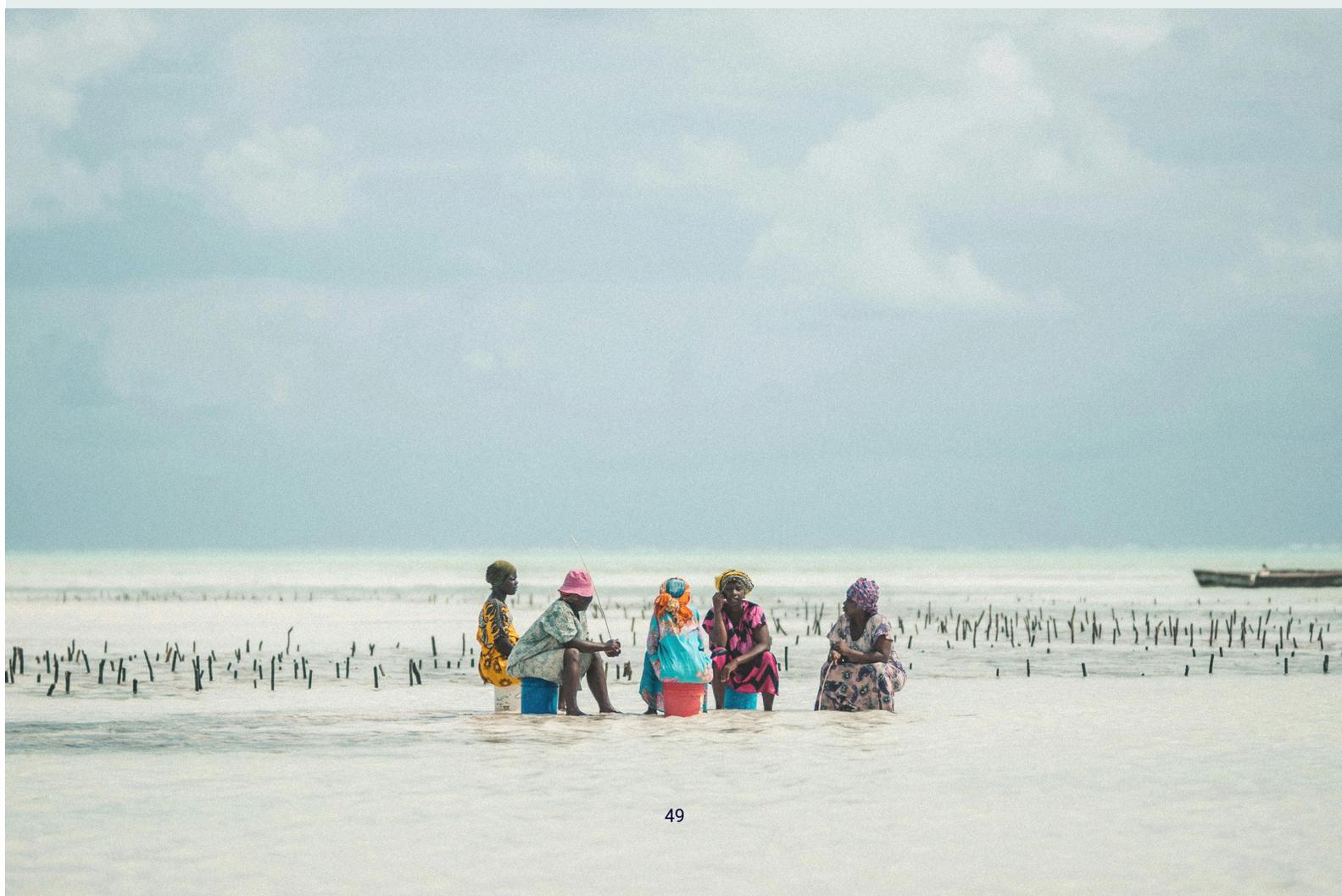
L'installation d'une station météorologique dans les zones côtières est essentielle pour fournir des informations vitales aux communautés côtières, leur permettant de mieux se préparer aux risques naturels et d'en atténuer les effets.

En surveillant les régimes météorologiques, la vitesse des vents, les précipitations et d'autres données météorologiques, une station météorologique peut contribuer à la mise en place de systèmes d'alerte précoce avertissant les communautés de l'imminence de catastrophes telles que les tempêtes, les tsunamis ou les cyclones.

L'accès à des informations météorologiques précises et opportunes permet aux personnes résidant sur le littoral de prendre des mesures proactives, telles que l'évacuation vers des zones plus sûres, la sécurisation des biens ou le renforcement des infrastructures, réduisant ainsi le risque de perte de vies humaines et de dommages matériels.

En outre, la présence d'une station météorologique améliore la résilience des communautés côtières en facilitant la prise de décisions éclairées, la planification des urgences et les stratégies d'adaptation en réponse à l'évolution des conditions climatiques.

Enfin, l'installation d'une station météorologique est cruciale pour garantir le bien-être et les moyens d'existence des communautés côtières, en assurant leur capacité à faire face aux risques naturels et à s'en remettre efficacement.



• • • • SECTION 10

COHÉRENCE DES POLITIQUES ET COORDINATION ET COLLABORATION INTER-INSTITUTIONNELLES

Les Directives sur la pêche artisanale exigent une coordination et une coopération efficaces entre les divers mécanismes de gouvernance à différents niveaux. Cela inclut des mécanismes de gouvernance horizontaux et verticaux, qui doivent fonctionner conjointement pour atteindre le résultat souhaité. Les mécanismes de gouvernance horizontale renvoient à la coordination entre d'autres institutions et organisations au même niveau.

Dans le contexte des Directives sur la pêche artisanale, cela implique de coordonner les efforts entre les différentes organisations nationales, régionales et internationales afin de mettre en œuvre les Directives de manière efficace. Par exemple, il est possible que des gouvernements nationaux doivent collaborer avec des organisations régionales pour aligner leurs politiques et réglementations sur les Directives.

De même, les organisations internationales telles que les Nations Unies et leurs agences peuvent être amenées à travailler avec des organisations régionales pour s'assurer que les Directives sont mises en œuvre à l'échelle mondiale.

Les mécanismes de gouvernance verticale renvoient à la manière dont collaborent et se coordonnent les différents niveaux de gouvernement, tels que les administrations nationales et infranationales. Dans le cas des Directives sur la pêche artisanale, les gouvernements nationaux doivent établir une coopération étroite avec les entités gouvernementales infranationales pour garantir le succès de la mise en œuvre des Directives au niveau local.

Pour ce faire, les autorités fédérales pourraient être amenées à fournir une assistance et à allouer des ressources aux administrations locales, afin de leur permettre de mettre en œuvre efficacement les Directives.



PRINCIPAUX RÉSULTATS



OUGANDA

En Ouganda, la coordination entre les lois, les politiques et les programmes affectant la réalisation des droits humains des artisans pêcheurs se heurte à d'importants défis.

Bien que la constitution et les lois spécifiques précisent la propriété et les réglementations relatives aux ressources naturelles, la mise en œuvre effective sur le terrain, à travers, par exemple, l'implication de l'armée dans le contrôle des pêcheries, empêche les communautés de pêcheurs de préserver leurs moyens d'existence. Ce décalage se manifeste par la sous-exploitation des structures gouvernementales locales, avec notamment des fonctionnaires spécialistes des pêches rendus inefficaces par la centralisation du contrôle par l'armée. Pour y remédier, il est nécessaire d'utiliser les structures gouvernementales locales existantes, d'impliquer les membres de la communauté dans les décisions relatives à la pêche et de promouvoir la cogestion des ressources.

En ce qui concerne la collaboration, l'État ne déploie pas d'efforts délibérés pour soutenir les partenariats entre les groupes de la société civile représentant les artisans pêcheurs et les départements locaux chargés des pêches. Cependant, il est reconnu que la promotion d'une collaboration étroite entre les départements des pêches et les organisations de la société civile pourrait grandement bénéficier aux communautés d'artisans pêcheurs.

Le KWDT, par exemple, organise des dialogues, des réunions et des sessions de formation destinés aux fonctionnaires spécialistes des pêches.

Cette approche collaborative garantit que les informations vitales, notamment le contenu des Directives sur la pêche artisanale, parviennent aux leaders locaux et aux communautés qui n'y ont pas accès.

Les recommandations mettent l'accent sur la nécessité que l'État soutienne activement et encourage ces collaborations pour améliorer le bien-être général des communautés d'artisans pêcheurs dans le pays.



SÉNÉGAL

Il existe des incohérences périodiques entre les lois, les politiques et les programmes : un exemple notable est la tension entre la recommandation contenue dans la Lettre de politique sectorielle de réduire les efforts de pêche et l'octroi de droits de pêche pour les espèces surexploitées. Cela montre qu'il est nécessaire de renforcer l'aligner et la cohérence entre les cadres réglementaires et la mise en œuvre sur le terrain.

Des améliorations sont possibles en ce qui concerne la collaboration entre les agences chargées des questions de pêche artisanale, les groupes de la société civile et les départements locaux chargés des pêches. L'existence d'incohérences occasionnelles indique l'absence de mécanismes de coordination solides.

Le renforcement de la collaboration pourrait impliquer la mise en place de canaux de communication et de coordination plus clairs, en veillant à ce que les

politiques et les programmes s'alignent sur les objectifs globaux en matière de durabilité de la pêche artisanale. Le renforcement des partenariats entre les agences gouvernementales, la société civile et les départements locaux peut conduire à des approches plus efficaces et intégrées.

Dans le domaine de l'information, de la recherche et de la communication, au Sénégal, les connaissances traditionnelles sur les processus de gestion des pêches semblent limitées. Il est essentiel de reconnaître la valeur des connaissances locales et autochtones pour une gestion durable des pêches.

Les recommandations portent notamment sur l'intégration des connaissances traditionnelles dans les processus décisionnels officiels, la mise en place de plateformes d'échange de connaissances entre les communautés et les autorités, et la promotion d'une approche collaborative reconnaissant l'importance des connaissances traditionnelles et scientifiques.

En outre, l'implication des communautés de pêcheurs dans la mise à jour régulière des statistiques de la pêche artisanale n'est pas bien établie.

L'implication des communautés dans les processus de collecte de données peut fournir des informations précieuses sur les dimensions bio-écologiques, sociales, culturelles et économiques des pêcheries. Les meilleures pratiques peuvent inclure des méthodes participatives de collecte de données, l'intégration des points de vue des communautés dans les analyses statistiques et le développement d'un sentiment d'appropriation et de responsabilité parmi les communautés de pêcheurs.

La mise en œuvre de ces pratiques peut permettre d'obtenir des données plus précises, plus complètes et plus pertinentes pour les communautés, contribuant ainsi à une prise de décision éclairée et à une gestion durable.





GAMBIE

La Agriculture and Natural Resources (ANR) Policy (Politique relative à l'agriculture et aux ressources naturelles) fait montre de cohérence et tient compte de l'importance des différents secteurs, y compris la pêche, pour le développement des moyens d'existence des artisans pêcheurs et de celles et ceux qui dépendent des ressources connexes.

Cette cohérence est considérée comme positive, car elle permet de surmonter les difficultés et de contribuer au développement holistique des communautés d'artisans pêcheurs.

L'État appuie un environnement propice à la collaboration entre les agences chargées de questions de pêche artisanale, les organisations de la société civile et le Département des pêches.

Cette approche collaborative est considérée comme une meilleure pratique, car elle favorise l'unité et l'objectif commun de ces entités. Cette collaboration est bénéfique pour relever les défis multiples auxquels sont confrontées les communautés d'artisans pêcheurs.

Les recommandations portent notamment sur le maintien et l'amélioration de ce cadre de collaboration afin d'obtenir des résultats positifs continus.



RDC

Si les lois, les politiques et les programmes qui ont un impact sur les droits humains des artisans pêcheurs sont globalement cohérents, leur mise en œuvre pratique reste un sujet de préoccupation majeur. Des violations sont constatées, et certaines lois, comme la Convention ICCN-COPEVI et la Loi sur la conservation, se heurtent à des difficultés en raison d'un manque de consensus. La nécessité de compter avec des lois de nature participative pour garantir une mise en œuvre pratique et effective est mise en exergue.

Bien que le soutien apporté par l'État dans la collaboration entre les agences chargées des questions de pêche artisanale, les groupes de la société civile et les services de pêche locaux soit reconnu, des améliorations sont possibles. S'il était orienté vers la base, ce soutien pourrait être plus bénéfique. Il existe un fossé entre la fourniture de soutien et sa mise en œuvre réelle au niveau des communautés.

Les recommandations portent notamment sur l'amélioration de la portée et du suivi de l'aide afin de garantir son impact au niveau local et sur la promotion d'une collaboration plus efficace entre les parties prenantes.

En résumé, bien qu'un cadre ait été mis en place, il est nécessaire d'affiner les lois et de les rendre participatives afin de garantir une mise en œuvre pratique.

En outre, l'amélioration du système de soutien pour atteindre la base et le renforcement de la collaboration entre les différentes entités contribueront à une approche plus efficace et plus inclusive de la promotion des droits humains des artisans pêcheurs.





ÉTUDE DE CAS



LE CHANGEMENT CLIMATIQUE AU BOTSWANA

Dans les corridors du delta de l'Okavango, les peuples autochtones assurent depuis longtemps une gestion responsable de l'environnement et possèdent une connaissance approfondie des régimes climatiques et de leur impact sur les terres et les cours d'eau. Cependant, les effets du changement climatique remettent de plus en plus en question leur mode de vie traditionnel, en raison de la modification des régimes pluviométriques et des sécheresses prolongées qui entraînent une pénurie d'eau et une réduction des stocks de poissons.

Malgré ces défis, les communautés d'artisans pêcheurs se sont montrées résilientes et proactives, adaptant leurs pratiques de pêche afin d'atténuer l'impact du changement climatique.

Elles ont mis au point des techniques innovantes pour capturer et conserver le poisson en période de pénurie, en utilisant par exemple le sable pour sécher et stocker le poisson selon des méthodes traditionnelles. En outre, les femmes sont activement impliquées dans les processus décisionnels, ce qui garantit leur intégration dans les stratégies d'adaptation.

Cependant, les communautés d'artisans pêcheurs sont confrontées à de nombreux obstacles, notamment un manque de connaissances scientifiques et d'initiatives de renforcement des capacités pour faire face au changement climatique, ainsi qu'une consultation et un consentement limités dans le cadre des projets menés par le gouvernement.

Malgré ces difficultés, les communautés d'artisans pêcheurs sont prêtes à collaborer avec les agences gouvernementales et d'autres parties prenantes pour élaborer des stratégies et des politiques efficaces en matière d'adaptation au changement climatique, afin de préserver leurs pratiques de pêche traditionnelles et leurs moyens d'existence.

Grâce à l'action collective et à la collaboration, les communautés d'artisans pêcheurs peuvent espérer surmonter les complexités du changement climatique et assurer la durabilité de leurs pêcheries pour les générations futures.

RECOMMANDATIONS

Accroître la coordination et l'inclusion entre les divers processus internationaux et régionaux pertinents pour la pêche artisanale et le Comité international de planification pour la souveraineté alimentaire (CIP).

Cet objectif peut être atteint en renforçant le dialogue, la collaboration et les mécanismes d'échange d'informations. Cela implique de favoriser les partenariats entre les organisations d'artisans pêcheurs, les agences gouvernementales et les acteurs de la société civile afin de s'assurer que les voix et les préoccupations des communautés d'artisans pêcheurs et des peuples autochtones sont représentées et intégrées dans les programmes plus larges de souveraineté alimentaire.

En alignant les initiatives relatives à la pêche artisanale sur les objectifs du CIP, tels que la promotion de systèmes alimentaires durables, la protection des droits aux ressources et l'amélioration de la sécurité alimentaire, des synergies peuvent être exploitées afin d'amplifier les efforts de sensibilisation et de susciter des changements de politique aux niveaux mondial et régional. L'importance de cette coordination réside dans la reconnaissance et le soutien de la pêche artisanale en tant que composante essentielle de la souveraineté alimentaire, la protection des droits des artisans pêcheurs et la promotion d'un développement équitable et durable pour les communautés côtières du monde entier.

Renforcer la collaboration et la coordination entre le Forum mondial des pêcheurs et des travailleurs de la pêche (WFF), le Forum mondial des populations de pêcheurs (WFFP) et les acteurs non étatiques d'Afrique.

Cet objectif peut être atteint grâce à un dialogue régulier, des initiatives conjointes et des mécanismes de soutien mutuel. Cela implique de renforcer les partenariats entre ces organisations afin d'amplifier les voix et les préoccupations des personnes pratiquant la pêche et travaillant dans ce secteur d'activité, des communautés d'artisans pêcheurs et des peuples autochtones à l'échelle mondiale, tout en abordant les défis et les opportunités spécifiques à chaque région d'Afrique. En partageant les connaissances, les ressources et les meilleures pratiques, le WFF et le WFFP peuvent travailler conjointement pour défendre les droits, les moyens d'existence et la gestion durable des ressources halieutiques tout en collaborant avec des acteurs non étatiques africains pour répondre aux priorités locales et soutenir les initiatives menées par les communautés. L'importance de cette collaboration réside dans la promotion de la solidarité entre les pêcheurs du monde entier, ce qui permet de renforcer les efforts de plaidoyer collectif.

Accroître l'engagement des institutions universitaires auprès des groupes d'artisans pêcheurs dans les pays afin de définir les priorités de la recherche.

Cet objectif peut être réalisé grâce à des approches participatives qui favorisent la collaboration, le dialogue et l'apprentissage mutuel. Cela suppose la mise en place de plateformes permettant un engagement significatif des artisans pêcheurs et des chercheurs universitaires, telles que des ateliers, des tables rondes et des projets de recherche collaborative, où les connaissances et l'expertise des deux groupes sont valorisées et intégrées.

En impliquant activement les groupes d'artisans pêcheurs dans la définition des priorités de recherche, les institutions universitaires peuvent s'assurer que les programmes de recherche répondent aux besoins, aux défis et aux opportunités rencontrés par les communautés d'artisans pêcheurs et les peuples autochtones, produisant ainsi des résultats plus pertinents et plus percutants.

Qui plus est, cette collaboration renforce la capacité des acteurs de la pêche artisanale à s'engager dans les processus de recherche, encourage la coproduction de connaissances et consolide les partenariats entre les universités et les secteurs de la pêche artisanale, contribuant ainsi à la prise de décisions fondées sur des données probantes.

Faciliter les visites d'échange entre groupes d'artisans pêcheurs de divers pays afin de partager des informations, des points de vue et des stratégies.

Cet objectif peut être atteint grâce à des initiatives favorisant la mise en réseau, l'échange de connaissances et la collaboration entre les communautés d'artisans pêcheurs et les peuples autochtones de différents pays. Cela implique de coordonner des voyages d'étude, des ateliers ou des conférences réunissant des artisans pêcheurs de différentes régions afin de tirer parti de leurs expériences respectives, de leurs meilleures pratiques et de leurs approches innovantes.

En offrant des possibilités d'apprentissage et d'interaction transfrontalières, ces visites d'échange permettent aux groupes d'acquérir des connaissances précieuses sur les diverses pratiques de pêche, les systèmes de gestion et les contextes socio-économiques, tout en encourageant la solidarité et la coopération entre les personnes participantes.

Il est important de noter que la mise en place de visites d'échange entre pays renforce la capacité des communautés d'artisans pêcheurs et des peuples autochtones à relever des défis communs, à défendre leurs droits et à développer des solutions durables favorisant la résilience et le bien-être des populations côtières à l'échelle mondiale.



• • • • SECTION 11

INFORMATION, RECHERCHE ET COMMUNICATION

La mise en œuvre efficace des Directives sur la pêche artisanale repose sur trois composantes clés : l'information, la recherche et la communication. L'information constitue la base de l'élaboration des politiques car elle fournit des données précises et actualisées sur la pêche artisanale, telles que les stocks de poissons et les conditions socio-économiques, aidant ainsi les responsables de l'élaboration des politiques à relever les défis et à saisir les opportunités.

La recherche permet d'approfondir la compréhension des complexités et des écosystèmes de la pêche artisanale, de promouvoir des pratiques durables et de donner aux pêcheurs les outils nécessaires pour prendre part aux discussions sur les politiques. La communication établit un lien entre les parties prenantes, facilite l'échange de connaissances et encourage la collaboration entre les gouvernements, les ONG, les universités et les pêcheurs, garantissant que toutes les parties sont informées et impliquées dans la prise de décision.

En outre, la collecte systématique de données, la valorisation des connaissances traditionnelles et l'implication des artisans pêcheurs dans la recherche sont essentielles pour améliorer la gouvernance, la transparence et l'autonomisation des communautés.



PRINCIPAUX RÉSULTATS



BOTSWANA

Les connaissances traditionnelles, principalement les pratiques locales et autochtones, jouent un rôle important dans le processus de gestion des pêches au Botswana. Les meilleures pratiques comprennent la capture sélective des poissons destinés à la consommation, privilégiant les individus les plus gros afin de garantir une récolte durable.

En outre, l'utilisation continue de pirogues est une pratique autochtone qui minimise la pollution par le bruit et le carburant, contribuant ainsi à des méthodes de pêche respectueuses de l'environnement. Une autre pratique autochtone consiste à changer périodiquement de lagune de pêche, ce qui met l'accent sur l'importance d'une utilisation durable des ressources.

La reconnaissance et l'intégration de ces pratiques traditionnelles dans les processus de gestion des pêches peuvent améliorer la durabilité de la pêche artisanale au Botswana.

Les communautés de pêcheurs du Botswana participent activement à la mise à jour régulière et périodique des statistiques sur la pêche artisanale. Cette participation comprend la tenue de registres quotidiens par les communautés d'artisans pêcheurs et la présentation des données compilées à l'État. Cette implication directe dans la collecte de données garantit que les informations reflètent la dynamique bio-écologique, sociale, culturelle et économique actuelle du secteur de la pêche artisanale. La tenue de registres quotidiens par les communautés est une meilleure pratique permettant d'obtenir des statistiques plus précises et actualisées, favorisant ainsi une approche collaborative entre les communautés de pêcheurs et l'État.

Les recommandations visant à améliorer le statut de l'information, de la recherche et de la communication pour les artisans pêcheurs au Botswana comprennent l'intégration continue des connaissances traditionnelles dans les stratégies formelles de gestion des pêches. Cela pourrait passer par la création de plateformes de collaboration entre les dépositaires de savoirs traditionnels et les autorités gouvernementales, afin de garantir une approche holistique et sensible aux cultures en matière de gestion des pêches.



UGANDA

En Ouganda, le recours aux connaissances traditionnelles dans les processus de gestion des pêches a régressé, les pratiques de gestion actuelles négligeant souvent les précieuses connaissances issues de la sagesse locale et autochtone.

Bien que les communautés de pêcheurs continuent de détenir et de mettre en valeur les connaissances traditionnelles, telles que les techniques pour faire face aux vents forts, les périodes d'interruption de la pêche et les méthodes de conservation du poisson,

ces pratiques ne sont pas activement incorporées dans la gestion contemporaine des pêches.

L'importance de la préservation et de la transmission de ces connaissances traditionnelles aux jeunes générations est reconnue. Les recommandations soulignent la nécessité que l'État prenne des mesures délibérées pour préserver, utiliser et transmettre ces précieuses connaissances traditionnelles.

En ce qui concerne l'implication des communautés de pêcheurs dans la mise à jour des statistiques sur la pêche artisanale, la situation actuelle révèle un rôle limité des membres des communautés.

Bien que les personnes vivant dans les communautés de pêcheurs soient comptabilisées lors des recensements officiels effectués par les autorités, elles ne sont souvent pas directement impliquées dans la compilation des informations par l'État. Cette exclusion entrave la participation active des communautés d'artisans pêcheurs, gardiennes des ressources halieutiques, à la mise à jour périodique des données bio-écologiques, sociales, culturelles et économiques.

Les recommandations soulignent l'importance de les impliquer activement dans les inventaires et les mises à jour statistiques, de favoriser un sentiment d'appartenance et de promouvoir des pratiques durables en matière de ressources halieutiques.





RDC

Les connaissances traditionnelles ne sont actuellement pas intégrées dans le processus de gestion des pêches, car les obstacles imposés par l'ICCN entravent leur utilisation. Le déficit de production du lac est attribué au verrouillage des connaissances traditionnelles par des contraintes légales, notamment la Loi 14/0014 relative à la conservation de la nature. Les recommandations soulignent l'importance d'autoriser et d'impliquer activement les communautés locales dans la pêche et la gestion du Parc national de l'Inyanga (IVNP) afin d'améliorer la productivité.

En ce qui concerne l'implication des communautés de pêcheurs dans la mise à jour des statistiques de la pêche artisanale, la pratique actuelle implique que les institutions étatiques travaillent seules sans informer les pêcheurs.

Le résumé souligne la nécessité de mettre en place une approche plus globale, en préconisant le partage des données statistiques, biologiques, économiques et culturelles à tous les niveaux.

Il est recommandé de veiller à ce que les informations soient partagées de manière transparente avec les communautés de pêcheurs afin d'améliorer leurs connaissances et leur participation à la gestion de la pêche artisanale.



GUINÉE-BISSAU

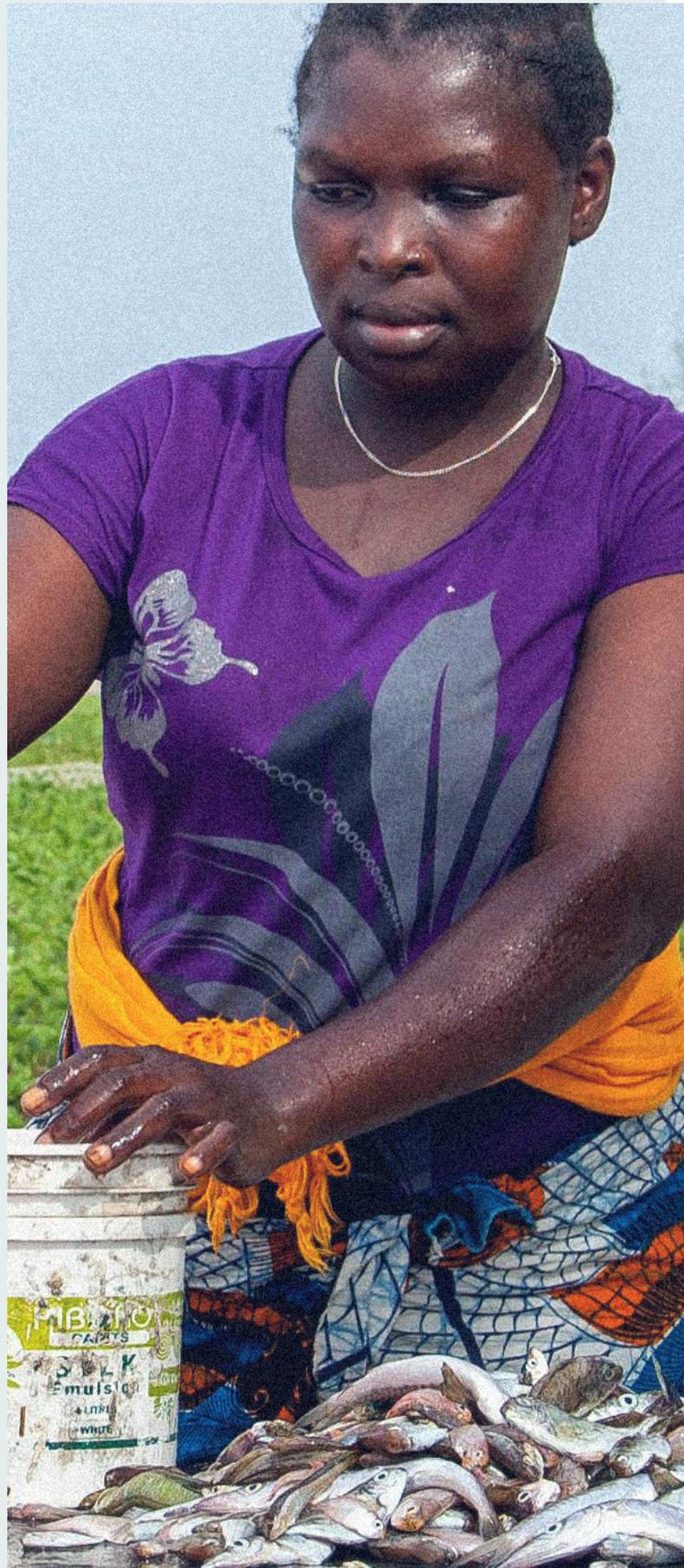
Les connaissances traditionnelles jouent un rôle majeur dans le processus de gestion des pêches en Guinée-Bissau.

En témoignent l'utilisation continue de calendriers de pêche dans certaines communautés, l'emploi de petits bateaux en bois et de techniques d'aviron par les personnes pratiquant la pêche continentale, ainsi que les méthodes de transformation locales utilisant des fours en terre et du bois de chauffage. Le système de propriété dans les communautés de pêcheurs respecte les normes traditionnelles, et les rôles et responsabilités dans le secteur reconnaissent et intègrent les connaissances autochtones.

Cette intégration des pratiques traditionnelles garantit que la sagesse locale et les méthodes durables sont préservées et utilisées dans la gestion moderne des pêches.

Les communautés de pêcheurs de Guinée-Bissau sont activement impliquées dans la mise à jour régulière et périodique des statistiques sur la pêche artisanale. Elles fournissent des données bioécologiques, sociales, culturelles et économiques par le biais de relevés quotidiens et hebdomadaires de leurs captures, qui sont communiqués aux responsables gouvernementaux.

Cette pratique garantit la précision de la collecte des données et reflète les réalités du terrain, ce qui permet une prise de décision et une gestion des ressources mieux informées.



RECOMMANDATIONS

Créer un département de sciences sociales de la pêche dans les établissements d'enseignement supérieur proposant des cursus portant sur la pêche.

La création de départements de sciences sociales de la pêche au sein des établissements d'enseignement supérieur proposant des cursus portant sur la pêche peut être réalisée en intégrant des approches et des compétences interdisciplinaires dans les structures universitaires existantes et en allouant des ressources pour le développement du corps enseignant, la conception des programmes d'études et le financement de la recherche.

En intégrant les disciplines des sciences sociales telles que la sociologie, l'anthropologie, l'économie et les sciences politiques dans l'enseignement de la pêche, les établissements peuvent doter les élèves d'une compréhension globale des dimensions sociales, culturelles et économiques complexes de la gestion et de la gouvernance des pêches.

Cette approche interdisciplinaire permettrait aux futurs professionnels de la pêche de relever les défis concrets auxquels sont confrontés les communautés d'artisans pêcheurs et les peuples autochtones, tels que la pauvreté, les inégalités hommes-femmes et les questions de gouvernance, grâce à une recherche et à une analyse politique fondées sur des données probantes.

En outre, la création de départements de sciences sociales de la pêche souligne l'importance d'intégrer des perspectives sociales dans l'enseignement et la recherche sur la pêche, en promouvant des pratiques de gestion plus inclusives, équitables et durables qui profitent aux communautés côtières et aux écosystèmes marins.

Fournir aux personnes pratiquant la pêche artisanale des informations sur les plateformes d'artisans pêcheurs et les opportunités disponibles pour défendre leurs droits, en particulier les Directives sur la pêche artisanale.

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) peut fournir aux personnes pratiquant la pêche artisanale des informations relatives aux plates-formes d'artisans pêcheurs et aux opportunités de plaider en faveur de leurs droits, notamment les Directives sur la pêche artisanale, par le biais de différents canaux. La FAO pourrait élaborer et diffuser des guides complets, des boîtes à outils et des ressources en ligne décrivant les plateformes d'artisans pêcheurs, les réseaux et les possibilités de financement à disposition des organisations d'artisans pêcheurs et des parties prenantes. En outre, elle pourrait organiser des ateliers, des webinaires et des programmes de renforcement des capacités afin de donner aux communautés d'artisans pêcheurs et aux peuples autochtones la possibilité de s'engager dans les plateformes d'artisans pêcheurs et de défendre leurs droits de manière efficace.

Consolider les rapports des Groupes consultatifs régionaux pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, l'Amérique latine et les Caraïbes sur l'évaluation des Directives sur la pêche artisanale afin d'identifier les similitudes, les différences et les convergences dans les priorités.

La consolidation des rapports d'évaluation des Directives sur la pêche artisanale réalisés par les Groupes consultatifs régionaux pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, et l'Amérique latine et les Caraïbes implique de rassembler et de synthétiser les points de vue de ces régions afin d'identifier les similitudes, les différences et les convergences dans les priorités. Cet objectif pourrait être atteint grâce à des efforts de collaboration entre les acteurs régionaux, les chercheurs et les organisations internationales, en recourant à des méthodologies participatives et à des analyses comparatives. La consolidation de ces rapports permettra de comprendre l'état d'avancement de la mise en œuvre, les défis et les opportunités liés aux Directives sur la pêche artisanale dans divers contextes géographiques. Ce processus est crucial car il permet d'identifier les thèmes communs et les points à améliorer, de faciliter le partage des connaissances et l'apprentissage mutuel entre les régions, et d'élaborer des stratégies plus ciblées et plus efficaces pour faire progresser les droits des artisans pêcheurs, la durabilité et le développement à l'échelle mondiale. Enfin, la consolidation de ces rapports renforce la coordination, la cohérence et la solidarité dans la réalisation des objectifs des Directives sur la pêche artisanale, contribuant ainsi à l'autonomisation et au bien-être des communautés d'artisans pêcheurs et des peuples autochtones dans le monde entier.

Les études menées par les chercheur-euses, les consultant-es et les services gouvernementaux sur la pêche artisanale devraient pouvoir être diffusées au sein de la communauté des artisans pêcheurs.

Il est essentiel de veiller à ce que les études menées sur la pêche artisanale par les chercheur-euses, les consultant-es et les services gouvernementaux soient diffusées auprès des communautés concernées afin de favoriser la transparence, la collaboration et l'autonomisation. Cet objectif peut être atteint par différents moyens tels que des réunions communautaires, des ateliers, des bulletins d'information ou des plates-formes en ligne où les résultats de la recherche sont communiqués dans un langage et des formats accessibles. En diffusant les études de la sorte, les parties prenantes peuvent obtenir de précieuses informations sur leurs propres moyens d'existence, défis et opportunités, ce qui leur permet de participer plus efficacement aux processus décisionnels qui les concernent. En outre, cette boucle de rétroaction facilite l'apprentissage mutuel entre les chercheur-euses et les spécialistes, enrichissant ainsi la qualité et la pertinence des futurs travaux de recherche tout en promouvant des approches de cogestion fondées sur les connaissances et les expériences locales.



• • • • SECTION 12

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Le renforcement des capacités constitue un élément essentiel de la gestion des pêches. Il englobe l'amélioration des compétences et la diffusion des connaissances et met en place des structures de soutien solides pour maintenir les capacités acquises. Si le perfectionnement professionnel et la formation restent essentielles, une approche globale du renforcement des capacités reconnaît la nécessité de pratiques durables et inclusives. Le renforcement des capacités des pêcheurs, des communautés et des parties prenantes passe par une compréhension approfondie des interactions complexes entre les aspects écologiques, sociaux et économiques de la pêche.

Le renforcement des capacités doit aller au-delà de la simple expertise technique pour permettre une gestion efficace et une utilisation durable des ressources halieutiques. Il devrait englober le renforcement institutionnel et permettre aux communautés de pêcheurs de collaborer à des initiatives participatives en matière de prise de décision et de cogestion. En impliquant les pêcheurs dans la conception et la mise en œuvre des stratégies de gestion, le renforcement des capacités cultive un sentiment d'appropriation, encourageant une gestion responsable des ressources. Les cadres de gouvernance inclusifs, rendus possibles par le renforcement des capacités, favorisent le dialogue et la collaboration entre les agences gouvernementales, les organisations non gouvernementales et les communautés de pêcheurs, encourageant ainsi la responsabilité collective pour une gestion durable des pêches.

En outre, le renforcement des capacités doit tenir compte des contextes et des défis uniques des communautés d'artisans pêcheurs et des peuples autochtones. Il faut pour cela adapter les programmes aux dimensions sociales, économiques et culturelles des pêches, en reconnaissant le rôle central des connaissances locales dans la gestion des ressources. Donner aux pêcheurs la capacité d'exploiter les connaissances traditionnelles parallèlement aux techniques modernes permet de préserver le patrimoine culturel tout en adoptant des pratiques innovantes et durables relatives aux écosystèmes aquatiques.



PRINCIPAUX RÉSULTATS



BOTSWANA

Informations insuffisantes



UGANDA

En Ouganda, le gouvernement, tant au niveau local que national, n'a mis en place aucun programme de formation régulier pour renforcer les capacités des artisans pêcheurs en matière de production et de commercialisation des produits de la pêche. C'est principalement aux organisations non gouvernementales telles que le KWDT qu'il incombe d'offrir des possibilités de formation.

Le KWDT, entre autres, prend l'initiative d'organiser diverses sessions de formation pour renforcer les capacités des communautés d'artisans pêcheurs, en se concentrant principalement sur la transformation du poisson et la facilitation de l'accès à des moyens d'existence diversifiés.

Les types de renforcement des capacités requis par les communautés d'artisans pêcheurs couvrent un large éventail. Les recommandations portent notamment sur la nécessité de mettre en place des programmes de formation à la gestion des ressources halieutiques, ce qui permettrait aux communautés de mettre en œuvre des pratiques durables.

En outre, il est nécessaire de développer des compétences dans des activités génératrices de revenus alternatives, en reconnaissant l'importance de moyens d'existence diversifiés. Par ailleurs, la sécurité sur le lac est essentielle et nécessite des programmes de formation visant à garantir le bien-être des personnes impliquées dans les activités de pêche. Enfin, les sessions de formation visant à améliorer les pratiques des communautés de pêcheurs en matière de santé, d'hygiène et d'assainissement sont vitales pour le bien-être général de la communauté. À cet égard, l'absence d'initiatives gouvernementales montre à quel point il est important d'encourager les efforts de collaboration entre l'État et les organisations non gouvernementales pour répondre efficacement aux besoins de renforcement des capacités des communautés d'artisans pêcheurs.



SÉNÉGAL

Au Sénégal, les besoins en matière de renforcement des capacités des artisans pêcheurs couvrent toute une série de domaines, notamment la gestion administrative et financière. Les réponses soulignent la nécessité pour les pêcheurs et les femmes transformatrices de mieux comprendre les activités économiques et la gestion d'entreprise.

De nombreuses personnes impliquées dans la pêche artisanale peuvent ne pas avoir les connaissances nécessaires pour prendre des décisions éclairées concernant l'investissement dans leur entreprise, ce qui entraîne des incertitudes quant à la rentabilité.

Les recommandations soulignent l'importance de proposer des programmes de formation et de sensibilisation adaptés aux besoins spécifiques des artisans pêcheurs participants, en particulier si l'on considère qu'une grande partie peuvent être analphabètes. Dans les villages de pêcheurs traditionnels, les jeunes s'engagent souvent dans des activités de pêche dès leur plus jeune âge, renonçant ainsi à une éducation formelle. Les réponses mettent en avant les conséquences potentielles à long terme de cette tendance, le fait de ne pas avoir bénéficié d'un enseignement supérieur pouvant limiter les opportunités futures de ces personnes. Par conséquent, des programmes ciblés de renforcement des capacités deviennent essentiels pour doter les artisans pêcheurs participants des compétences et des connaissances nécessaires à des pratiques de pêche durables et rentables.



RECOMMANDATIONS

Former les artisans pêcheurs à la gestion de la chaîne de valeur et à la création de valeur ajoutée.

Cet objectif peut être atteint grâce à des programmes de renforcement des capacités, des ateliers et des initiatives de tutorat ciblés, adaptés aux besoins et aux contextes des communautés d'artisans pêcheurs et des peuples autochtones. Ces sessions de formation peuvent porter sur divers sujets, notamment l'analyse des marchés, le développement de produits, le contrôle de la qualité, les stratégies de fixation des prix, la stratégie de marque et les techniques de commercialisation.

En dotant les parties prenantes de la pêche artisanale de compétences et de connaissances commerciales, ces dernières peuvent améliorer leur compétitivité, négocier de meilleurs prix pour leurs produits et accéder à des marchés à plus forte valeur ajoutée. En outre, la formation à la gestion de la chaîne de valeur permet aux artisans pêcheurs de diversifier leurs sources de revenus, de réduire les pertes après capture et d'accroître la valeur de leurs ressources halieutiques, améliorant ainsi leurs moyens d'existence et leur résistance aux fluctuations du marché. En outre, en investissant dans la création d'entreprises et le renforcement des capacités dans la pêche artisanale, les gouvernements, les ONG et les agences de développement peuvent contribuer à la lutte contre la pauvreté, à la sécurité alimentaire et au développement économique durable des communautés côtières.

Dispenser des formations sur la prévention des maladies après récolte.

Cet objectif peut être atteint grâce à des programmes éducatifs ciblés, des ateliers et des démonstrations axées sur les meilleures pratiques, les normes d'hygiène et les techniques de manipulation appropriées. Ces sessions de formation peuvent être organisées par des agences gouvernementales, des ONG ou des services de vulgarisation, avec la collaboration d'organisations locales d'artisans pêcheurs.

En sensibilisant les parties prenantes du secteur de la pêche artisanale aux risques associés aux maladies après récolte et aux mesures permettant de les atténuer, telles qu'un assainissement adéquat, un contrôle de la température et l'utilisation de conservateurs, il est possible de préserver la qualité du poisson, et de réduire la détérioration et les pertes économiques. En outre, la formation à la prévention des maladies après récolte renforce la sécurité alimentaire, protège la santé des consommateurs et améliore l'accès au marché des produits de la pêche artisanale, contribuant ainsi à la durabilité et à la rentabilité globales des entreprises de la pêche artisanale.

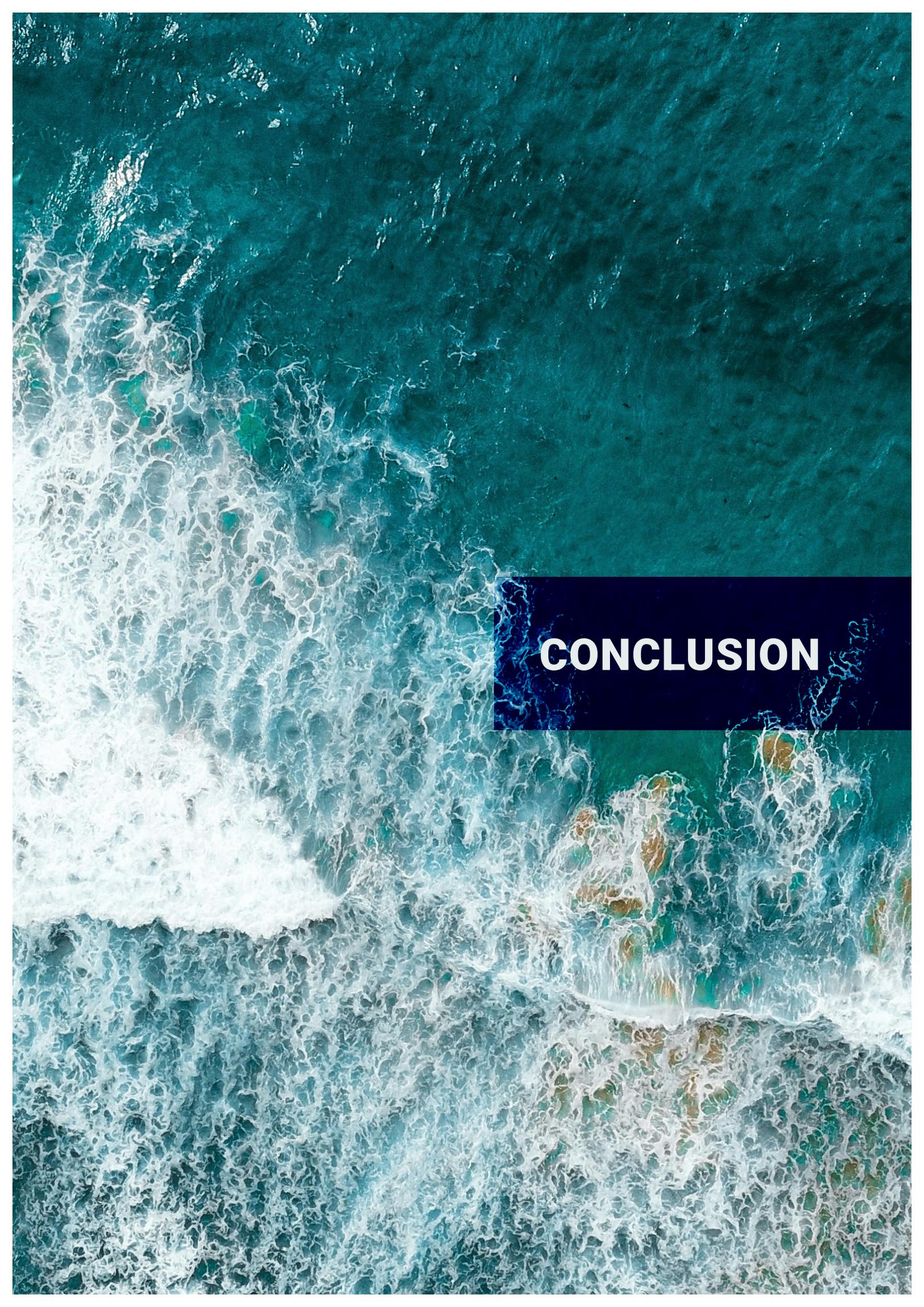
Renforcer les capacités des groupes d'artisans pêcheurs en matière de collecte de fonds et de rédaction de propositions

Cet objectif peut être atteint grâce à des ateliers de formation ciblés, des programmes de tutorat et des ressources en ligne fournis par des agences gouvernementales, des organisations à but non lucratif ou des organismes donateurs. Ces initiatives de renforcement des capacités devraient principalement viser à doter les parties prenantes de la pêche artisanale de compétences pratiques et de connaissances liées à l'identification des opportunités de financement, le développement de soumissions de projets, la budgétisation et les relations avec les donateurs. En améliorant leur capacité à accéder à des sources de financement externes, les groupes d'artisans pêcheurs pourront mettre en œuvre des projets de développement durable, renforcer leur capacité organisationnelle, et traiter des défis urgents tels que la pauvreté, l'insécurité alimentaire et la dégradation de l'environnement au sein de leurs communautés. Par ailleurs, le renforcement des capacités en matière de levée de fonds et de rédaction de propositions permet aux groupes d'artisans pêcheurs de formuler leurs besoins et leurs priorités de manière efficace, de défendre leurs droits, et de contribuer à un changement positif dans le secteur de la pêche.

Le renforcement des capacités des groupes d'artisans pêcheurs en termes de plaidoyer, de lobbying, de dialogue et de négociation avec d'autres acteurs

peut se faire grâce à des programmes de formation sur mesure, des ateliers et des initiatives de mentorat facilitées par des agences gouvernementales, des organisations de la société civile ou des institutions internationales. Ces efforts de renforcement des capacités devraient être axés sur l'amélioration de la compréhension des processus d'élaboration des politiques, des stratégies de plaidoyer et des techniques de communication efficaces par les artisans pêcheurs. Le fait de doter les groupes d'artisans pêcheurs des connaissances et des compétences nécessaires pour engager le dialogue et la négociation avec les agences gouvernementales, les responsables de l'élaboration des politiques, les parties prenantes de l'industrie et les autres acteurs concernés permet à ces groupes d'exprimer efficacement leurs préoccupations, d'influencer les processus décisionnels et de plaider en faveur de politiques et de pratiques qui soutiennent leurs droits, leurs intérêts et la durabilité de leurs moyens d'existence. En outre, le renforcement des capacités de plaidoyer et de dialogue consolide l'agencéité collective et l'autonomisation des communautés d'artisans pêcheurs et des peuples autochtones, favorisant ainsi des structures de gouvernance plus inclusives et participatives au sein du secteur de la pêche.





CONCLUSION

Les Directives sur la pêche artisanale constituent un outil transformateur permettant de relever les défis importants auxquels est confrontée la pêche artisanale dans le monde entier, en particulier en Afrique, où les communautés de pêcheurs sont essentielles à la sécurité alimentaire, aux moyens d'existence et à la préservation de la culture. Elles jouent un rôle indispensable pour préserver les droits et le bien-être des artisans pêcheurs, promouvoir une gouvernance inclusive et assurer la gestion durable des ressources en eaux marines et intérieures.

Le présent rapport a permis de démontrer que les progrès réalisés dans la mise en œuvre des Directives varient d'une région africaine à l'autre. Bien que des progrès notables aient été accomplis dans des domaines tels que la reconnaissance des droits fonciers coutumiers, l'amélioration de la protection sociale et l'intégration de l'égalité hommes-femmes dans la gestion des pêches, de nombreuses régions se heurtent encore à des obstacles persistants : insuffisance des infrastructures, restriction de l'accès au marché, surpêche et exclusion des femmes et des connaissances des peuples autochtones des processus décisionnels, etc. Les recommandations formulées dans le présent rapport soulignent l'urgence d'entreprendre une action collective visant à garantir une répartition équitable des ressources, un développement social inclusif, une participation véritable et des systèmes de gestion des pêches résilients.

Point essentiel, le rapport préconise une approche fondée sur les droits humains qui reconnaisse le rôle fondamental des communautés d'artisans pêcheurs et des peuples autochtones dans la cogestion des pêches. Il est crucial de donner aux artisans pêcheurs les moyens de participer à l'élaboration des politiques, de promouvoir la prise en compte de la dimension hommes-femmes et d'intégrer leurs connaissances écologiques dans des pratiques durables pour assurer la viabilité à long terme de la pêche artisanale.

Les recommandations formulées fournissent des pistes claires pour renforcer la résilience des communautés d'artisans pêcheurs et des peuples autochtones. Les gouvernements, la société civile et les partenaires internationaux doivent collaborer pour élargir la portée des Directives sur la pêche artisanale, améliorer les infrastructures et l'accès au marché, et permettre aux artisans pêcheurs de mener à bien la gestion de leurs ressources. Ces efforts concertés sont indispensables pour favoriser une pêche durable et équitable qui permette non seulement de soutenir les moyens d'existence, mais aussi de préserver les écosystèmes marins pour les générations futures.

Les recommandations contenues dans le présent rapport sont le fruit d'une évaluation complète de la situation des personnes pratiquant la pêche artisanale en Afrique et des défis rencontrés par ces dernières, combinée aux enseignements tirés d'un atelier final qui s'est tenu à Mbour, au Sénégal, en 2024. Au cours de cet atelier, les membres du Groupe consultatif régional, ainsi que leurs principaux alliés, ont discuté sans relâche afin d'identifier un terrain d'entente et de développer des stratégies pour faire avancer la mise en œuvre des Directives. Les recommandations présentent une feuille de route visant à améliorer la mise en œuvre des Directives et à promouvoir une pêche plus durable, équitable et résiliente. La réalisation de cette vision nécessitera des efforts concertés de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, des gouvernements nationaux, des organisations d'artisans pêcheurs et des organisations alliées de la société civile.

RÉSUMÉ DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS:

RECOMMANDATIONS ADRESSÉES À LA FAO:

- **1 — Renforcement des capacités et formation:**
Proposer aux communautés d'artisans pêcheurs et aux peuples autochtones des formations sur les pratiques de pêche durable, la réduction des pertes après capture et l'accès à la technologie par le biais d'ateliers, de webinaires et de manuels.
 - **2 — Soutien au plaidoyer mondial:**
Fournir aux artisans pêcheurs des plates-formes et des opportunités leur permettant de défendre leurs droits, y compris en matière d'accès aux réseaux mondiaux et aux opportunités de financement, et partager des informations relatives aux Directives sur la pêche artisanale.
 - **3 — Recherche et collecte de données:**
Faciliter les méthodologies de recherche participative impliquant les communautés d'artisans pêcheurs et les peuples autochtones, les scientifiques et les responsables de l'élaboration des politiques dans le but d'évaluer les impacts du changement climatique et de promouvoir le partage des données.
 - **4 — Programmes en faveur de l'égalité hommes-femmes:**
Promouvoir des stratégies tenant compte de la dimension hommes-femmes dans la gestion des pêches, en garantissant une participation égale des femmes et des hommes à l'ensemble des processus décisionnels.
 - **5 — Intégration aux sciences sociales:**
Encourager la création de départements de sciences sociales de la pêche au sein des établissements supérieurs proposant des cursus sur la pêche afin de prendre en compte les dimensions sociales, culturelles et économiques de la pêche artisanale.
-

RECOMMANDATIONS ADRESSÉES AUX GOUVERNEMENTS:

- **1 — DROITS FONCIERS ET GOUVERNANCE:**
 - • • • **Formalisation des droits fonciers coutumiers:** Reconnaître et protéger les droits fonciers formels et coutumiers des artisans pêcheurs, en veillant à ce que ces droits soient conformes aux cadres internationaux.
 - • • • **Systemes de cogestion:** Impliquer les communautés d'artisans pêcheurs et les peuples autochtones dans la cogestion des pêches, en les associant aux processus décisionnels relatifs aux droits fonciers, à la gestion des ressources et à la réglementation des pêches.
- **2 — DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES:**
 - • • • **Soutien après capture :** Décentraliser et fournir un accès gratuit aux installations après capture telles que la réfrigération de la glace, la transformation et le stockage du poisson, en particulier dans les communautés de pêcheurs isolées.
 - • • • **Amélioration des sites de débarquement:** Les gouvernements devraient investir dans l'amélioration des sites de débarquement, des infrastructures de transformation et des transports afin de garantir de meilleures conditions de sécurité et de travail.
- **3 — RÉSILIENCE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET RÉDUCTION DU RISQUE DE CATASTROPHE :**
 - • • • **Réponse et adaptation aux catastrophes :** Renforcer les mécanismes de réponse à la suite des catastrophes et soutenir les communautés d'artisans pêcheurs et les peuples autochtones en les formant aux stratégies d'adaptation au changement climatique, en recherchant notamment des moyens d'existence alternatifs.

• **4 — ACCÈS AU MARCHÉ ET SOUTIEN FINANCIER:**

• • • • **Micro-financement et crédit :** Les gouvernements devraient améliorer l'accès aux services financiers tels que la microfinance et les prêts, afin d'aider les artisans pêcheurs à créer des sources de revenus alternatives et à renforcer leur pouvoir de négociation sur le marché.

• • • • **Commissions de commercialisation :** Encourager la formation de commissions de commercialisation au sein des communautés d'artisans pêcheurs et des peuples autochtones afin de garantir une tarification équitable du poisson et de réduire la dépendance vis-à-vis des intermédiaires.

• **5 — COHÉRENCE DES POLITIQUES ET SOUTIEN INSTITUTIONNEL:**

• • • • **Alignement des politiques:** Veiller à ce que les politiques en matière de pêche soient cohérentes avec les objectifs de durabilité pour la pêche artisanale, en intégrant la durabilité sociale, économique et environnementale dans les plans de développement nationaux.

• • • • **Coordination avec les autorités locales:** Renforcer la collaboration entre les gouvernements nationaux et infranationaux pour garantir une mise en œuvre efficace des Directives sur la pêche artisanale.

RECOMMANDATIONS ADRESSÉES AUX COMMUNAUTÉS D'ARTISANS PÊCHEURS:

• **1 — Participation à l'élaboration des politiques:**

Les artisans pêcheurs devraient être activement impliqués dans les processus décisionnels locaux et nationaux, pour leur permettre de plaider en faveur de la protection de leurs droits fonciers coutumiers et de la cogestion des pêches.

• **2 — Initiatives en faveur de l'égalité hommes-femmes:**

Promouvoir l'égalité de participation des femmes aux organes de décision du secteur de la pêche artisanale, en veillant à ce qu'elles aient accès aux ressources financières et jouent un rôle actif dans les chaînes de valeur.

• **3 — Partage des connaissances et pratiques traditionnelles:**

Les artisans pêcheurs devraient mettre à profit les connaissances traditionnelles dans la gestion des pêches en les intégrant à la recherche scientifique et aux initiatives de cogestion.

• **4 — Collecte et gestion des données:**

Les communautés d'artisans pêcheurs et les peuples autochtones doivent contribuer à la collecte de données bio-écologiques, sociales et économiques afin d'éclairer la gestion des pêches et de plaider en faveur de pratiques durables.

• **5 — Commercialisation et chaînes de valeur:**

Constituer des commissions de commercialisation au sein des groupes d'artisans pêcheurs afin d'améliorer le pouvoir de négociation et de veiller à ce que les pêcheurs conservent davantage de bénéfices de leurs captures.

• **6 — Gestion collaborative:**

Les communautés d'artisans pêcheurs et les peuples autochtones devraient s'associer aux gouvernements, à la société civile et aux organismes internationaux pour assurer la cogestion des ressources halieutiques, en intégrant les connaissances traditionnelles et scientifiques en vue de mettre en place des pratiques durables.

